

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**ORDRE DU JOUR**

	Projets des Délibérations	Nom du Rapporteur	
<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>			
<b>1</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES <b>DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>2</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES <b>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 16 JUIN 2021</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>3</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.4 DÉLÉGATION DE FONCTIONS <b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>4</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.7 INTERCOMMUNALITÉ <b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE FOURRIÈRE ANIMALE</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>5</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.7 INTERCOMMUNALITÉ <b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET PRESTATIONS ASSOCIÉES</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>6</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.7 INTERCOMMUNALITÉ <b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>7</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES <b>SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale
<b>8</b>	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES <b>MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT (MMH) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020</b>	J-J. MAXANT	Administration Générale

## **Projet de délibération n° 1**

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES  
**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Au vu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, j'invite le conseil municipal à désigner un ou deux de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **Projet de délibération n° 2**

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2021 a été transmis pour lecture.

## Projet de délibération n° 3

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.4 DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Les décisions qui ont été prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis le 16 juin 2021 sont les suivantes :

### **Décision n° 04/2021 : "Mise à disposition Agent d'Animation"**

Par laquelle il a été décidé de d'accepter la proposition de mise à disposition d'agents d'animation, sur les temps de restauration, du 10 juin 2021 au 6 juillet 2021, par la société PARTEGO FR Services sise 223 – 225 avenue du Général Leclerc, 54000 NANCY, pour un montant de 1420,34 €<sup>TTC</sup>.

### **Décision n° 05/2021 : "Demande de subvention"**

Par laquelle il a été décidé de déposer une demande de subvention, au taux maximum, auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour mener à bien l'étude de faisabilité proposée par la Société d'Ingénierie Mosellane (SIM) sise 12 rue de Bourgogne à METZ (57000), dans le cadre de la gestion intégrée des eaux pluviales, concernant la dé-imperméabilisation des cours, la création d'îlots de fraîcheur et la reprise des revêtements de surface du Groupe scolaire Pierre Miquel, sis 3-5 rue Clemenceau, dont le coût est estimé à 5 490,00 €<sup>HT</sup>.

### **Décision n° 06/2021 : "Contrat Unique d'Insertion"**

Par laquelle il a été décidé de renouveler le Contrat Unique d'Insertion d'un agent du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 février 2022 au service Enfance-Jeunesse.

### **Décision n° 07/2021 : "Marché maîtrise d'œuvre "Restructuration, extension et amélioration thermique de la mairie"**

Par laquelle il a été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la "Restructuration, l'extension et l'amélioration thermique de la mairie" à "l'Architecte COPPA Jonathan" – 26 rue Haute-Seille – 57000 METZ, pour un montant de 112 500 € HT, soit 135 000 € TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme 33 800 € HT, soit 40 560 € TTC
- Tranche optionnelle 78 700 € HT, soit 94 440 € TTC

auquel il faut ajouter l'option « diagnostic acoustique » de 875 € HT, soit 1 050 € TTC  
ce qui porte le montant du marché à : 113 375 € HT, soit 136 050 € TTC

### **Décision n° 08/2021 : "Assurance"**

Par laquelle il a été décidé d'encaisser un chèque d'un montant de 750,28 € émanant de SMACL Assurances, au titre du sinistre dégât des eaux au centre socioculturel du 14 juillet 2021.

#### **Décision n° 09/2021 : "Mise à disposition de personnel"**

Par laquelle il a été décidé de signer la convention de mise à disposition d'un agent de la mairie à la Maison des Jeunes et de la Culture, les mercredis de 16 h 45 à 18 h 30, pour assurer l'activité "Cirque".

#### **Décision n° 10/2021 : "Mise à disposition des locaux municipaux"**

Par laquelle il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre de l'organisation du service "Enfance-Jeunesse" lors des activités des mercredis, des samedis "accueil jeunes" et des Centres de Loisirs Sans Hébergements.

#### **Décision n° 11/2021 : "Mise à disposition des locaux municipaux"**

Par laquelle il a été décidé de signer avec la Maison des Jeunes et de la Culture, la convention d'utilisation de la salle des fêtes de la mairie et des préaux du Groupe Scolaire.

#### **Décision n° 12/2021 : "Mise à disposition des locaux municipaux"**

Par laquelle il a été décidé de signer une convention d'utilisation des locaux scolaires, hors temps scolaires, entre l'école élémentaire et la commune.

#### **Décision n° 13/2021 : "Mise à disposition des locaux municipaux"**

Par laquelle il a été décidé de signer une convention d'utilisation des locaux scolaires, hors temps scolaires, entre l'école maternelle et la commune.

#### **Décision n° 14/2021 : "Mise à disposition des locaux municipaux"**

Par laquelle il a été décidé de signer les conventions d'occupation gratuite des locaux communaux situés :

- rue Aristide Briand à Marbache, avec la Maison des Jeunes et de la Culture,
- 3 voie de Liverdun avec Marbache Loisirs,
- 3 voie de Liverdun avec le Club d'Histoire Locale,
- 3 voie de Liverdun avec TVLM,
- 3 voie de Liverdun avec les Marbichoux
- 8 place du 8 Mai 1945 avec Marbache Lecture,
- 3 voie de Liverdun et 64 rue Clemenceau avec le Club des Séniors,
- 6 place du 8 mai 1945 avec l'Avant-Garde,
- 6 place du 8 Mai 1945 avec les Ménileux.

#### **Décision n° 15/2021 : "Repérage amiante"**

Par laquelle il a été décidé de signer la proposition commerciale avec la Société SOCOTEC sise 1 rue du Clocher de Vézelize à CHAVIGNY (54230) pour un montant de 2 950 € HT, soit 3 540 € TTC, pour la mission "repérage amiante et plomb" avant travaux et avant démolition dans les locaux 62 et 64 rue Clemenceau.

#### **Décision n° 16/2021 : "Don"**

Par laquelle il a été décidé d'encaisser un chèque d'un montant 1 000 € au titre du don de Monsieur et Madame André GROSSE.

**Décision n° 17/2021 : "Fin de Bail"**

Par laquelle il a été décidé de mettre fin à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, au bail passé le 7 mars 2016 pour la location de l'appartement sis 60 rue Clemenceau à MARBACHE.

**Décision n° 18/2021 : "Maintenance informatique"**

Par laquelle il a été décidé de signer le contrat de maintenance informatique avec la Société TECTONIS, 44 rue Clemenceau 54820 à Marbache, pour un montant de 4 960 €<sup>HT</sup> soit 5 952 €<sup>TTC</sup> pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, renouvelable d'année en année, étant entendu que la durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

## Projet de délibération n° 4

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.7 INTERCOMMUNALITÉ  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE FOURRIÈRE ANIMALE**

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque commune de délibérer sur son adhésion.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'étant pas compétente en la matière, elle ne peut pas assurer la fonction de coordonnateur du groupement mais sa plateforme mutualisée d'achat public assure l'assistance et le conseil à la préparation et à la procédure de passation du marché.

Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

Vu le dossier soumis à son examen,

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- ❖ **D'APPROUVER** le projet de convention ci-annexé.
- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.
- ❖ **DE DÉSIGNER** ....., membre titulaire, représentant la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

❖ **DE DÉSIGNER** ....., suppléant du membre titulaire, représentant la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**Je vous laisse le soin de délibérer.**

**→ VOTE :**

- à l'unanimité
- à ..... voix pour
- à ..... voix contre
- à ..... abstention(s)
- à ..... ne prend pas part au vote

**GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR LES PRESTATIONS DE FOURRIERE ANIMALE**

**GROUPEMENT DE COMMANDES**

<b>CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES</b>
--

**ENTRE :**

**La Commune de Pompey**

représentée par son Maire, M. Laurent TROGRLIC, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Bouxières-aux-Dames**

représentée par son Maire, M. Denis MACHADO, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Champigneulle**

représentée par son Maire, M. Valentin DETHOU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Custines**

représentée par son Maire, M. Pierre JULIEN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Faulx**

représentée par son Maire, M. Dominique GRANDIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Frouard**

représentée par son Maire, M. Pascal BARTOSIK, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Lay-Saint-Christophe**

représentée par son Maire, M. Patrick MÉDART, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Liverdun**

représentée par son Maire, M. Sébastien DOSE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Malleloy**

représentée par son Maire, M. Denis GODEFROY, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Marbache**

représentée par son Maire, M. Jean Jacques MAXANT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Millery**

représentée par son Maire, M. Bernard BALLAND, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Montenois**

représentée par son Maire, M. Sébastien POINT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Saizerais**

représentée par son Maire, M. Ludovic LEGGERI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

Une fois la consultation publiée, les pouvoirs adjudicateurs n'ayant pas intégré le présent groupement ne pourront plus y adhérer durant toute la durée du futur marché.

**AYANT ETE EXPOSE CE QUI SUIV :**

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et que les membres adhérents ont des besoins identiques concernant l'objet du marché repris en première page du présent document et un objectif de rationalisation des coûts.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV :**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention définit les modalités de fonctionnement d'un groupement de commande permettant aux entreprises retenues, de procéder à un marché de prestations de fourrières animales, ceci conformément aux articles R. 2142-19 à -24, -26, 27 et R. 2151-7 du Code de la commande publique.

La présente convention fait suite à un besoin conjoint des Communes listées ci-dessus.

**ARTICLE 2 – MEMBRES DU GROUPEMENT - COORDONNATEUR**

La présente convention a pour but la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Monteno, Saizerais, Pompey.

Elle désigne la Commune de Pompey comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ainsi qu'à la signature et la notification des marchés.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

### **ARTICLE 3 – COMMISSION D'APPEL D'ACHAT PUBLIC**

Dans le cadre de la présente opération, chaque Maître d'Ouvrage sera représenté par un membre de sa commission d'achat public (CAP) élu parmi les membres à voix délibérative de celle-ci.

La commission d'achat public (CAP) sera présidée par le représentant de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en tant que représentant du coordonnateur du groupement.

Elle sera donc composée de TREIZE (13) personnes à voix délibératives :

- 1 représentant de la commune de Bouxières-aux-Dames
- 1 représentant de la commune de Champigneulle
- 1 représentant de la commune de Custines
- 1 représentant de la commune de Faulx
- 1 représentant de la commune de Frouard
- 1 représentant de la commune de Lay-Saint-Christophe
- 1 représentant de la commune de Liverdun
- 1 représentant de la commune de Malleloy
- 1 représentant de la commune de Marbache
- 1 représentant de la commune de Millery
- 1 représentant de la commune de Monteno
- 1 représentant de la commune de Saizerais
- 1 représentant de la commune de Pompey

et éventuellement des représentants légaux à voix consultative, conformément au Code de la Commande Publique.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est également désigné.

### **ARTICLE 4 – NATURE DES PRESTATIONS ET MISSIONS**

Il s'agit pour les parties concernées de grouper l'achat dans le but d'optimiser l'achat public.

Le groupement de commande porte donc précisément sur : les prestations de fourrières animales.

### **ARTICLE 5 – PROGRAMME, ENVELOPPE FINANCIERE ET DUREE**

### 5.1 Programme prévisionnel et enveloppe financière :

L'enveloppe financière prévisionnelle de la présente convention est estimée à 24 000 € HT par an, soit 72 000 € HT sur 3 ans.

### 5.2 Durée :

La présente convention, subordonnée à l'existence du groupement de commande pour l'objet désigné ci-dessus, sera en vigueur pour une durée de trois (3) ans ferme.

## ARTICLE 6 – REMUNERATION ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Le coordonnateur ne sera pas rémunéré pour cette prestation.

Les frais engagés pour la publication de l'avis d'appel public à la concurrence concernant le marché objet de la présente convention sera pris en charge par l'ensemble des adhérents et divisés en parts égales au prorata du nombre d'adhérents.

## ARTICLE 7 – MODALITÉS FINANCIÈRES D'EXÉCUTION

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure le financement des besoins relevant de sa compétence et de son activité et sera facturé de manière individuelle.

## ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

Tous les documents établis en application de la présente convention deviennent propriété des membres pour la part qui relève de leur ban.

## ARTICLE 9 – CONTROLES ET RESILIATION

Les membres et leurs agents nommément désignés pourront demander à tout moment au coordonnateur la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Les membres se réservent le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'ils estiment nécessaires. Le coordonnateur devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération.

Toutefois, toutes les observations relatives à l'exécution des marchés devront être expressément portées à la connaissance du coordonnateur.

Dans le cas où le coordonnateur n'exécute pas une des obligations substantielles résultant de la présente convention et un mois après mise en demeure restée infructueuse, la résiliation de la convention pourra être demandée par lettre recommandée.

Pour un motif d'intérêt général, chaque membre pourra notifier à n'importe quel moment au coordonnateur par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de résilier son adhésion au groupement pour la part relevant de sa compétence sans remettre en cause l'ensemble du groupement.

## ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES ET CONTENTIEUX

Tout litige entre les membres qui ne pourrait être résolu à l'amiable est de la compétence du tribunal administratif de Nancy. Le coordonnateur est chargé du suivi des éventuelles actions en justice liées à la passation du marché.

A ce titre il assurera la défense des intérêts du groupement et de ses membres. Pour ce faire il pourra, si nécessaire, faire appel à un conseil. L'ensemble de frais relatif au contentieux de la passation sera réparti comme prévu à l'article 6.

Les contentieux liés à l'exécution du marché ne sont pas du ressort du coordonnateur.

Fait à Pompey, le ....., en un exemplaire.

<p>La commune de Bouxières-aux-Dames</p> <p>Le Maire Denis MACHADO</p>	<p>La commune de Champigneulles</p> <p>Le Maire Bernard VERGANCE</p>
<p>La commune de Custines</p> <p>Le Maire Renée HENRY</p>	<p>La commune de Faulx</p> <p>Le Maire Dominique GRANDIEU</p>
<p>La commune de Frouard</p> <p>Le Maire Jean-François GRANDBASTIEN</p>	<p>La commune de Lay-Saint-Christophe</p> <p>Le Maire Patrick MEDART</p>
<p>La commune de Liverdun</p> <p>Le Maire Jean-Pierre HUET</p>	<p>La commune de Malleloy</p> <p>Le Maire Jeannine DOUGOUD</p>
<p>La commune de Marbache</p> <p>Le Maire Jean Jacques MAXANT</p>	<p>La commune de Millery</p> <p>Le Maire Denis BERGEROT</p>
<p>La commune de Montenoy</p> <p>Le Maire Sébastien POINT</p>	<p>La commune de Saizerais</p> <p>Le Maire Ludovic LEGGERI</p>
<p>La commune de Pompey</p> <p>Le Maire Laurent TROGRIC</p>	

## Projet de délibération n° 5

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.7 INTERCOMMUNALITÉ  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT**  
**DÉLECTRICITÉ ET PRESTATION ASSOCIÉES**

La loi NOME prévoyait la fin de tarifs réglementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (anciens tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Puis, la loi « Energie climat » annonçait la fin des tarifs réglementés pour les sites d'une puissance inférieure à 36 Kva (anciens tarifs bleus) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : l'éclairage public faisant partie de ce périmètre technique. Concernant les anciens tarifs bleus, seules les collectivités territoriales et établissements publics suivants sont concernés :

- Soit, emploient au moins 10 personnes,
- Soit, ont des recettes supérieures à 2 millions d'euros (incluant DGF, taxes et impôts locaux).

Ainsi, dans le cadre de la politique d'achat public mutualisé du Bassin de Pompey, deux groupements de commandes ont été constitués afin de répondre à ces évolutions réglementaires et permettant de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Ces deux marchés groupés ont été prévus pour avoir **une date d'échéance commune le 31 mars 2022**.

Rappel des membres adhérents aux groupements de commandes d'électricité respectifs :

Collectivités	G.C. fourniture d'électricité sites inférieurs à 36 Kva : 16 membres	G.C. fourniture d'électricité sites supérieurs à 36 Kva : 9 membres
Bassin de Pompey	X	X
Bouxières-aux-Dames	X	
Champigneulles	X	X
Custines	X	X
Faulx	X	
Frouard	X	X
Lay-Saint-Christophe	X	
Liverdun	X	X
Malleloy	X	
Marbache	X	
Millery	X	X
Montenoy	X	X
Pompey	X	X
Saizerais	X	
CCAS de Champigneulles	X	X
CCAS de Pompey	X	

Il est donc proposé de **constituer un seul et unique groupement de commande de fourniture d'électricité**, quelle que soit la puissance des sites, **débutant au 1<sup>er</sup> avril 2022**.

Ce groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Monteno, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire (5 titulaires maximum). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le périmètre de ce marché, un nouveau recensement des besoins sera effectué pour mettre à jour les données.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- Septembre / Octobre 2021 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De Novembre 2021 à Janvier 2022 :
  - Accord-cadre :
    - Rédaction du marché.
    - Publication
    - Réception des offres
    - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
    - Notification aux candidats évincés
    - Bureau délibératif
    - Notification au titulaire
    - Début de l'accord-cadre
- De Février à Mars 2022 :
  - Marché subséquent :
    - Publication
    - Réception des offres
    - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
    - Bureau délibératif
    - Notification au titulaire et aux candidats évincés
    - **Début du marché subséquent : 1<sup>er</sup> avril 2022**

- Vu le rapport soumis à son examen

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- ❖ **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées.
  
- ❖ **DE M'AUTORISER** à signer la convention.
  
- ❖ **DE DÉSIGNER M.** ....., membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.
  
- ❖ **DE DÉSIGNER M.** ....., suppléant du membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

**Je vous laisse le soin de délibérer.**

**→ VOTE :**

- à l'unanimité
- à ..... voix pour
- à ..... voix contre
- à ..... abstention(s)
- à ..... ne prend pas part au vote

**GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE  
ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET PRESTATIONS  
ASSOCIEES**

**GROUPEMENT DE COMMANDES**

Version du 10/09/2021

# CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

**ENTRE :**

**La Communauté de Communes du Bassin de Pompey**

représentée par son Président, M. Laurent TROGRIC, dûment habilité par délibération du Bureau Communautaire en date du ...

Et dénommé : Le coordonnateur

**ET :**

**La Commune de Bouxières-aux-Dames**

représentée par son Maire, M. Denis MACHADO, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Champigneulle**

représentée par son Maire, M. Valentin DETHOU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Custines**

représentée par son Maire, M. Pierre JULIEN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Faulx**

représentée par son Maire, M. Dominique GRANDIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Frouard**

représentée par son Maire, M. Pascal BARTOSIK, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Lay-Saint-Christophe**

représentée par son Maire, M. Patrick MEDART dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Liverdun**

représentée par son Maire, M. Sébastien DOSE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Malleloy**

représentée par son Maire, M. Denis GODEFROY, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Marbache**

représentée par son Maire, M. Jean Jacques MAXANT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Millery**

représentée par son Maire, M. Bernard BALLAND, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Montenois**

représentée par son Maire, M. Sébastien POINT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Pompey**

représentée par son 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Antony KUHN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**La Commune de Saizerais**

représentée par son Maire, M. Ludovic LEGGERI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ...

**ET :**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Pompey**

représentée par son Président, M. Laurent TROGRLIC, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du ...

**ET :**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Champigneulles**

représentée par son Président, M. Valentin DETHOU, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du ...

Une fois la consultation publiée, les pouvoirs adjudicateurs n'ayant pas intégré le présent groupement ne pourront plus y adhérer durant toute la durée du futur marché.

**AYANT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et que les communes adhérentes ont des besoins identiques concernant l'objet du marché repris en première page du présent document et un objectif de rationalisation des coûts.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention définit les modalités de fonctionnement d'un groupement de commande permettant aux entreprises retenues, de procéder à un marché de fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées, ceci conformément aux articles R. 2142-19 à -24, -26, 27 et R. 2151-7 du Code de la commande publique.

La présente convention fait suite à un besoin conjoint des Communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

**ARTICLE 2 – MEMBRES DU GROUPEMENT - COORDONNATEUR**

La présente convention a pour but la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

Elle désigne la Communauté de Communes du Bassin de Pompey comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ainsi qu'à la signature et la notification des marchés.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

### **ARTICLE 3 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de la présente opération, chaque Maître d'Ouvrage sera représenté par un membre de sa commission d'appel d'offres (CAO) élu parmi les membres à voix délibérative de celle-ci.

La commission d'appel d'offres (CAO) sera présidée par le représentant de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en tant que représentant du coordonnateur du groupement.

Elle sera donc composée de SEIZE (16) personnes à voix délibératives :

- 1 représentant de la commune de Bouxières-aux-Dames
- 1 représentant de la commune de Champigneulle
- 1 représentant de la commune de Custines
- 1 représentant de la commune de Faulx
- 1 représentant de la commune de Frouard
- 1 représentant de la commune de Lay-Saint-Christophe
- 1 représentant de la commune de Liverdun
- 1 représentant de la commune de Malleloy
- 1 représentant de la commune de Marbache
- 1 représentant de la commune de Millery
- 1 représentant de la commune de Monteno
- 1 représentant de la commune de Pompey
- 1 représentant de la commune de Saizerais
- 1 représentant le CCAS de Champigneulle
- 1 représentant le CCAS de Pompey
- 1 représentant de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

et éventuellement des représentants légaux à voix consultative, conformément au Code de la Commande Publique.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est également désigné.

### **ARTICLE 4 – NATURE DES PRESTATIONS ET MISSIONS**

Il s'agit pour les parties concernées de grouper l'achat dans le but d'optimiser l'achat public.

Le groupement de commande porte donc précisément sur la fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées.

## ARTICLE 5 – PROGRAMME, ENVELOPPE FINANCIERE ET DUREE

### 5.1 Programme prévisionnel et enveloppe financière :

Durées	Volumes	Valeurs mise en concurrence (énergie + CEE + coût de capacité) :	Valeurs totales
-36 Kva sur 12 mois	6 281 271 Kwh	405 500 € HT	1 000 000 € TTC
+36 Kva sur 12 mois	4 395 754 Kwh	237 500 € HT	428 500 € TTC
Total sur 12 mois	10 677 025 Kwh	643 000 € HT	1 428 500 € TTC
Total sur 24 mois	21 354 050 Kwh	1 286 000 € HT	2 857 000 € TTC
Total sur 48 mois	42 708 100 Kwh	2 572 000 € HT	5 714 000 € TTC

### 5.2 Durée :

La présente convention, subordonnée à l'existence du groupement de commande pour l'objet désigné ci-dessus, sera en vigueur pour 24 mois, renouvelable 1 fois 24 mois, soit 48 mois maximum.

## ARTICLE 6 – REMUNERATION ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Le coordonnateur ne sera pas rémunéré pour cette prestation.

Les frais engagés pour les publications des avis d'appels publics à la concurrence concernant le marché objet de la présente convention seront pris en charge par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

## ARTICLE 7 – MODALITÉS FINANCIÈRES D'EXÉCUTION

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure le financement des besoins relevant de sa compétence et de son activité et sera facturé de manière individuelle.

## ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

Tous les documents établis en application de la présente convention deviennent propriété des membres pour la part qui relève de leur ban.

## ARTICLE 9 – CONTROLES ET RESILIATION

Les membres et leurs agents nommément désignés pourront demander à tout moment au coordonnateur la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Les membres se réservent le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'ils estiment nécessaires. Le coordonnateur devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération.

Toutefois, toutes les observations relatives à l'exécution des marchés devront être expressément portées à la connaissance du coordonnateur.

Dans le cas où le coordonnateur n'exécuterait pas une des obligations substantielles résultant de la présente convention et un mois après mise en demeure restée infructueuse, la résiliation de la convention pourra être demandée par lettre recommandée.

Pour un motif d'intérêt général, chaque membre pourra notifier à n'importe quel moment au coordonnateur par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de résilier son adhésion au groupement pour la part relevant de sa compétence sans remettre en cause l'ensemble du groupement.

## **ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES ET CONTENTIEUX**

Tout litige entre les membres qui ne pourrait être résolu à l'amiable est de la compétence du tribunal administratif de Nancy. Le coordonnateur est chargé du suivi des éventuelles actions en justice liées à la passation du marché.

A ce titre il assurera la défense des intérêts du groupement et de ses membres. Pour ce faire il pourra, si nécessaire, faire appel à un conseil. L'ensemble de frais relatif au contentieux de la passation sera réparti comme prévu à l'article 6.

Les contentieux liés à l'exécution du marché ne sont pas du ressort du coordonnateur.

PROJET

Fait à Pompey, le ....., en un exemplaire.

La commune de Bouxières-aux-Dames  Le Maire Denis MACHADO	La commune de Champigneulles  Le Maire Valentin DETHOU
La commune de Custines  Le Maire Pierre JULIEN	La commune de Faulx  Le Maire Dominique GRANDIEU
La commune de Frouard  Le Maire Pascal BARTOSIK	La commune de Lay-Saint-Christophe  Le Maire Patrick MEDART
La commune de Liverdun  Le Maire Sébastien DOSE	La commune de Malleloy  Le Maire Denis GODEFROY
La commune de Marbache  Le Maire Jean Jacques MAXANT	La commune de Millery  Le Maire Bernard BALLAND
La commune de Montenois  Le Maire Sébastien POINT	La commune de Pompey  Le 1 <sup>er</sup> Adjoint Antony KUHN

<p>La commune de Saizerais</p> <p>Le Maire Ludovic LEGGERI</p>	<p>Le Centre Communal d'Action Sociale de Pompey</p> <p>Le Président Laurent TROGRIC</p>
<p>Le Centre Communal d'Action Sociale de Champigneulle</p> <p>Le Président Valentin DETHOU</p>	<p>La Communauté de Communes du Bassin de Pompey</p> <p>Le Président Laurent TROGRIC</p>

PROJET

## Projet de délibération n° 6

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.7 INTERCOMMUNALITÉ  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 prévoit que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année un rapport d'activités.

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal des communes membres.

Vu le rapport soumis à sa présentation (consultable sur le site [www.bassinpompey.fr/RA2020.pdf](http://www.bassinpompey.fr/RA2020.pdf)),

### Il est demandé au Conseil Municipal :

- ❖ **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

### Je vous laisse le soin de délibérer

#### → VOTE :

- à l'unanimité
- à ..... voix pour
- à ..... voix contre
- à ..... abstention(s)
- à ..... ne prend pas part au vote

#BassinPompeyMobilisé  
à vos côtés

**RAPPORT**  
D'ACTIVITÉS  
2020



## ÉDITO

Ce nouveau rapport d'activité 2020 est celui d'une année particulière, marquée par la crise de la COVID qui a engendré de nombreuses incertitudes et des bouleversements importants pour nos collectivités. Les élus et les équipes administratives et techniques ont été fortement mobilisés pour assurer la continuité du service public et répondre aux préoccupations des habitants et des entreprises dans leurs champs de compétences respectifs, en veillant à la compréhension et au respect des consignes sanitaires.

Cette situation inédite a démontré une fois de plus que la solidarité n'est pas juste une injonction mais bien une réalité faisant partie de notre ADN. Cette solidarité s'est exprimée à travers de nombreuses initiatives locales émanant des communes et de l'intercommunalité mais également des habitants, des associations et des entreprises. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas hésité à remettre à plat leur process de production pour participer à l'effort collectif et fournir au territoire masques et gels hydroalcooliques, devenus denrées rares et je les en remercie. Des achats groupés d'équipements de protection, portés par le Bassin de Pompey, nous ont permis de doter la population et les agents communaux et intercommunaux pour leur permettre d'assurer leurs missions en toute sécurité. Il convient de saluer la mobilisation et l'agilité dont on fait preuve les équipes de nos collectivités.

Inévitablement, l'activité et les finances du Bassin de Pompey ont été fortement impactées. Vous trouverez dans ce document, un retour sur les actions spécifiques que nous avons mis en place durant cette crise sanitaire et économique pour répondre à l'urgence. Avec les communes, le Bassin de Pompey a pu apporter une aide aux personnes isolées et fragilisées, aux salariés mobilisés en première ligne, aux entreprises. Cela s'est traduit par l'accueil des enfants des publics prioritaires au sein de nos crèches, la fabrication de repas par la cuisine centrale pour le portage à domicile organisé par les communes, pour les écoles, crèches et maisons de retraite. C'est également un soutien renforcé à l'activité économique avec des mesures spécifiques pour amortir la crise en complémentarité de celles initiées par l'Etat et la Région Grand Est.

2020 fut une année intense avec le renouvellement de l'exécutif et l'accueil d'un nouveau conseil communautaire. Après le décalage du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales et l'installation des nouveaux conseillers, nous avons pu installer le 16 juillet la nouvelle assemblée et un nouveau pacte de gouvernance a été approuvé, mettant l'accent sur le participatif et le renforcement du lien entre les communes et l'intercommunalité.

2020 fut également une année de projets pour faire évoluer notre offre de services et répondre aux nouvelles attentes émergeant. Des projets qui doivent nous permettre de rester innovants et attractifs, au service du développement économique, de la transformation écologique et numérique et au service de l'ensemble de la population du territoire

Laurent Negre

Président de la Communauté de Communes  
du Bassin de Pompey



# UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

## LE BUREAU EXÉCUTIF

### Le Président



**Laurent TROGRIC**  
Président de la Communauté de Communes  
Maire de Pompey

### Les 12 Vice-Présidents



**Valentin DETHOU**  
1<sup>er</sup> Vice-Président délégué aux mobilités et à l'intermodalité  
Maire de Champigneulles



**Jean-Jacques MAXANT**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'espace public et à l'aménagement durable  
Maire de Marbache



**Pascal BARTOSIK**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'économie solidaire, à la politique de l'emploi et l'innovation sociale  
Maire de Frouard



**Ludovic LEGGERI**  
8<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'assainissement, réseaux et process  
Maire de Saizerais



**Sébastien DOSE**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'urbanisme, à l'habitat et aux projets de villes  
Maire de Liverdun



**Dominique GRANDIEU**  
9<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au tourisme, à la promotion des savoir-faire et produits locaux et aux filières agro-alimentaires  
Maire de Faulx



**Denis MACHADO**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux équipements sportifs, à la santé et à la nutrition  
Maire de Bouxières-aux-Dames



**Carole SALEUR**  
10<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée à la communication, à la citoyenneté, à la petite enfance et à la culture  
2<sup>ème</sup> adjointe à Malleloy



**Pierre JULIEN**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au cycle de l'eau  
Maire de Custines



**David BLASIUS**  
11<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au territoire connecté et aux usages numériques  
1<sup>er</sup> adjoint à Millery



**Odile BEGORRE-MAIRE**  
6<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée aux innovations territoriale et environnementale, aux transitions et mutations  
1<sup>ère</sup> Adjointe à Lay-Saint-Christophe



**Sébastien POINT**  
12<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'économie, au commerce et à l'attractivité  
Maire de Monteno

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### BOUXIÈRES-AUX-DAMES



**Denis MACHADO**  
Maire



**Dominique VOINSON**  
Adjoint au maire



**Martine LEPIANKO**  
Adjointe au maire



**Odile SCHMITT**  
Adjointe au maire

### CHAMPIGNEULLES



**Valentin DETHOU**  
Maire



**Bernard VERGANCE**  
Adjoint au maire



**Jeanne PHILIPPOT**  
Adjointe au maire



**Sylvie GAMEL**  
Conseillère



**Gilles MULLET**  
Conseiller



**Chantal PELLENZ**  
Conseillère



**Philippe POTDEVIN**  
Conseiller

### CUSTINES



**Pierre JULIEN**  
Maire



**Jocelyne PANO**  
Adjointe au maire



**Alain SOLDNER**  
Conseiller

### FAULX



**Dominique GRANDIEU**  
Maire



**Catherine LEPRUN**  
Adjointe au maire

### FROUARD



**Pascal BARTOSIK**  
Maire



**Chantal KIPPER**  
Adjointe au maire



**Thierry BECKER**  
Adjoint au maire



**Denise GERARDIN**  
Adjointe au maire



**Patrice LEBOEUF**  
Adjoint au maire



**William GRAFF**  
Conseiller



**Yves LEICKNER**  
Conseiller

### LAY-SAINT-CHRISTOPHE



**Patrick MEDART**  
Maire



**Odile BEGORRE-MAIRE**  
Adjointe au maire



**Michel JACQUES**  
Conseiller

### LIVERDUN



**Sébastien DOSE**  
Maire



**Catherine GUENSER**  
Adjointe au maire



**François ROUGIEUX**  
Adjoint au maire



**Magali CLEMENT-DILLMANN**  
Adjointe au maire



**Rémi WAGNER**  
Conseiller



**Pascal BECK**  
Conseiller

### MALLELOY



**Denis GODEFROY**  
Maire



**Carole SALEUR**  
Adjointe au maire

### MARBACHE



**Jean-Jacques MAXANT**  
Maire



**Catherine LESAINE**  
Adjointe au maire

### MILLERY



**David BLASIUS**  
Adjoint au maire

### MONTENOY



**Sébastien POINT**  
Maire

### POMPEY



**Laurent TROGRIC**  
Maire



**Antony KUHN**  
Adjoint au maire



**Francis MAUGRAS**  
Adjoint au maire



**Béatrice BOCHNAK**  
Adjointe au maire



**Céline GEOFFROY**  
Adjointe au maire

### SAIZERAIS



**Ludovic LEGGERI**  
Maire



**Laetitia ASCHBACHER**  
Adjointe au maire

45 membres élus proportionnellement à la population de chaque commune

- 1 délégué : Millery, Monteno
- 2 délégués : Faulx, Marbache, Saizerais, Malleloy
- 3 délégués : Custines, Lay-Saint-Christophe
- 4 délégués : Bouxières-aux-Dames
- 5 délégués : Pompey
- 6 délégués : Liverdun
- 7 délégués : Champigneulles, Frouard

## LE PACTE DE GOUVERNANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance, qui reste facultatif, entre les communes et l'établissement public. Le Conseil communautaire, par délibération du 10 décembre 2020, a s'est prononcé favorablement sur l'élaboration de ce pacte de gouvernance., présenté pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Le pacte de gouvernance a été bâti pour répondre aux objectifs suivants :

- Assurer le portage politique des projets
- Le fonctionnement de la gouvernance de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey repose sur l'engagement des élus dans la construction du projet intercommunal et dans sa mise en oeuvre.
- A travers la création et le partage du Pacte de Gouvernance, il s'agit de permettre à chacun de s'emparer de ses responsabilités afin de mener à bien les différents projets découlant des ambitions territoriales.
- Fluidifier les interfaces Communes-Communauté
- Le Pacte de Gouvernance du Bassin de Pompey vient renforcer et fluidifier les interfaces qu'il entretient avec ses communes-membres, en partageant les contraintes et les attentes réciproques et en affirmant la solidarité et la complémentarité du bloc territorial dont l'objectif premier reste de délivrer un service public cohérent et qualitatif aux habitants du territoire.
- Renforcer la mobilisation et intérêt du travail collectif des élus au sein des Commissions
- A travers la création des Commissions Projets, le Bassin de Pompey permet de renforcer l'engagement et la mobilisation des élus, sur la base du volontariat, des compétences et des responsabilités qui y sont associées. C'est également l'opportunité d'appréhender les affaires intercommunales avec une vision globale et transversale.

La gouvernance communautaire s'organise autour d'instances ayant chacune un rôle clairement définissant le processus de décision afin d'assurer une action la plus partagée et pertinente possible. Il existe dans ce schéma 4 types d'instance :

- Les instances stratégiques : le Comité Stratégique regroupe les Maires, les Vice-Présidents et les délégués communautaires
- Les instances de décision : le Bureau Exécutif, le Conseil Communautaire
- Les instances de projet : les Commissions thématiques (Aménagement du Territoire, Attractivité, et Développement Territorial, Développement et Accessibilité des Services à la Population, Finances et Perspectives, Politiques Environnementales et Transitions)
- Les instances de concertation : La Conférence des Maires, le Collectif des Directeurs Généraux,
- le Comité de développement, la Conférence Territoriale

Les élus siègent dans les différentes instances en fonction de leur statut mais aussi de leur envie et de leur compétence.

# UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA CRISE



## DES COLLECTIVITÉS #MOBILISÉES

auprès des élus, habitants, salariés et acteurs

Dès le 9 mars, la Communauté de Communes s'est organisée pour assurer la continuité du service public, tout en protégeant les équipes. Une cellule de crise s'est mise en place très vite, sous la responsabilité du Président, pour piloter au sein de la direction générale l'adaptation de nos activités à l'évolution de la crise sanitaire.

Plus que jamais, cette période a fait appel au sang-froid et au courage des agents publics qui ont eu à cœur d'assurer avec professionnalisme leurs missions essentielles à la continuité de service : l'alimentation en eau des foyers comme des établissements de soin, la gestion des déchets ménagers et la propreté de l'espace public, la sécurité sur la voie publique et l'application des mesures de confinement sur les 13 communes, la production et la fourniture de repas aux personnes fragiles et personnes âgées dans les maisons de retraite ou à leur domicile en lien avec les CCAS, la garde d'enfants des personnels soignants, l'entretien et la maintenance des bâtiments et équipements, l'activité de maraîchage... Cette organisation dans un climat d'incertitude, de craintes, a pu s'appuyer sur des équipes mobilisées et agiles. Le Bassin de Pompey a mis à disposition des masques pour les communes, des kits visiteurs cuisine pour les personnels municipaux des foyers de personnes âgées, la fourniture de petits flacons de gel hydro-alcoolique aux équipes de terrain par un reconditionnement des stocks en crèche, le don de 500 surchaussures des piscines et des crèches au SDIS... Enfin, 1000 masques tissus ont été fabriqués par des ateliers de couture du Bassin pour nos besoins et ceux des communes.

## DES ENTREPRISES #MOBILISÉES

auprès des collectivités et habitants

- Les **Brasseries de Champigneulle**, Cosbelle à Millery ont produit du gel hydroalcoolique.
- **Drive Devilbiss et MS Technique** ont développé des chaînes de production de masques certifiés par AFNOR et de visières.
- Des **artisans et associations locales (Cultures et Partages avec son atelier Amarrage à Frouard, Akilamod à Champigneulle)** ont produit également des milliers de masques de manière artisanale.

## La crise sanitaire COVID : un impact sur 2020 qui pourrait se prolonger

Une perte de recettes dues aux fermetures des établissements ouverts au public : restauration, équipements sportifs, accueil de la petite enfance : - **1,2 M€**

Des dépenses supplémentaires portées par l'intercommunalité, notamment l'achat de masques de protection pour les habitants du territoire : **+ 140 k€**

- Des dépenses supplémentaires volontaires de soutien à l'économie locale : + 100 k€ dépensés et 230 k€ mobilisés  
=> Le total de ces surcoûts est estimé à **1,4 M€** pour l'année 2020.
- A ces points s'ajoute le maintien des rémunérations des personnels en autorisation spéciale d'absence pour fermeture d'établissement.  
=> **Le maintien de la masse salariale est estimé à 1,2 M€.**

## Plan de Continuité des Activités de mars à mai 2020



**#BassinPompeyMobilisé à vos côtés**

**Nous vous accueillons et vous informons**

- [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)
- [lesit.bassinpompey.fr](mailto:lesit.bassinpompey.fr)
- [eco.bassinpompey.fr](mailto:eco.bassinpompey.fr)
- [tourisme.bassinpompey.fr](mailto:tourisme.bassinpompey.fr)

[@bassinpompey](https://www.facebook.com/bassinpompey)  
[#bassinpompey](https://www.linkedin.com/company/bassinpompey)

**Par téléphone & sur rendez-vous**

- Accompagnement des entreprises**  
03 83 49 81 15 / [eco@bassinpompey.fr](mailto:eco@bassinpompey.fr)
- Guichet unique de l'Habitat**  
03 83 49 81 19 / [habitat@bassinpompey.fr](mailto:habitat@bassinpompey.fr)
- Urbanisme**  
03 83 49 81 92 / [urbanisme@bassinpompey.fr](mailto:urbanisme@bassinpompey.fr)
- Collecte des déchets**  
03 83 49 81 53 / [environnement@bassinpompey.fr](mailto:environnement@bassinpompey.fr)
- Eau et assainissement**  
03 83 49 44 80 / [eau@bassinpompey.fr](mailto:eau@bassinpompey.fr)
- Transport**  
03 83 49 23 23 / [lesit@bassinpompey.fr](mailto:lesit@bassinpompey.fr)
- Petite enfance**  
03 83 49 81 31 / [poleenfance@bassinpompey.fr](mailto:poleenfance@bassinpompey.fr)
- Permanences RAM**  
03 83 49 81 36
- Permanences LAPE**  
03 83 49 81 32

## Mesures sanitaires Covid-19, vérifié par AFNOR Certification, le Bassin de Pompey labellisé

Dans le cadre du plan de reprise et/ou continuité d'activité déployé suite au confinement, le Bassin de Pompey a souhaité s'assurer que les exigences requises pour cette reprise d'activité étaient bien présentes, en particulier pour tout ce qui touche à la santé et la sécurité des personnes. Aussi, la collectivité s'est engagée dans le dispositif Mesures sanitaires COVID-19 piloté par l'AFNOR – un outil pour améliorer les pratiques mais également un gage de confiance pour l'ensemble des publics : élus, agents, usagers... Concrètement, un évaluateur de l'AFNOR est venu constater en juillet, in situ, que le référentiel de bonnes pratiques construit pour l'occasion avait été bien pensé et était bien appliqué sur le terrain : distances minimales, procédures de nettoyage et de désinfection, etc...

# ÉCONOMIE

## MESURES D'AMORTISSEMENT DE LA CRISE



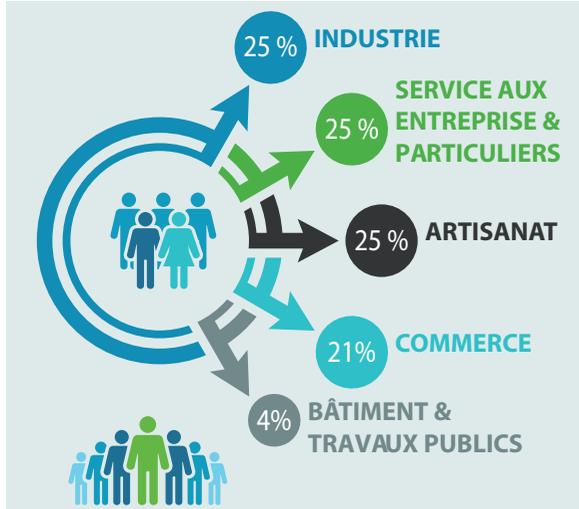
Le **nombre total d'établissements** présents sur le Bassin de Pompey enregistre une évolution positive de 108, à l'instar des années précédentes. **4 633 établissements**, contre 4 525 fin 2018, regroupant 10 571 effectifs salariés, en baisse depuis 2017. C'est une nouvelle fois la large catégorie des services qui progresse le plus significativement avec **113 établissements supplémentaires**.

Le **tissu artisanal et commercial** a connu une parfaite stabilité sur l'année 2020. La commune de Custines et l'Espace Commercial Grand Air à Frouard ont même vu progresser leur nombre d'enseignes. Le **taux de vacance commerciale** est relativement faible à l'échelle du territoire et bien inférieur aux moyennes qui peuvent constatées au niveau national (de l'ordre de 12%).

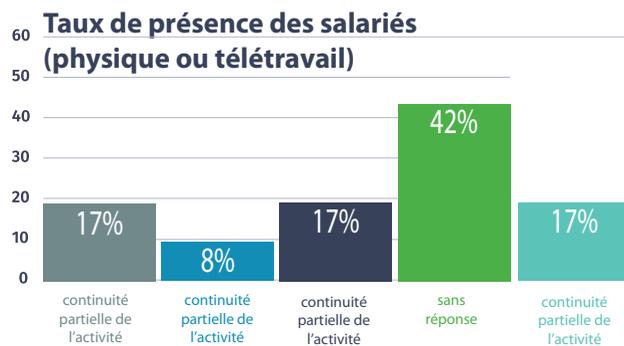
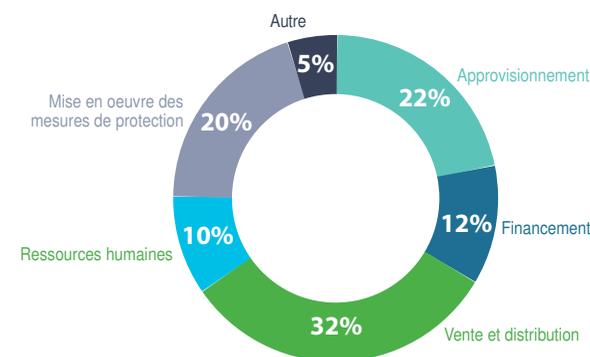
La **commercialisation de la zone artisanale de la Haute-Epine à Saizerais** se poursuit avec 3 nouvelles ventes ce qui portent à **40 % le taux de commercialisation**, 8 entreprises présentes fin 2020 pour 22 salariés estimés.

Pour les **locaux d'activité Delta Service et Delta Affaires**, le taux d'occupation est de 60 %. 18 établissements occupent les bâtiments pour 110 salariés. Dans le cadre de la reprise d'activité par la Compagnie Française de la Chaussure à Champigneulle, le Bassin de Pompey a apporté son appui par le portage immobilier du site industriel.

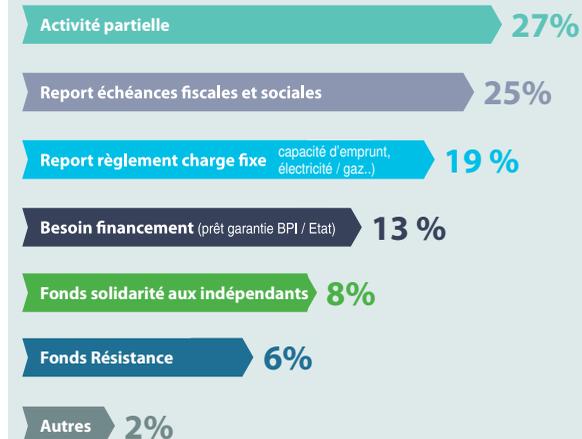
### BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE DE LA SITUATION- 18 MARS- 4 MAI 2020



#### PROBLÉMATIQUES MAJEURES RENCONTRÉES DES LE DÉBUT DE LA CRISE



#### DISPOSITIFS



#### BESOINS ATTENDUS



LE BASSIN DE POMPEY A DÉVELOPPÉ UN PLAN DE SOUTIEN EN DIRECTION DES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANS DE 500 000 € AVEC DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

### #MOBILISES avec nos partenaires

La situation inédite engendrée par le COVID-19, affaiblissant et paralysant notre économie, a montré la nécessité d'unir nos forces pour répondre à l'urgence. Sur notre territoire, ce dialogue est déjà ancré dans nos relations avec les entreprises à travers des démarches menées de manière partagée et concertée.

#### UNE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DE PROXIMITÉ

Que vous soyez une TPE, PMI/PME, artisans, commerçants, associations... le Pôle Économie se mobilise avec ses partenaires (CAREP, Val de Lorraine Entreprendre, Initiative Val de Lorraine, ALACA...) au sein d'une cellule de suivi et de veille pour vous proposer un accompagnement personnalisé au plus près des problématiques de votre entreprise en mobilisant les outils et mesures gouvernementales et régionales, ainsi que le fonds d'aide territorial résistance un interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos démarches :

03 83 49 81 16  
eco@bassinpompey.fr

[economie.bassinpompey.fr](http://economie.bassinpompey.fr)



- Création avec la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la Banque des Territoires du « **Fonds Résistance** » (avance remboursable) apport financier du Bassin de Pompey à hauteur de 81 166 € pour mobiliser une enveloppe territoriale de 333 000 €
- Exonération des loyers** de mars 2020 pour les entreprises occupant des locaux du Bassin de Pompey et report des loyers d'avril et mai 2020 ; montant de l'effort financier : 20 473 €
- Exonération de la redevance d'occupation du domaine public** pour les commerçants et artisans pour l'ensemble de l'année 2020
- Accompagnement spécifique des commerçants et artisans** pour leur faciliter l'accès aux dispositifs de soutien financier

- Mise à disposition **d'équipement de protection** pour accompagner la reprise d'activité après le premier confinement
- Campagne de promotion et de valorisation des commerces et artisans** de proximité (abribus et réseaux sociaux)
- Lancement des **bons d'achat bonifiés** pour soutenir la reprise des commerçants et artisans. Une somme de 80 000 € a été consacrée pour abonder 8 000 bons d'achats permettant un chiffre d'affaires de 160 000 € dans l'économie de proximité. 59 professionnels du Bassin de Pompey partenaires de cette opération.



# INNOVATION NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE



## PLATEFORME D'ACHAT LOCAL

[www.jeconsommevaldelorraine.fr](http://www.jeconsommevaldelorraine.fr)

développée par le PETR Val de Lorraine et animée localement par le Pôle Economie, à destination des commerçants et artisans (15 professionnels formés : sessions de formation et accompagnement personnalisé).



## CHÈQUE NUMÉRIQUE

Ce dispositif doit permettre de soutenir significativement la transition numérique : en 2020 ce sont **9 professionnels qui ont pu bénéficier de ce dispositif** pour un montant total de subventions allouées de 20 857,41€.

**LE CHÈQUE NUMÉRIQUE**  
Pour un commerce connecté !

**Commerçants et artisans**

Vous êtes décidé à renforcer votre visibilité numérique ?

Le Bassin de Pompey vous accompagne financièrement pour développer votre visibilité sur Internet et sur les réseaux sociaux. Jusqu'à 50% de subvention pour la création, réalisation de site internet ou encore les coûts liés aux abonnements et référencements sur des places de marché.

Bassin de Pompey  
Rue des 4 Elements  
54340 POMPEY

Informations :  
03.83.49.81.16  
eco@bassinpompey.fr

## ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Depuis 2017 une réflexion a été lancée afin de développer l'économie circulaire sur le territoire du Bassin de Pompey via l'émergence d'une démarche Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Cette démarche territoriale innovante est portée grâce au partenariat fort entre le Bassin de Pompey

et les entreprises du territoire et plus particulièrement l'association d'entreprises Val de Lorraine Entreprendre et est soutenue financièrement par l'ADEME et la Région Grand EST (via le programme Climaxion).

**BILAN EIT 2018-2020**

- 1 600 kg de déchets recyclés (DEEE)
- 7,5 tonnes de déchets réemployés (Palettes)
- 19 800 € de coût évités pour les entreprises (coût collecte des déchets, coût audits)
- 16 980 € d'économisés pour les salariés – (158€/personne grâce aux activités à prix réduits)
- 1,25 ETP crée sur le territoire (chef de projet et intervenants FL Sport)

**Synergies actives**

- Mutualisation d'équipements: salles de réunion et ponts à bascule
- Collecte mutualisée de DEEE et cartouches encres
- Réemploi de palette
- Rondes de sécurité mutualisées
- FL Sport
- Étude d'opportunités sur la récupération de chaleur fatale
- L'optimisation des consommations d'énergie
- Cythèque mutualisée
- Audits croisés

**Synergies en cours**

- Covoiturage domicile-travail
- Étude de faisabilité « unité de méthanisation »
- Station multi-énergies
- Mutualisation des formations récurrentes
- Valorisation des déchets liens de cerclages et palettes
- Expérimentation de la collecte des gobelets

**Synergies en réflexion**

- Mutualisation des compétences
- Outil web de location d'équipement
- Conciergerie
- Mutualisation de services: nacelle, entretien des espaces verts

## CAMPUS INNOVATION

Le projet consiste en la création d'une plateforme physique au coeur de Parc technopolitain « Eiffel Energie » sur 3.6 ha, situé sur la confluence de la Meurthe et la Moselle. L'objectif est d'encourager le comportement créatif et d'impulser l'innovation au sein de l'écosystème économique et scientifique du Bassin de Pompey. Il pourra proposer des espaces d'échanges, de formation, de recherche, des ateliers... etc. au service d'un climat d'innovation, d'échange de connaissances, de collaboration et de développement de nouveaux produits, projets et formations.

2020 a vu un partenariat avec l'université de Lorraine et la chaire ITTI ((Innovation Territoriale et Territoires en Intelligence) qui accompagne le territoire dans cette démarche innovante.

Mobilisation des élus : vers une ambition politique du projet

La mobilisation des élus constitue un des jalons les plus importants de cette ingénierie « ensemble ». Par leur contact direct avec le terrain et ses habitants, les élus ont pu enrichir le diagnostic établi dans une logique prospective et se projeter sur une ambition



politique du projet Campus au-delà des limites administratives du territoire. Dix-neuf élus des différentes communes du Bassin de Pompey ont choisi de participer aux échanges et faire partie de la démarche sans sa phase préliminaire. Compte tenu du contexte sanitaire, les participants ont été mis en sous-groupes dès le début de l'exercice, avec une mise en commun par visioconférence.



11 entrepreneurs et télétravailleurs sont déjà accueillis au sein de l'espace de coworking.

Afin de compléter l'offre, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey crée un FAB LAB et met à disposition imprimantes 3 D à filaments et résines, unité de finition pour pièces imprimées, logiciels de modélisation et de préparation à l'impression, consommables... des outils et technologies de pointes qui nécessitent un accompagnement des utilisateurs.

Le FL-LAB accueille sur rendez-vous les utilisateurs qui ont souscrit à un contrat de prestation, le jeudi matin sur des plages de 3h.

Aujourd'hui réservé aux acteurs économiques, cet espace numérique pourra s'ouvrir dans un second temps à d'autres utilisateurs et au monde scolaire.

Pôle économie-attractivité du Bassin de Pompey

eco@bassinpompey.fr : 03 83 49 81 16



# EMPLOI INSERTION

Bâtiment Delta Services  
Rue des 4 Elements - 54340 POMPEY  
Informations et rendez-vous :  
03.83.49.81.70  
emploi@bassinpompey.fr

[emploi.bassinpompey.fr](http://emploi.bassinpompey.fr)

## Le Service Intercommunal de l'Emploi, FL JOB, a ouvert ses portes en septembre 2020

au sein du bâtiment Delta Services rue des 4 Elements à Pompey. Il accueille les habitants des 13 communes en recherche d'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi, et les salariés en recherche de reconversion ou de formation. Outre un accueil personnalisé, il propose de nombreux services : orientation de proximité, consultation des offres d'emploi et mise en relation avec les employeurs, information sur les métiers, les formations et les secteurs d'activité.

FL JOB propose également chaque semaine un programme d'ateliers collectifs : comment se démarquer avec sa lettre de motivation, construire efficacement son CV, identifier ses atouts et compétences ou encore se tester à l'entretien d'embauche... sont autant de thématiques développées lors de ces accompagnements.

## Des ateliers pour lutter contre la fracture numérique

FLJob propose également des ateliers numériques permettant aux débutants d'ac-

quérir les bases de l'usage d'un ordinateur. Créer et utiliser une boîte mail, naviguer sur le web, réaliser ses démarches en ligne, ou même communiquer par internet en créant son compte WhatsApp... Ces ateliers hebdomadaires sont gratuits et ouverts à tous.

## Aider les entreprises à recruter

FLJOB s'adresse aussi aux entreprises qui recrutent. Elle leur offre un panel d'aides pour rendre leur démarche de recrutement pertinente avec notamment une offre de conseils portant sur la manière de rédiger une fiche de poste, de présélectionner des candidats, de mener un entretien d'embauche. Les recruteurs peuvent aussi trouver des informations sur les aides à l'embauche, les types de contrat, l'ingénierie de formation...

**Officiellement lancé le 24 septembre 2020 lors du forum emploi, le Service Intercommunal de l'emploi a rapidement accueilli ses premiers bénéficiaires. 38 personnes ont eu un premier contact sur ce dernier trimestre 2020**



## CHANTIER D'INSERTION

Mis en place en en 2018 , il permet de proposer à des personnes en situation d'insertion un contrat de travail et un accompagnement socioprofessionnel renforcé. Ce chantier s'appuie sur des activités de maraichage biologique et de restauration collective. En 2020, une nouvelle activité a été rattachée au chantier : l'entretien de locaux. Un encadrant technique d'insertion à temps plein a été embauché, pour encadrer l'équipe de 6 personnes.

## SOUTIEN AUX STRUCTURES

**CAP entreprises 71 825€** : 85 personnes du territoire ont bénéficié d'un accompagnement individuel et renforcé vers l'emploi. Les personnes accompagnées résident sur 9 des 13 communes. 50 personnes ont repris un emploi toutes durées confondues et 2 ont démarré une formation, soit 61,2 % des personnes accompagnées.

**Mission locale 70 000 €** : La Mission locale du Val de Lorraine a accompagné 665 jeunes - dont 232 nouveaux accueils - du Bassin de Pompey en 2020, (662 en 2019) dont 328 femmes et 337 hommes. 85 jeunes sont issus des Quartiers Politiques de la Ville (45 femmes, 40 hommes) soit 12.8 % du public accueilli.

## MARCHÉS D'INSERTIONS

La collectivité soutient également l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi en lançant des marchés d'insertion, dont l'objet est l'achat d'une prestation d'insertion sociale et professionnelle qui prend appui sur une activité support. L'association cultures et partages a décroché ce marché et a proposé grâce à lui à **29 demandeurs d'emploi** du territoire des postes d'agents techniques polyvalents. **Au total, ces sont 5568 heures de travail qui ont été effectuées par des personnes éloignées de l'emploi grâce à ce marché.**

# HABITAT



Dans le cadre de la **politique nationale de rénovation énergétique de l'habitat**, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est engagée dans un **service public de la performance énergétique depuis 2014 et a maintenu ses efforts en 2020.**

Malgré la modification des offres de rénovations de l'Anah, le Bassin de Pompey a su poursuivre ses missions d'accompagnements aux particuliers tout en renforçant ses **compétences en matière notamment de gestion des périls et des signalements d'insalubrités.** Pour améliorer encore cet accompagnement et conseiller tous

les administrés qui en expriment le besoin, **une étude pré-opérationnelle à une opération de l'amélioration de l'habitat privée a été lancée en 2019 et s'est poursuivie en 2020.**

## GUICHET UNIQUE

Le Bassin de Pompey a développé un véritable service public de proximité au service des habitants du territoire s'engageant dans une démarche de rénovation de leur patrimoine bâti : rénovation Énergétique, Maintien à Domicile des Personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite.

## BILAN 2020

- 81 % des habitants ayant fait appel au service habitat en sont satisfaits.

## Habitat privé

- 566 contacts au Guichet Unique
- +de 4 millions d'euros d'aides (Bassin de Pompey et Anah) 56 dossiers aidés 128 465 € attribués
- Un gain énergétique moyen après travaux de 47 % en 2020.
- 42 logements produits

## Habitat social :

- 40 logements agréés dont 10 PLA-I
- 508 demandes de logement social via la plateforme mutualisée

## POLITIQUE DE LA VILLE

Le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 a retenu deux quartiers du Bassin de Pompey comme quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit des quartiers suivants :

- le quartier des Mouettes à Champigneulle
- le quartier de la Penotte à Frouard.

Dans le cadre de la cinquième année de mise en œuvre du Contrat de Ville du Bassin de Pompey, l'Etat a affecté une enveloppe de 79 000 € au titre de l'appel à projet 2020

Cet appel à projet, s'articule autour de trois piliers :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie.

Et trois thématiques transversales :

- La jeunesse,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La lutte contre toutes les discriminations.

30 dossiers ont été déposés en réponse à l'appel à projet sur différentes thématiques permettant le développement d'actions nouvelles sur ces quartiers prioritaires, ou un renforcement des actions déjà engagées et portées à l'échelle de ces territoires. 27 d'entre eux ont été financés. Pour être éligible au fonds dédié au titre de la politique de la ville, l'ensemble de ces actions doivent faire l'objet de cofinancement systématique et pour une part significative.

# URBANISME



**Les démarches d'actualisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) quant à elles, se poursuivent au travers de la réalisation du PLUI HD, et divers projets connaissent un avancement significatif grâce aux nombreux ateliers avec nos partenaires, ainsi qu'aux réunions publiques.**

avec la modification des périmètres de protection des monuments historiques qui font l'objet d'une actualisation d'un travail dédié pour redéfinir une cohérence territoriale.

Les conclusions de l'enquête publique ont été favorables à la poursuite du document avec la prise en compte d'une réserve relative aux mobilités qui a été intégrée.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions sur les mois de septembre octobre 2020 et a permis de collecter l'avis des habitants et acteurs du territoire pour faire évoluer le projet sur des demandes individuelles qui pouvaient trouver une cohérence au regard de l'ensemble du document. Plus de 180 remarques sont remontées au Bassin de Pompey et ont fait l'objet d'une analyse croisée entre le Bassin de Pompey et les Commissaires enquêteurs. A noter qu'il s'agissait d'une enquête croisée

Dès lors, le Bassin de Pompey pourra approuver début d'année 2021 son document pour une mise en application courant du mois de juin. Cette conclusion d'un travail de plus de 5 années, permet à la Communauté de Communes de s'engager dans des perspectives d'aménagement du territoire cohérentes à l'échelle des 13 communes, tout en préservant les spécificités de chacune au regard des enjeux urbains, patrimoniaux ou environnementaux du territoire.



## SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS INTERTERRITORIALISÉ

En cette année 2020 perturbée par un contexte sanitaire particulier, la dimension intercommunale de l'urbanisme a trouvé, une fois encore son intérêt, année au cours de laquelle une agilité des services était de mise. L'inter-territorialité a permis de trouver un équilibre et une continuité de service.

En effet, le **service d'instruction mis à disposition d'une centaine de communes sur le territoire du PETR Val de Lorraine** a garanti une continuité d'activité dans un climat difficile lié aux évolutions internes de personnel d'une part mais également aux modifications successives des délais d'instruction. Le service a été maintenu grâce aux avancées déjà engagées de **dématérialisation des pratiques**.

## CHIFFRES CLÉS

- 1511 dossiers instruits pour les communes du Bassin de Pompey, soit 764 EPC\*
- 656 dossiers instruits pour la Communauté de communes de Mad-et-Moselle, soit 387 EPC
- 1136 dossiers instruits pour la Communauté de commune de Seille-et-Grand-Couronné, soit 600 EPC
- Soit un total de 3303 dossiers (1751 EPC) pour l'année 2020

\* Equivalent Permis de Construire

# SECURITE PREVENTION

**Partenariale, c'est la tonalité que souhaite donner la Communauté de Communes du bassin de Pompey à sa politique touchant à la sécurité et à la Prévention de la Délinquance depuis la prise de compétence en 2003. compétence qui lui a permis la mise en œuvre d'un CISPD et la création d'une Brigade intercommunale de Police municipale, aujourd'hui composée de 16 agents.**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) résulte du décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 sur les dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention de la délinquance. C'est une instance de concertation entre les différents acteurs, élus, services de l'Etat, associations et organismes agissant dans les domaines de la police, justice, prévention, social et sanitaire.

La compétence Prévention de la Délinquance a été transférée à la Communauté de Communes par les communes lors du conseil communautaire du 27 mars 2003, ce qui a permis la mise en œuvre d'un CISPD dont le périmètre correspond à celui de l'EPCI, et dont la création a été validée par les élus communaux lors du conseil du 26 juin 2003.

En 2018, les élus du Bassin de Pompey ont décidé de relancer le CISPD, et un diagnostic local de sécurité a été réalisé. Il a été présenté en assemblée plénière le 5 février 2019.

La compétence Prévention de la Délinquance a été transférée à la Communauté de Communes par les communes lors du conseil communautaire du 27 mars 2003, ce qui a permis la mise en œuvre d'un CISPD dont le périmètre correspond à celui de l'EPCI, et dont la création a été validée par les élus communaux lors du conseil du 26 juin 2003.



## LA BRIGADE INTERCOMMUNALE

En raison de la pandémie de la Covid 19, la mission de sécurité routière au quotidien a été dédiée à la vérification des attestations dérogatoires de déplacements dans le cadre du confinement et des couvre-feux successifs mis en place au niveau du territoire national ou local. Dans le cadre de leur travail au quotidien et en rapport avec les mesures gouvernementales et préfectorales, 7000 personnes ont été contrôlées et une trentaine a fait l'objet d'une verbalisation pour le non-respect des règles malgré des rappels quasi quotidiens.

## Missions de la Brigade Intercommunale de Police Municipale

**13%**

### • Demandes des services

Suivi de la salubrité publique dans le cadre des collectes des ordures ménagères, déchetterie, aires d'accueil des gens du voyage...

**9%**

### • Police de la route

Contrôle routier et vitesse, suivi du stationnement

**1%**

### • Prévention éducative

Actions éducatives

**45%**

### • Police de proximité

Patrouille, îlotage pédestre, sécurisation des écoles, fourrière automobile, marché...

**24%**

### • Administratif

Rédaction rapport judiciaire, accueil, réunion de service...

**2%**

### • Travail référent

Projets

**7%**

### • Rédaction des arrêtés

Surveillance et prévention, signalements

## Action éducative en milieu scolaire



Chaque année, les agents de la BIPM proposent aux enseignants qui le souhaitent d'intervenir dans leur établissement dans le but de sensibiliser les élèves des classes de maternelle grande section dans le cadre

des dangers de la route ainsi que dans les classes de CE2 pour le permis piéton.

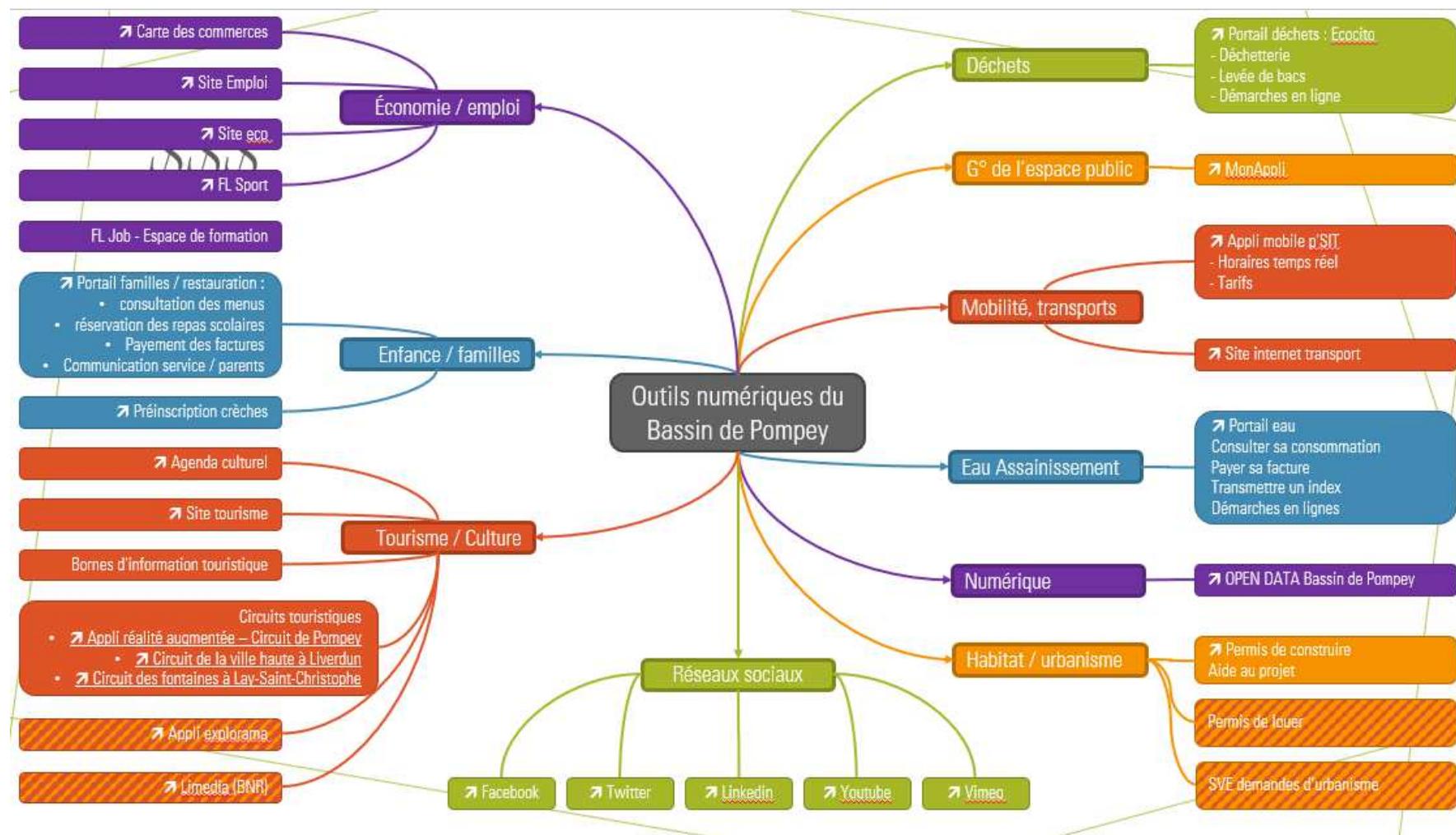
Sur l'année 2020/2021 malgré les contraintes sanitaires la majorité des enseignants a répondu favorablement aux actions menées et un millier d'élèves aura été sensibilisé sur ces sujets.

Ces actions ont pour objectifs de sensibiliser les enfants sur leurs déplacements au quotidien.

Un support pédagogique des établissements « La baule » est utilisé pour les interventions qui se déroulent sur deux demi-journées. A l'issue un diplôme est remis à chacun des élèves.



# NUMÉRIQUE AU SERVICE DES USAGERS



L'offre numérique du Bassin de Pompey s'est étoffée en 2020 avec notamment l'extension de la Gestion Relation Citoyen.

- **Préinscription crèche,**
- **Pise en place du portail eau**
- **Démarrage du projet de portail déchets « Ecocito » accompagnant le contrôle d'accès par lecture de plaque à la déchèterie.**
- **Sur les périodes de confinement, la mise en place de jauges dans les équipements a également nécessité le déploiement d'outils spécifiques pour organiser les accès aux piscines, à la déchèterie et à la composterie.**

L'outil **OpenData Gazette** a lui aussi continué d'évoluer sur 2020 avec des indicateurs toujours plus nombreux répartis par thématiques. Aux 12 thématiques existantes s'est ajoutée celle relative au COVID-19 permettant de suivre l'évolution de la pandémie.

<https://data.bassinpompey.fr/>

## UNE NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION CITOYENNE MON APPLI

Partant du besoin des services techniques d'assurer un meilleur suivi des signalements des usagers, et en l'absence de solution satisfaisante sur le marché, il a été décidé de développer en interne la nouvelle version de MonAppli. Cette nouvelle version, lancée en juillet, permet notamment une géolocalisation automatique du signalement, des échanges permanents avec le demandeur et lui assure un suivi complet du traitement de sa demande.

En plus du service voirie, les services eau/assainissement et environnement traitent des signalements par le biais de MonAppli. Elle leur offre un tableau de bord complet de suivi des signalements et facilite la communication interne. Accessible pour l'instant uniquement en lecture pour les communes, MonAppli est amenée à évoluer pour leur permettre d'y traiter les signalements les concernant. L'objectif est d'offrir aux usagers un traitement des signalements identique et transparent que ceux-ci relèvent de la commune ou de la communauté de communes.

## LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Adopté le 28 février 2013, le Plan France très haut débit est une stratégie visant à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Cet accès à internet performant permet d'envoyer et de recevoir une grande quantité de données très rapidement, à la vitesse de la lumière en ce qui concerne la fibre optique.

Le Conseil Régional Grand Est déploie actuellement un réseau 100% fibre optique sur l'ensemble de la région pour un investissement global estimé à 1,3 milliards d'euros.

Au total 21 700 prises vont être déployées sur le Bassin de Pompey sur 5 ans. A ce titre le Bassin de Pompey contribue à hauteur de 1 939 000 € au projet.

Les communes suivantes sont déjà majoritairement ouvertes à la commercialisation en 2020 : Faulx, Frouard, Millery, Saizerais, Marbache et Liverdun. La commune de Champigneulle est partiellement ouverte.

Les années de démarrage des travaux sur les autres communes sont les suivantes :

Bouxières-aux-Dames	2021
Custines	2022
Lay-Saint-Christophe	
Malleloy	
Montenoy	
Pompey	



# AMÉNAGEMENT URBAIN

Le programme pluriannuel de voirie s'est poursuivi en 2020 par la finalisation d'aménagements urbains engagés en 2019, tout en veillant à maintenir en état le patrimoine routier par des programmes d'entretien de la voirie et de ses équipements.

La collectivité s'est engagée dans une nouvelle façon de gérer les eaux de pluie en s'inscrivant résolument dans une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) qu'elle développera dans la durée sur ses nouveaux aménagements.

## ZOOM SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA LIBÉRATION – TRANCHE 3 À FROUARD



Le projet devait répondre à des enjeux de réduction de vitesse, de valorisation du cadre de vie, d'amélioration de l'accessibilité pour tous et de confort d'utilisation de l'espace public.

Les travaux, d'un montant de 1 297 000 €, ont débuté en mars 2020 par l'enfouissement des réseaux secs. Ils se sont poursuivis par l'aménagement de la voirie avec une fin des travaux en mars 2021.

Un plateau et des rétrécissements de voies ont été créés pour réduire la vitesse de cette entrée de ville. Un enfouissement des réseaux aériens a été intégré au projet afin de participer à l'esthétique urbaine de cette avenue, en supprimant les fils disgracieux et en renouvelant les poteaux d'éclairage.

L'aménagement de la place a également fait l'objet d'un soin particulier, afin de créer un **espace de rencontre apaisé, attractif, accessible en tout point et permettant de marquer un accès au Théâtre Gérard Philipe**



### Patrimoine routier

		Budget d'entretien et de réparation
Chaussées et trottoirs	240 km	280 000 €
Signalisation verticale	6 000 panneaux	60 000 €
Signalisation horizontale	240 km	200 000 €
Feux tricolores	27 carrefours	25 000 €
Eclairage public	7 500 points	160 000 €
Ouvrages d'art	20 ouvrages	33 800 €

### GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

Le patrimoine de **plus de 200 km de voirie gérée par le Bassin de Pompey** nécessite une maintenance régulière pour garantir sa pérennité dans le temps et assurer confort et sécurité aux usagers. Des programmes d'entretien et de réparation sont mis en oeuvre pour faire face au vieillissement des équipements et aux dégradations liées principalement aux conditions climatiques. La crise COVID a mis en évidence l'implication des agents de la collectivité qui ont assuré une présence terrain et garanti une continuité de service tout au long de l'année malgré un contexte sanitaire difficile.

### LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Chaque semaine **3300 litres de déchets en moyenne** sont ramassés pour une grande partie manuellement à la pince dans les rues. Au-delà de ses missions, l'équipe intervient en lien avec les services de l'environnement et de la police intercommunale pour faire la chasse aux dépôts sauvages... débarrasser une baignoire, de vieux meubles laissés sur la voie publique. En 2020, des opérations coup de poing ont associé la gestion de l'espace public, la police intercommunale et le service environnement.



- 2 409 signalements et traitements de désordre via l'outil « Mon Appli » ;
- 24 806 heures de travaux de propreté sur l'espace public ;
- 710 points lumineux d'éclairage public remplacés ;
- 2,68 millions d'€ consacrés aux travaux d'aménagement ;
- 1 903 actes administratifs traités concernant l'espace public
- 385 Tonnes de sel de déneigement utilisés au cours de l'hiver 2020-21

## SCHÉMA DE COHÉRENCE LUMINEUSE

En 2018, le Bassin de Pompey a adopté son Schéma de Cohérence Lumière. Il permet de décliner une véritable **stratégie lumière** et de l'intégrer à l'ensemble des projets d'aménagement afin de réduire la consommation énergétique et limiter l'impact sur la biodiversité et la santé. **7 500 points lumineux réparés sur les 13 communes qui sont concernés.**

Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux effectués en 2019 a permis de remplacer les ballons fluorescents par des leds de dernières générations avec un rendement multiplié par cinq (150 points lumineux).

En 2020, la 2<sup>e</sup> phase de travaux, subventionnée dans le cadre de l'opération **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte**, gérée par le Parc Naturel Régional de Lorraine, a permis de remplacer 794 points lumineux. Au total, 950 points lumineux qui ont été remplacés.

Afin d'optimiser les consommations électriques, ces luminaires sont équipés d'abaissement de luminosité :

- de l'allumage à 21h00 : 100 %
- de 21h00 à 24h00 : abaissement à 50 %
- de 00h00 à 5h00 : abaissement à 20 %
- de 5h00 à 7h00 : abaissement à 50 %
- de 7h00 à l'extinction : 100 %

La finalisation est prévue dans le cadre d'un marché public global de performance s'étalant, sur neuf ou douze ans (marché en cours de consultation).



# PETITE ENFANCE

## AGILITÉ ET COURAGE DES ÉQUIPES AFIN D'ASSURER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN PÉRIODE DE PANDÉMIE.

Les modalités d'accueil du jeune enfant ont été fortement impactées par les restrictions sanitaires liées à la gestion de la covid 19. Fermetures des équipements, accueil limité, protocoles sanitaire pour la sécurisation des enfants, des familles et des agents. . . les changements inattendus ont été nombreux. **Dès le début de la crise, les équipes ont été mobilisées pour accueillir les enfants des professions indispensables** (personnels des établissements de santé par exemple). Les agents intercommunaux de la petite enfance se sont mobilisés, en première ligne, pour assurer la continuité du service public.



## ADAPTER CONSTAMMENT LES MESURES SANITAIRES POUR JUGULER L'ÉPIDÉMIE ET ASSURER LA PROTECTION DE TOUS

Les mesures nationales préconisées par l'Etat ont amené à formaliser et adapter des plans de reprise d'activité afin d'adapter les pratiques professionnelles avec un double objectif : juguler au mieux l'épidémie pour éviter la fermeture d'équipements et proposer un service de qualité.

## GÉRER LES TRANSMISSIONS AUX FAMILLES MALGRÉ DES CONDITIONS D'ACCUEIL DÉGRADÉES.

Les protocoles sanitaires liées à la gestion de la Covid ne permettaient plus aux familles d'entrer dans les crèches pour déposer et récupérer leur enfant. Cette situation a affecté la qualité des transmissions qui permettent d'échanger des informations concernant l'enfant. Afin de pallier cette situation des synthèses hebdomadaires des progrès de l'enfant étaient transmises par mail aux familles.

## INTERAGIR AVEC LES ENFANTS EN ÉTANT TOUJOURS MASQUÉ

L'interaction avec les tout-petits passe par les expressions du visage. Le port du masque obligatoire pour les agents d'accueil représentait une difficulté supplémentaire pour le maintien d'un accueil de qualité.

## RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

L'année 2020 du RAM aura été marquée par une forte augmentation de l'activité d'information aux familles et assistants maternels (+ 74% d'appels téléphoniques) induite par les nombreuses questions liées à l'adaptation de l'activité d'accueil des enfants en temps de crise. L'activité d'animation auprès des assistants maternels et des enfants dont ils ont la charge s'est arrêtée durant plusieurs mois ce qui explique que seul 950 personnes aient participé aux ateliers d'animation contre 2150 en 2019. Afin de pallier les difficultés ou impossibilités de déplacement des familles des assistants maternels, le RAM a proposé des rendez-vous en visio-conférence. Ce nouveau service a rapidement été adopté par les familles et a donc été conservé même après l'assouplissement des restrictions sanitaires.

## LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAPE)

La fermeture du service puis la limitation des familles accueillies lors de la reprise de l'activité a amené le LAPE à innover afin de garder le lien. Echanges en visio pour les familles qui le souhaitaient, communications par mail permettant d'envoyer des idées de jeux avec les enfants et d'accompagner les familles dans leurs mises en oeuvre sont des initiatives qui ont trouvé leur public.

Pour faire suite à plusieurs mois de fermeture du service il s'agissait de remobiliser les familles, redonner le goût de sortir en bravant les risques de contamination. Par un protocole de reprise d'activité drastique et la mise en place d'animations conviviales la fréquentation du service a été rapidement relancée.

# ACTION SOCIALE

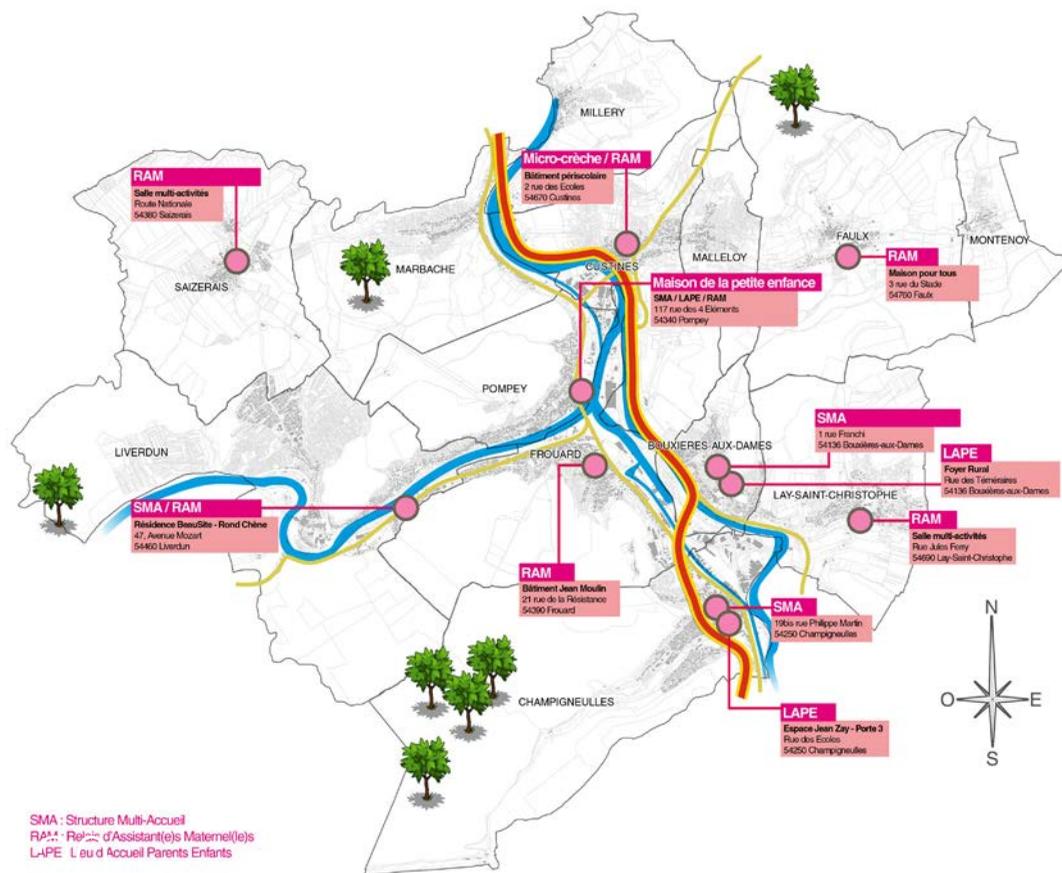
## EQUIPE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DU BASSIN DE POMPEY : UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ POUR FAIRE FACE À LA COVID 19.

- Garder un contact individuel/continuité des suivis éducatifs : réseaux sociaux, projets éducatifs tel que le projet intergénérationnel (montages de messages de soutien aux ainés hébergés en structure), concours de dessins, informations diverses (bons plans sur le territoire, fake news, . . .), animations . . .
- Maintenir les contacts avec les partenaires.
- Mettre en en place un soutien éducatif à distance sous la forme de « permanences d'écoute éducative ».
- Eviter le décrochage scolaire en période de confinement : garder le contact avec les jeunes en situation de détresse scolaire, mobiliser des volontaires pour apporter une aide scolaire ( <https://engagement.meurthe-et-moselle.fr/> ) organiser un accueil physique pour quelques adolescents à qui des conseils et une aide matérielle pourrait se révéler déterminante

## RESAVAL

Le 22 juin 2017 le conseil communautaire a approuvé l'adhésion du Bassin de Pompey à l'association RESAVAL (réseau de santé du Val de LORRAINE) pour un montant annuel de 2 000 euros.

L'association RESAVAL se donne pour objet d'améliorer la prise en charge ambulatoire, et le parcours de soins des patients atteints de maladies chroniques et des personnes âgées, en perte d'autonomie ou représentant des situations précaires de soins ou d'isolement.



## UN COÛT FINANCIER DE LA CRISE AMORTIE PAR LES AIDES EXCEPTIONNELLES DE LA CAF

La fermeture des équipements durant deux mois, associée à une capacité d'accueil limitée des enfants lors de la reprise d'activité des crèches, a fortement impacté les recettes d'exploitation (participations familiales, Prestation de service unique). Le manque à gagner pour la collectivité aurait dû s'élever à plus de 300 000€ qui seraient venus s'ajouter aux charges nettes d'exploitation s'élevant à 259 733€ en 2020. La CAF, par des aides exceptionnelles tout au long de l'année 2020 a permis d'amortir ce déficit de recettes. 27 € par jour et par places fermées ainsi que 10 € par jour et par place occupées ont été attribuées aux gestionnaires publics d'équipement soit un montant de 284 332 € pour l'exercice 2020.

# DÉCHETS



**Accès à la Déchetterie**  
sur réservation uniquement  
à compter du 4 mai

pour vous assurer les meilleures conditions d'accès et préserver votre santé ainsi que celle du personnel chargé de vous accueillir,

Sur rendez-vous  
[www.bassinpompey.fr/déchetterie](http://www.bassinpompey.fr/déchetterie)  
si vous ne pouvez pas vous inscrire sur internet  
03 83 49 81 52 de 8H30 à 12H30

**Nouvel accès à la composterie**  
sur rendez-vous  
à compter du 5 mai

pour vous assurer les meilleures conditions d'accès et préserver votre santé ainsi que celle du personnel chargé de vous accueillir,

Sur rendez-vous  
[www.bassinpompey.fr/composterie](http://www.bassinpompey.fr/composterie)  
si vous ne pouvez pas vous inscrire sur internet  
03 83 49 81 52 de 8H30 à 12H30

## CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DE DÉCHETS

La gestion de la crise sanitaire a permis le **maintien du service de collecte durant les périodes de confinement**. Afin de saluer le rôle du prestataire de tri dans le maintien du service sur le Bassin de Pompey, il a été convenu de prendre en charge les surcoûts liés à la mise en place de mesures sanitaires durant la période de confinement, soit un montant de 12 000 € TTC

Le service environnement a travaillé en lien étroit sur cette période avec les services de la Gestion de l'Espace Public pour **lutter contre les dépôts sauvages** déposés à proximité des points d'apport volontaire dans les quartiers d'habitat collectif.

Une **adaptation de l'ouverture et du fonctionnement de la composterie** et de la déchetterie intercommunales a dû s'engager afin de limiter les fréquentations des sites, avec la mise en place de rendez-vous et la limitation du nombre de véhicules.

Une **application dédiée** a été déployée par la plateforme numérique du Bassin de Pompey permettant de gérer les nouvelles modalités d'accès. La Brigade de police intercommunale a accompagné le service dans la réouverture des équipements pour éviter les problèmes de circulation qui auraient pu en découler.



La déchetterie est en travaux pour mieux vous accueillir !

À partir de juillet et pendant toute la période des travaux je peux demander un badge pour accéder aux déchetteries partenaires

## UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE POUR UNE QUALITÉ DE SERVICE AMÉLIORÉE

La déchetterie intercommunale, située sur la commune de Frouard a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Afin de remplacer cet équipement, devenu sous-dimensionné. Le Bassin de Pompey a lancé en 2017 une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de sa déchetterie, concluant à la nécessité d'une évolution.

Le scénario d'aménagement, retenu par le bureau communautaire du 19 septembre 2017, a fait l'objet d'évolution permettant d'aboutir à un Avant-Projet Définitif validé par le bureau communautaire le 8 octobre 2019.

**Les travaux s'étalent de septembre 2020 à juin 2021. Période durant laquelle les usagers ont été redirigés vers d'autres déchetteries de collectivités voisines.**

## Pour un accueil de qualité sécurisé

• Proposer un accueil de qualité avec la mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée par lecture de plaque

• Faciliter et sécuriser la circulation sur la déchetterie avec une plateforme plus large

• Développer le tri de nouveaux matériaux (polystyrène, plâtre...)

• Organiser des flux de circulation distincts usagers / prestataires de collectes

• Guider et informer les usagers avec une signalétique améliorée

## les aspects environnementaux, une dimension importante du projet

• Meilleur système de traitements des eaux de ruissellement et eaux usées

• Production d'Énergies renouvelables : 500 m<sup>2</sup> de photovoltaïque

• Nouvelles filières de recyclage : valorisation des matières

• Bâtiments à faible consommation énergétique

→ Un investissement d' **1,8M d'euros**

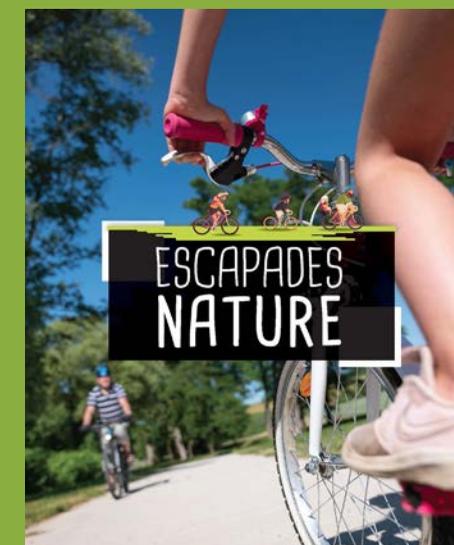
→ Une superficie de **4 000 m<sup>2</sup>**

→ Augmentation surface : **+ 1700 m<sup>2</sup>**

→ **500 m<sup>2</sup>** de panneaux photovoltaïque

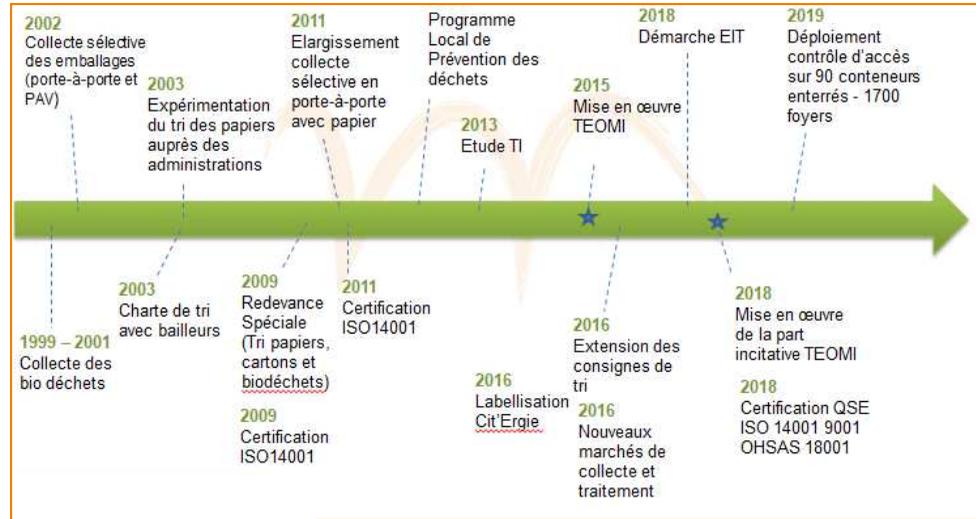
# ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Bassin de Pompey s'est vu transférer cette compétence par ses communes membres **pour travailler à l'avenir une politique globale de valorisation et d'entretien du patrimoine naturel** de la Communauté de Communes. Différents chantiers en cours pourront ainsi trouver une cohérence communautaire, (Valorisation des Espaces Naturels Sensibles, Suivi du document d'objectif de la zone Natura 2000, valorisation du Paysages, suivi des actions du plan paysage...)



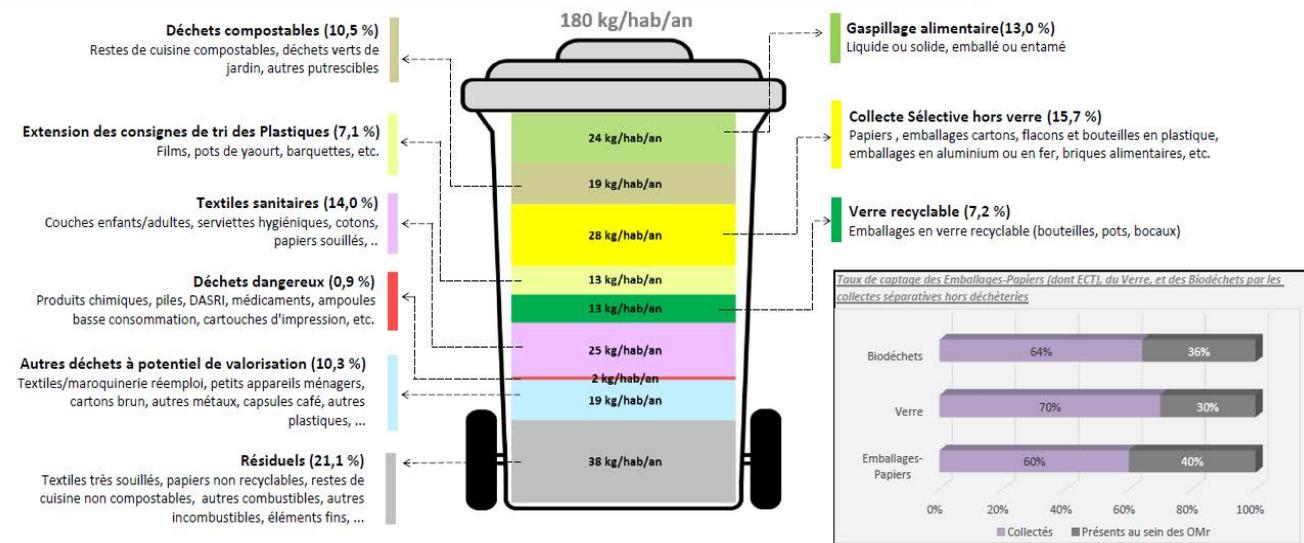
Dans le cadre de son action de sensibilisation à la **protection de l'environnement et de la biodiversité** le Bassin de Pompey a développé avec le Centre d'Initiatives Pour l'Environnement et en partenariat avec la Cité des paysages du Département un programme d'animations nature : observation de la faune et de la flore des bords de Moselle, ou des chauves-souris, découverte de l'Espace Naturel Sensible Belfontaine de Champigneulle, de la pelouse de Bouxières-aux-Dames, du plateau de Hays...

# DÉCHETS



60 % des ordures ménagères pourraient être triées

## Composition moyenne des Ordures Ménagères résiduelles sur le territoire



## VALORISATION DES RESTES ALIMENTAIRES

20 ans après, toujours en avance

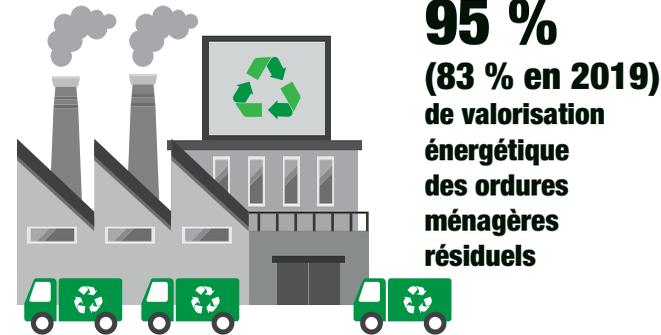
L'accès au tri des bio-déchets est aujourd'hui déployé sur l'ensemble des 13 communes. **XXXXX tonnes** ont été collectées en 2020 et **1 230 tonnes de compost produits en 2020**, mis gratuitement au service des habitants, des services espaces verts des communes et des professionnels.

La valorisation des restes alimentaires est née en 1999 avec la création de la plateforme de compostage de Marbache et la collecte en porte à porte des restes alimentaires.

**Innovante et exemplaire** en 1999, cette démarche l'est encore car peu de collectivités l'ont déployé et fait aujourd'hui figure de **vitrine pour le Bassin de Pompey** qui accueille des collectivités souhaitant mettre en place cette **collecte spécifique obligatoire en 2023**.



## Déchets collectés par habitant



## La valorisation du verre comme levier d'économie



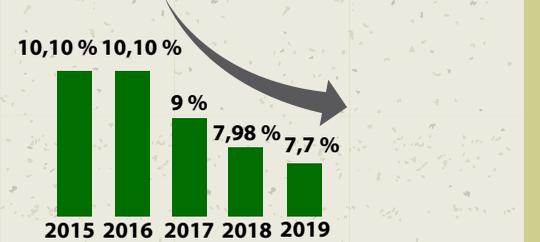
## LA TARIFICATION INCITATIVE UN LEVIER POUR OPTIMISER LES COUTS

En lien avec les lois Grenelles et territoire Pour la Croissance Verte (TEPCV), le Bassin de Pompey définit une nouvelle stratégie pour la gestion globale de ses déchets en s'engageant dès 2015 dans une tarification incitative sous forme de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

Grace à cette stratégie et aux changements des comportements des habitants, le taux de la TEOM a progressivement évolué de 10.10% en 2016 à 7.7% en 2020 (sur la taxe de 2021).

La TEOMI finance à 76% le service : elle est composé d'une part fixe (7.7% des bases TEOM) et d'une part variable (2,08€/m3 et 0,65€/levée soit environ 10% des recettes totales de la TEOMI). Elle est suivie par le second poste de financement que sont les soutiens des éco-organismes, puis de la redevance spéciale. Le reste du financement étant constitué par les reventes de matériaux et les subventions diverses.

## EVOLUTION DU TAUX DE LA TEOM DE 2015 à 2019



# NUTRITION - RESTAURATION



## RESTAURATION COLLECTIVE

### Fréquentation

En service depuis janvier 2017, la cuisine centrale de la Communauté de Communes du Bassin de POMPEY a confectionné et livré **328 109 repas en 2020**, à :

- Des enfants scolarisés en écoles primaires 173 781 repas
- Et leurs encadrants 18 288 repas
- Des personnes âgées (Foyers, Portage à domicile et Ermitage) 41 945 repas
- Des enfants en centres de loisirs et mercredi éducatifs 30 833 repas
- Des enfants en structures petite enfance 49 531 repas et goûters
- Des publics d'associations 541 repas
- Des collégiens 5 524 repas
- Des repas d'agents communaux et inter-communaux 7 666 repas

En raison des périodes de confinement liées à la crise sanitaire, **ce chiffre total de repas est en baisse de plus de 26% par rapport à 2019.**

### Coûts des repas produits

- **Le coût moyen du repas produit** est de **4.76 €** en 2020 (3.70 euros en 2019). Il est en hausse en raison du maintien de certaines charges (salaires, maintenance, etc...) alors que nous avons produit moins de repas.
- **Le coût moyen du service** (encadrement et transport des enfants) sur les sites de restauration scolaires est de **11.03 €** par repas en 2020. Comme le coût moyen du repas et pour les mêmes raisons, il est en **forte hausse (+60%)** par rapport à 2019 (6.89 euros).
- Le coût total d'un repas produit et servi à la restauration scolaire est par conséquent de 15.80 euros en 2020. Il est en forte hausse par rapport à 2019 (10.59 euros).
- La **recette moyenne par scolaire est de 4,31€ en 2020**. Elle est en hausse par rapport à 2019 (4,03 €).
- La recette moyenne sur l'ensemble des ventes de repas est de 4.74 euros en 2020. Elle est en hausse par rapport à 2019 (4,22).



### UN SERVICE QUI S'ADAPTE

La restauration collective publique territoriale a vu son activité fortement bouleversée depuis la période de confinement dû à la pandémie Covid-19. Si son périmètre s'est drastiquement réduit suite la fermeture des écoles, elle s'est trouvée en **1ère ligne pour assurer la fourniture et la logistique des repas aux personnes dépendantes.**

La crise du Covid-19 cumule les points de complexité en matière de gestion : approvisionnements, management des équipes, hygiène et sécurité sanitaire, conditionnement...

La **nécessité de maintenir en fonctionnement les unités de production des repas** a conduit à organiser un roulement dans les équipes pour garantir la continuité du service : fourniture des repas à destination des personnes confinées, personnes âgées dans les foyers logements, portage à domicile, repas pour les populations fragiles...

La diversité de publics et besoins a obligé les services de restauration collective à revoir leur fonctionnement:

- Modes de fabrication et de présentation, en privilégiant le retour aux barquettes individuelles pour les livraisons (achat de portes repas pour le portage à domicile),
- Échanges et partenariat entre les différents acteurs de la restauration collective : mise à disposition de personnel, dons alimentaires aux hôpitaux, dons de matériels de protection, collaboration entre collectivités...

- Substitution de la restauration collective à certains services inexistantes durant la crise,
- Soutien aux producteurs locaux et aux filières agricoles, en continuant de réceptionner les denrées commandées.

### LES CIRCUITS COURTS



Un nouveau marché des circuits courts/Loi EGALIM a été passé pour la période de début juillet 2020 à 2023. La loi « alimentation » prévoit : « Les repas dans la restauration collective publique devront comprendre, au plus tard en 2022, au moins 50% de produits durables avec au minimum 20% de produits bio.

En 2020, et malgré toutes les difficultés rencontrées en raison de la pandémie, sur la totalité de notre production (Cuisine Centrale et Resto du Parc) nous avons atteint **plus de 28% du budget alimentation à l'achat de produits locaux et bio pour un montant de plus de 240 000 euros HT**. Les produits bio représentent plus de 7%.

### MENU VÉGÉTARIEN

Afin de respecter les dispositions de la loi EGALIM un menu végétarien par semaine sur tous les sites de restauration scolaire. Nous préférons proposer des recettes maisons (Lasagnes aux légumes/far breton au chèvre/gratin de choux fleurs (omelette-choux fleurs-lentilles -béchamel-emmental) et tous types de tartes.

Afin de proposer d'autres plats, une formation à l'intention des cuisiniers se déroulera courant 2021. Il est à noter que la cuisson des légumineuses à grande échelle et également la fabrication en liaison froide reste très complexe.

### LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le cadre du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, un audit a été réalisé en septembre/octobre 2018 sur le Resto du Parc, la cuisine centrale et deux sites de restauration scolaire. Une analyse de fonctionnement de la cuisine centrale et du restaurant inter entreprise a été réalisée par la société ORGANE0 afin de **repérer les sources du gaspillage alimentaire et définir des actions.**

Les formations de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, portées par le CPIE, se sont néanmoins poursuivies auprès des encadrants des enfants.

Au total 5 séances se sont déroulées de décembre 2019 à février 2021, 44 participants de 11 communes



# MOBILITÉ

La mobilité organisée par le Bassin de Pompey évolue de manière atypique en 2020 avec deux phénomènes marquants : la crise sanitaire qui amène les voyageurs du réseau LeSit à bouder les transports en commun et le vélo qui prend une place grandissante dans l'activité du pôle et les déplacements des habitants du territoire.

## LE SIT

La fréquentation totale du réseau diminue de 36%, soit d'environ 115 000 validations par rapport à 2019. La crise sanitaire en est la principale raison avec une baisse de la fréquentation scolaire liée à 55 jours de fermeture des écoles. La fréquentation commerciale perd 39% de validations, impactée par les différentes phases de confinement et la mise en place du télétravail y compris entre deux périodes de confinement.

## UNE NOUVELLE OFFRE DE TRANSPORT

Tout au long de l'année 2020, des échanges réguliers avec les communes et le Syndicat Mixte des Transports Suburbains ont permis de préciser les contours des nouveaux services de transports qui seront mis en œuvre en 2021. L'objectif : déployer un réseau sur tout son territoire, offrir des correspondances efficaces avec le TER et le SUB, proposer un service performant et au plus proche des besoins en déplacements des habitants et des usagers.

## PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

De mars à mai, l'offre de transport s'adapte au premier confinement avec la suspension des services Flexo et renforts scolaires et le maintien des lignes régulières à 50% de l'offre de base. A la suite d'un plan progressif de reprise de l'activité, la totalité des services est assurée pendant la période de juin à décembre 2020, y compris pendant le deuxième confinement

- **Les mesures sanitaires** : les véhicules sont désinfectés 2 fois par jour, équipés d'un distributeur de gel hydroalcoolique et de masques. Après une suspension de 3 mois, en juin les titres sont à nouveau vendus à bord sans rendu de monnaie.
- L'information : les mesures sanitaires et les offres de son services ont fait l'objet d'une **information relayée aux voyageurs** en continu à l'agence, dans les véhicules, sur les réseaux sociaux, le site internet et l'application P'SIT.
- Le **soutien aux personnels soignants** : à partir du mois de décembre, le réseau Le Sit a été rendu gratuit au personnel soignant (personnel des hôpitaux et cliniques, personnel soignant des EHPAD, hôpitaux et cliniques, médecins et infirmiers libéraux)



## Plan vélo participatif

Depuis de nombreuses années, le Bassin de Pompey développe, dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, un réseau de pistes cyclables. Ce sont déjà **plus de 50 km de liaisons cyclables** qui permettent aux cyclistes du quotidien, aux usagers du vélo loisirs comme aux cyclotouristes de profiter d'aménagements pour leur pratique du vélo. Le schéma directeur cyclable, ou plan vélo, s'inscrit dans ce Plan de Déplacements Urbains. Il permet de **définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme** pour améliorer, encourager la pratique cyclable et programmer les investissements dans un plan pluriannuel. Le Bassin de Pompey, dans sa volonté de co-construire les projets avec les usagers a décidé de **s'engager dans un plan vélo participatif** et sera accompagné pour mettre en œuvre cette démarche à compter de 2021.



## Prime d'achat vélo

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an.

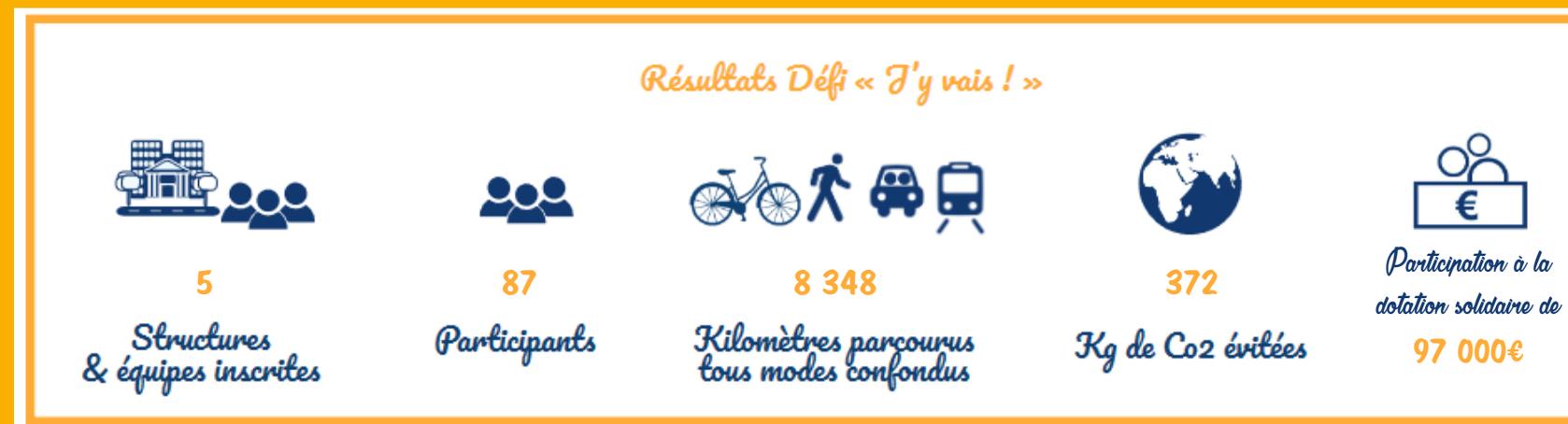
Les objectifs du dispositif sont de :

- Participer à l'**objectif national de tripler la part du vélo** dans nos déplacements quotidiens, pour atteindre **9 % en 2024**
- **Proposer une alternative dans le contexte sanitaire, pour freiner le recours à la voiture individuelle** puisqu'il permet un déplacement autonome, respectueux de l'environnement et compatible avec les obligations de distanciation sociale ;
- **Proposer un dispositif ouvert à tous** mais plus favorable aux plus bas revenus ;
- **Intégrer le matériel d'occasion** pour favoriser le réemploi ;
- **Inciter les habitants** et personnes travaillant sur le territoire du Bassin de Pompey à opérer un changement de comportement de mobilité. Le dispositif se veut également être un **outil de communication sur les mobilités actives.**
- Pour la première année, **une subvention de 10 000 € a été allouée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique** mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV (territoire pour la croissance verte).



## Ateliers vélo

En juillet et septembre 2020, **9 ateliers mobiles** ont été organisés sur le Bassin de Pompey. Ces animations ont permis aux habitants et usagers de bénéficier d'un **service de proximité** pour apprendre à réparer leur vélo en profitant de la mise à disposition d'outils, de pièces et des conseils. Ces ateliers mobiles ont été animés par l'association Dynamo, l'atelier vélo de Maxéville, Cyclominus et l'atelier des Provinces. Ils ont réuni **plus de 80 personnes au total.**





## PÔLE AQUATIQUE

En 2020, la gestion des 3 COSEC intercommunaux et des 2 piscines intercommunales a été fortement perturbée et a dû être repensée pour faire face à la crise sanitaire. Trois problématiques principales ont rapidement émergé. La première a été la fermeture immédiate des établissements le 16 mars 2020 et ses implications multiples (gestion des ressources humaines, pertes de recettes, ...)

La seconde a été de concevoir et de mettre en oeuvre un plan de continuité afin de garantir la pérennité des installations.

La troisième a été l'adaptation constante aux protocoles sanitaires successifs :

- 16 mars 2020 : fermeture administrative des équipements. PCA pour maintien technique des installations

aquatiques

- 16 juin 2020 : réouverture au public scolaire et à la pratique sportive individuelle sur réservation de créneaux de nage

- 6 juillet 2020 : suppression des créneaux de nage sur réservation et mise en place d'une FMI restreinte.

- 7 septembre 2020 : reprise de l'ensemble des activités (apprentissage scolaire, animations et cours collectifs) avec une FMI à 50 % de la FMI habituelle.

- 24 octobre 2020 ; arrêt des activités et restriction de l'accès aux installations aux seuls mineurs encadrés (public scolaire et associations)

- 30 octobre 2020 : fermeture des équipements sportifs hors public scolaire

- 15 décembre 2020 : reprise des mineurs encadrés (public scolaire et associations) avec fermeture des installations à 20h (couvre-feu)

- Redéploiement de personnel de novembre à décembre 2020 : 5 éducateurs sportifs ont été mis à disposition des communes pour renforcer l'encadrement des temps méridiens pour un total de 104 heures. 2 agents d'accueil et d'entretien ont été mises à disposition de structures Petite Enfance

## CHIFFRES CLES

Deux piscines :

- Champigneulle 568 m<sup>2</sup> de bassin intérieur
- Pompey, 363 m<sup>2</sup> de bassin intérieur et 312 m<sup>2</sup> de bassin extérieur,

**Soit 931 m<sup>2</sup> de bassin intérieur et 312 m<sup>2</sup> de bassin extérieur**

**24 agents permanents**

**12 ETP en renfort** sur la période estivale

Fréquentation annuelle totale : **188 031 entrées** dont 50 000 scolaires soit 26 %

Recettes annuelles totales : **574 202 €**

Valorisation des gratuités (scolaires, CLSH, compétiteurs) : **188 731 €**

Fréquentation des animations du pôle aquatique : **22 415 entrées**

## PROJET DE NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE

Ce projet de construction fait suite à des études stratégiques menées de 2013 à 2015 portant sur l'offre sportive du territoire ayant notamment démontré la nécessité de concevoir un nouvel équipement aquatique, hypothèse présente dans tous les scénarios envisagés, en raison de la vétusté technique de la piscine Nautic Plus.

La création de ce nouvel équipement aquatique participera à l'attractivité du territoire au regard de l'offre aquatique plurielle qu'il proposera, en particulier par la création de nouveaux espaces (bien-être, bassin nordique, ...) et la qualité des espaces offerts aux familles, pour la pratique sportive individuelle ou encadrée, ainsi que pour les loisirs. De même, le futur équipement reste implanté à proximité immédiate des centres urbains. Il sera amené à jouer pleinement son rôle auprès des populations du territoire, en tant qu'outil de loisirs et de mixité sociale, plus particulièrement en période estivale.

La dimension sportive sera également confortée avec la possibilité d'accueillir des compétitions fédérales de niveau départemental.

Par ailleurs, ce nouvel équipement trouvera sa place sur la pointe Sud du Site Eiffel, situé au coeur de l'histoire et du territoire du Bassin de Pompey, première phase d'une opération incluant également la création d'un éco-quartier, d'un parking silo et d'un pôle d'échange multimodal.

Enfin, pour ce type d'équipement, le Bassin de Pompey joue pleinement son rôle de Pôle Urbain d'Equilibre défini par le SCoT Sud 54 qui cite spécifiquement ce type d'équipement comme une priorité pour le territoire métropolitain.

Le montant de l'opération en investissement est estimé à 18,7 M€. Le premier plan de financement fait apparaître des subventions mobilisables à hauteur de 4,4 M€ au total

Le programme intègre en premier lieu les exigences environnementales, tant dans sa réalisation que dans le cadre de son fonctionnement futur, en recherchant et déclinant des solutions permettant de limiter les consommations énergétiques et de produire des énergies d'origine renouvelable et de valoriser des énergies de récupération (ENR&R). Il rend de plus pertinent à l'échelle du site Eiffel Sud la mise en oeuvre d'un réseau de chaleur urbain en cours d'étude.



## DISPOSITIF D'ACCÈS À LA CULTURE EN TEMPS SCOLAIRE - UN SOUTIEN AFFIRMÉ AU SECTEUR CULTUREL

L'objectif principal du dispositif d'accès à la culture mis en place par Bassin de Pompey est de permettre aux enfants scolarisés, quelle que soit leur commune de résidence, de bénéficier des mêmes conditions d'accès à la culture. Ce dispositif s'ajoute aux actions communales déjà mises en oeuvre. En raison de crise, la programmation a été arrêtée en mars 2020. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 permet d'honorer des contrats même s'ils n'ont pu être effectués, le Bassin de Pompey a choisi de recourir à la levée de la clause du service non fait pour afficher un soutien à ses partenaires culturels et à un secteur particulièrement touché.

## BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE RÉFÉRENCE :

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) LIMEDIA par délibération du 30 janvier 2020. Cette adhésion du Bassin de Pompey au GIP en 2020 a été la première étape d'une feuille de route visant à devenir partie prenante du projet B.N.R. en s'appuyant à compter de 2021 sur une coordination plus soutenue des acteurs de la Lecture publique du territoire (médiathèques et élus référents) autour du projet.

La bibliothèque numérique Limédia.fr est un instrument mutualisant des infrastructures et des ressources documentaires acquises en commun. Le Pôle métropolitain du Sillon via le Groupement d'Intérêt Public assure la maîtrise d'ouvrage pour les éléments communs du projet (études, achats et développements pour la plate-forme de ges-

tion et de publication du portail) alors que la mise en oeuvre est confiée aux collectivités membres qui disposent de services de lecture publique : les villes de Nancy, Metz, Thionville et l'Agglomération d'Épinal.

## FESTIVAL DU CONTE ET DE L'ORALITÉ

Le soutien à l'oralité et la participation au festival du conte sont inscrits dans les statuts du Bassin de Pompey, traduisant la volonté de la Communauté de Communes de soutenir ce projet collectif de manière durable.

Sa coordination est confiée depuis 2010 à la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Meurthe-et-Moselle.

Le Festival du Conte « Les Colporteurs d'Histoires » s'est déroulé pour sa 12<sup>ème</sup> édition sur le territoire du Val de Lorraine du samedi 10 octobre au dimanche 25 octobre 2020. L'inauguration s'est déroulée le 10 octobre 2020 au centre Hartmann de Pompey en présence d'élus et représentants des structures du Val de Lorraine. La Compagnie La Vache Bleue a joué 8 représentations de son spectacle « Petits Bercés » pour un total de 138 enfants, au sein des structures d'accueil de la Petite Enfance de Liverdun, Champigneulle, Pompey et Bouxières aux Dames.



# DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



## POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE

### Circuits pédestres :

Le travail engagé en 2019 sur le circuit de Champigneulles s'est poursuivi et devrait aboutir en 2021. Un nouveau circuit thématique a été engagé sur la commune de Bouxières-aux-Dames.

### Itinérance cyclable :

Le Bassin de Pompey contribue au déploiement des actions de promotion de la Voie Bleue (par l'intermédiaire du PETR Val de Lorraine) et de la Boucle de la Moselle. Pour les 2 parcours, des diagnostics des discontinuités, défauts de signalétique et zones dangereuses ont été réalisés, afin de programmer des travaux d'amélioration.

**La Voie Bleue** a vu aboutir un site Internet faisant la promotion de l'itinéraire. La Boucle de la Moselle a été retenue comme itinéraire variant de la Voie Bleue, lui assurant ainsi une visibilité supplémentaire.

Le Département a installé un compteur de fréquentation sur la piste cyclable à Frouard, permettant en 2020 de poser les bases de l'évaluation de la fréquentation sur l'itinéraire. 65 339 passages ont été enregistrés en 2020. Le Département a installé un compteur de fréquentation sur la piste cyclable à Frouard, permettant en 2020 de poser les bases de l'évaluation de la fréquentation sur l'itinéraire. 65 339 passages ont été enregistrés en 2020.

## AMÉNAGEMENT DES HALTES FLUVIALES

Soutenus par l'Etat et le Département 54, les travaux d'aménagement des haltes fluviales de Champigneulles, Millery et Pompey et l'aire d'accueil pour camping-cars de Millery ont eu lieu au 1er semestre 2020. Ces équipements mis en service l'été dernier n'ont pas été uniquement pensés pour les touristes itinérants, ils apportent aujourd'hui une vraie connexion urbanistique du canal et des bords de Moselle avec la ville.

Le projet a intégré une même signature visuelle, apportant une cohérence entre les équipements créés :

- un cheminement en platelage bois et béton désactivé,
- un mobilier urbain identique,
- un totem signal identique

De nombreux riverains et usagers se sont emparés dès l'été 2020 des nouveaux aménagements pour séjourner et pique-niquer sur les espaces aménagés.

Sur chaque site, des totems intégrant une borne d'information numérique permettent de valoriser l'offre touristique et économique du territoire. Outils d'information de proximité, elles permettent aussi bien aux touristes de passage qu'aux habitants de disposer d'une information sur le territoire, mise à jour en temps réel par la base de données touristique.

Budget sur les aménagements touristiques : 570 k€  
Aides Etat : 114 k€ Département : 57 k€



## SOUTIEN À DEUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Dans le cadre de l'accompagnement de porteurs de projets, le Bassin de Pompey a accordé un soutien financier à deux projets :

- la création d'un ensemble de 4 hébergements insolites à Marbache, bénéficiant également du soutien régional et européen
- la création d'un gîte rural à Millery, dont le créneau de promotion est axé sur les itinérances routières (vélo, moto, voiture ancienne)

L'accompagnement de ces porteurs de projets permet ainsi de disposer d'une offre nouvelle et en conformité avec les axes de développement stratégiques du Bassin de Pompey. Une fois aménagés, les deux hébergements devraient candidater pour être labellisés « Accueil vélo »



## UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EN BERNE

L'année 2020 est une année très dégradée dans un contexte sanitaire qui a plus que largement limité les déplacements des touristes. Cela a eu un effet direct sur la fréquentation du territoire (-56 % par rapport à 2019), et à l'accueil touristique (-46 %).

## DES JOURNÉES DU PATRIMOINE MAINTENUES

Malgré un contexte sanitaire contraint, les journées du patrimoine ont été maintenues. Pour garantir la sécurité sanitaire, la plupart des visites étaient accessibles sur réservation, avec des jauges de visiteurs réduites, réduisant également les capacités d'accueil des organisateurs.

Présentation en chiffres :

- 18 animations (20 en 2019)
- 7 communes mobilisées
- 1034 visiteurs (3013 en 2019)
- 78% des visiteurs provenant du Bassin de Pompey

## ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE : DES VISITES LUDIQUES

L'offre de visites guidées s'est adaptée au contexte sanitaire. Des jauges plus resserrées, les supports iconographiques du guide passant en version numérique... La visite ludique de Liverdun a été totalement revisitée. D'une déambulation costumée, la visite est devenue une véritable chasse au trésor, renforçant son esprit ludique auprès des familles qui recherchent de plus en plus des expériences à partager.

Le format a également été adapté pour les vacances d'automne, proposant ainsi une visite à faire peur à la tombée de la nuit.

Le succès a été garanti. L'offre renouvelée a attiré une clientèle de proximité. La visite à faire peur s'est jouée à guichet fermé, avec plus de 150 demandes qui n'ont pas pu être satisfaites.

## CHIFFRES CLES

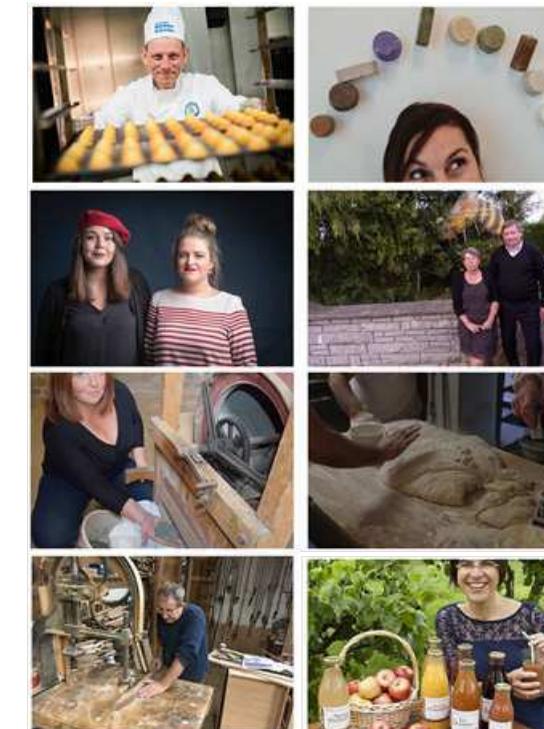
**118** ventes de services en 6 mois sur les haltes fluviales

**119** ventes de services en 6 mois sur l'aire de camping-car

**55 %** de touristes en moins sur le territoire par rapport à 2019, avec une fréquentation majoritairement française

**60** posts d'actu numérique / 120 148 personnes touchées

**4** Newsletters socio-professionnels



## Le mois des savoir-faire : les producteurs et artisans du territoire à l'honneur

Le week-end des Savoir-Faire n'ayant pas pu être organisé dans sa forme habituelle, le service Tourisme qui avait à cœur de mettre en valeur les talents divers qui caractérisent les producteurs et artisans du territoire a souhaité proposer une animation sous une autre forme.

Ainsi est née l'idée des paroles d'acteurs ; une galerie de portraits présentés de façon identique : une jolie photographie qui illustre leur identité, leur métier et une petite phrase d'accroche dynamique ! Dans le corps du témoignage, le lecteur découvre une description succincte suivie de quelques questions et d'un coup de cœur qui promet de jolies découvertes...

Suivez le lien :  
<https://tourisme.bassinpompey.fr>



# CYCLE DE L'EAU

Une nouvelle mission  
qui coule de source



## L'EAU, UNE PRISE EN COMPTE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Bassin de Pompey exerce les **compétences eau potable et assainissement**, dans les mêmes conditions que les exerçaient les communes avant cette échéance.

A ce transfert, ce sont rajoutées les **compétences relatives à la Défense Incendie, et la gestion des eaux pluviales. Avec la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)** exercée depuis 2018, le Bassin de Pompey gère toutes les compétences associées au cycle de l'eau, gage de cohérence des actions menées sur le territoire.

## UN SERVICE VITAL 24H/24 POUR LE CYCLE DE L'EAU

La production et la distribution de l'eau relèvent d'un service public vital. Durant la pandémie, les agents du Bassin

de Pompey ont continué à oeuvrer 24h sur 24 pour assurer la continuité de service et garantir avec une vigilance et un suivi accrus une qualité de l'eau conforme. Même engagement pour assurer la collecte et le traitement des eaux usées, garantir la salubrité publique et préserver l'environnement. Au sein de la direction du cycle de l'eau, ce sont **8 agents d'exploitation qui par équipe de deux, procèdent à cette surveillance et effectuent des analyses quotidiennes sur les 36 sites de captages et stations d'épuration.** Sur le terrain, ils interviennent en lien avec deux agents d'astreinte pour **garantir la continuité du service à 7 000 abonnés** et intervenir au plus vite en cas de rupture d'approvisionnement en eau ou d'obstruction des réseaux d'assainissement.

## DE NOUVEAUX SERVICES POUR LE CYCLE DE L'EAU

A tarifs de l'eau identiques, la prise de compétences a permis une mutualisation des moyens et le déploiement de nouveaux services comme la **mise en place d'un**

### CHIFFRES CLES

**380** kilomètres de réseaux d'eau  
**400** kilomètres de réseaux d'assainissement  
**200** kilomètres de berges de cours d'eau  
**3,9 millions de m<sup>3</sup>** d'eau mis en distribution en 2020  
 Gestion de **8** stations d'épuration,  
**28** captages d'eau potable  
**30** réservoirs de distribution  
**840** ouvrages de défense contre l'incendie  
**250** signalements traités en 2020

**portail « abonnés »** qui permet un accès aux factures d'eau, aux consommations, d'effectuer des paiements, de demander à être mensualisés, de faire un signalement...

Les abonnés des communes qui ne bénéficiaient pas de la **mensualisation** ont pu en faire la demande au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dès le transfert. A fin 2020, ce sont 2 206 abonnés qui sont mensualisés soit 31 % de l'ensemble des abonnés gérés en régie.



# PLAN CLIMAT

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Afin de poursuivre ses actions en matière d'adaptation du territoire face aux changements climatiques déjà constatés sur le territoire, il est aujourd'hui nécessaire, dans le cadre des stratégies d'aménagement du territoire, de les prendre en compte. Un premier état des lieux de la vulnérabilité du territoire a été réalisé dans le cadre du **diagnostic du PCAET** (réalisé en interne). Etude généraliste, l'objectif aujourd'hui est de la compléter et d'aller plus loin, en ayant recours à une expertise externe, afin de soutenir une démarche d'adaptation. L'idée est aujourd'hui d'aller au-delà pour concevoir un véritable plan d'actions stratégique et opérationnel.

## ENERGIES RENOUVELABLES :

### Lancement d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation

A l'échelle du Bassin de Pompey, il est affiché la volonté de « **Faire évoluer le Bassin de Pompey vers un territoire à énergie positive** » à l'horizon 2050, et d'aboutir à cette date à une production d'énergie renouvelable équivalente à sa consommation d'énergie. C'est dans le cadre de la démarche d'**écologie industrielle et territoriale** qu'a émergé l'idée de créer une **unité de méthanisation** pour traiter, entre autres, les déchets organiques des entreprises. Pour préciser le potentiel de gisement, une étude de faisabilité, soutenue par la Région, doit établir les solutions techniques, économiques et réglementaires pour une unité de méthanisation.

Différents temps d'échanges avec des agriculteurs du

territoire ont permis d'affiner le diagnostic pour évaluer les gisements disponibles. Les seuls apports industriels ne sont pas suffisants pour le développement d'une telle unité.

### Panneau solaire déchetterie

Les travaux de modernisation et d'extension de la déchetterie intercommunale de Frouard ont été l'occasion de s'interroger sur la prise en compte du développement durable au sein de nos installations, et notamment de sa dimension énergétique.

Aussi, après analyse, il a été validé **l'installation de près de 550 m<sup>2</sup> de modules photovoltaïques**. Au regard de la faible consommation du site en électricité, la totalité produite sera revendue. Cette installation permettra la production d'une centaine de Méga Watt heure sur une année, ce qui représente l'équivalent de la consommation annuelle en électricité du bâtiment Delta Service.

Il s'agit là du premier projet de production d'énergie renouvelable sur le territoire du Bassin de Pompey porté par la Communauté de Communes.

### Cadastre Solaire

Le Bassin de Pompey avait provisionné financièrement la réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de son territoire. Cette dynamique a finalement été portée par le PETR du Val de Lorraine, qui a lancé sa consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude en 2020. Le rendu de cette étude est prévu pour la rentrée de septembre 2021.

## CIT'ERGIE : RENOUVELLEMENT DE LA LABÉLISATION

Afin de structurer ses actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et de se doter d'un outil d'évaluation adapté aux politiques menées, le Bassin de Pompey s'est engagé en décembre 2012 dans la démarche « Cit'ergie ». Le renouvellement de la candidature du Bassin de Pompey en 2016, travaillée avec l'ADEME et le réseau Cit'ergie a permis au territoire d'être labellisé Cit'ergie en 2016, labellisation qui doit être renouvelée. Cela implique une intégration plus importante de l'action des communes du territoire, comme pilier stratégique de la gouvernance du territoire sur les sujets environnementaux.

Cette nouvelle tentative de labellisation permettra en outre d'intégrer les nouvelles compétences communautaires dans le cadre de cette démarche environnementale telles que la compétence eau et assainissement, la politique touristique ou encore la politique santé nutrition du Bassin de Pompey (Qualité de l'air, restauration, cuisine centrale).



# FINANCES

L'année 2020 a été celle d'un renouvellement de mandat perturbé dès ses premiers mois par la crise sanitaire. Le Budget Primitif ayant été voté début mars 2020 l'activité n'a pas été bridée par une indisponibilité budgétaire.

La réflexion sur le projet de territoire, et les financements associés, a été initiée mi 2020, a fait l'objet d'un **débat d'orientation budgétaire** et est en cours de définition. Dans l'attente du lancement de ces projets structurants du nouveau mandat les réalisations restent modérées en terme d'investissement sur l'année 2020.

## UNE PROGRESSION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT ET À LA CRISE SANITAIRE

Les **dépenses de fonctionnement ont comptablement progressé de 5%** entre 2019 et 2020. Mais cette évolution est principalement liée au transfert de compétence eau et assainissement avec une progression de la masse salariale de +13% (transfert des agents au 1/1/20). La **progression de la masse salariale hors transfert est de 4,1%** avec des évolutions principalement liées à la structuration de la Direction infrastructures et déplacements et à des développements de service comme le guichet emploi ou le passage en régie par la création d'un chantier d'insertion ménage (novembre 2020). **L'évolution des dépenses de fonctionnement retraitées des transferts eau et assainissement est de 2,2%.**

Malgré l'impact fort sur la fermeture de certains services à la population pendant plusieurs mois (équipements sportifs, crèches, restauration...) les charges à caractère général n'ont pas décliné. Globalement les baisses de dépenses (entretien, transports...) ont

été compensées par des charges nouvelles : défense incendie, eaux pluviales (81 K€), études liées au développement durable, ou des dépenses conjoncturelles (conventions avec d'autres déchetteries pour le maintien du service pendant les travaux). De plus, des dépenses exceptionnelles ont été réalisées : actions de soutien pendant la crise avec des aides au secteur économique et prise en charge des équipements de protections individuelles (masques, gel hydroalcoolique...). Les dépenses d'amortissements ont progressé à cause de régularisations d'écritures des exercices antérieurs.

## UNE BAISSÉ DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SUITE AUX PÉRIODES DE CONFINEMENT

Comptablement les **recettes de fonctionnement progressent de 2%** mais cette évolution est partiellement artificielle car elle intègre les recettes de refacturation des charges de personnel des budgets annexes eau et assainissement (soit 844 k€). En neutralisant cette évolution, ainsi que les diverses refaturations sur ces deux nouveaux budgets annexes, **l'évolution des recettes de fonctionnement est de -1% entre 2019 et 2020.**

Cette baisse est principalement due à la baisse des produits et services liés à la crise sanitaire :

- **Les droits d'entrées piscine : -327 k€ entre 2019 et 2020 (-61%)**
- **Les facturations aux familles des crèches : -73 k€ entre 2019 et 2020 (-16%),** mais avec une compensation par des subventions spécifiques de la CAF.
- **La baisse des recettes des loyers : -60 k€ (-12%)**

Malgré l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes liées à la crise sanitaire, la capacité d'autofinancement en recul de 1,2M€ a permis le maintien d'un bon niveau d'investissement à hauteur de 8,5M€.



**1 Budget principal  
6 budgets annexes  
56,5 M€**



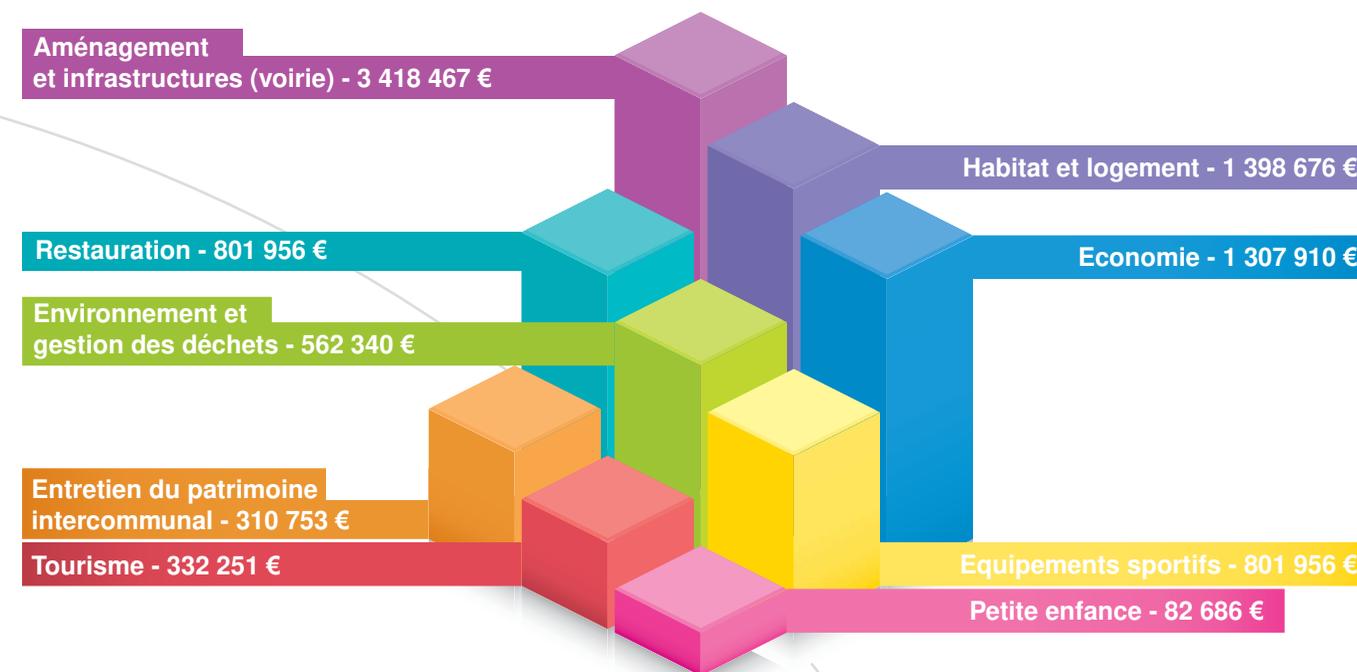
- TH : **11,24 %**
- TFB : **5,65 %**
- TFNB : **4,72 %**
- TEOM : **7,7 %**  
(7,96% en 2018)



Taux de CFE : **26,25 %**

- Prise en charge du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour le compte des communes : **132 k€**

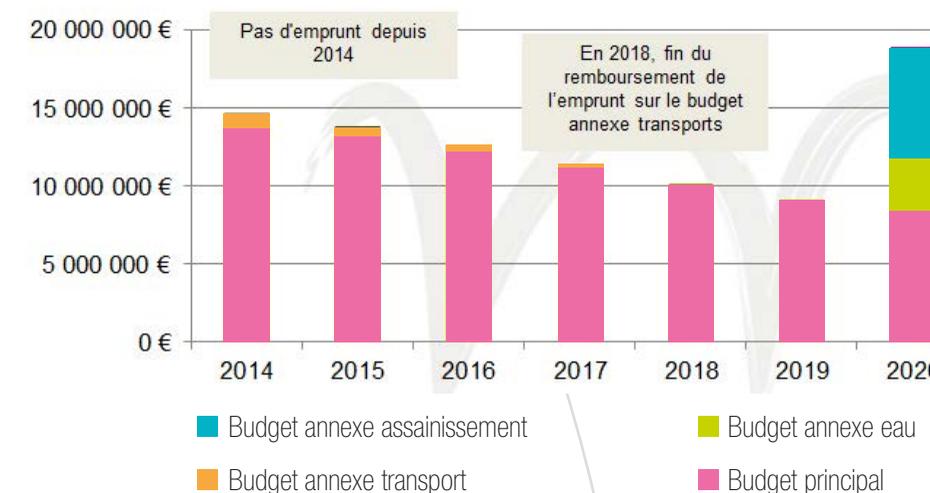
**INVESTISSEMENT MOYEN ANNUEL DE 2014 À 2020 : 8,6M€**



## LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2020 EN INVESTISSEMENT

- Aménagement et gros entretien des voiries : 2.6 M€ en 2020
- Extension et travaux à l'espace multi-service intercommunal : 964 k€ en 2020, (600 k€ au BP 2021)
- Achat du site CFC à Champigneulle : 650 k€
- Aménagement des haltes fluviales : coût total de 696 k€, (555k€ en 2020)
- Subventions de 138 k€ à ce jour
- Bâtiment et aménagement du site de maraichage : coût total de 510 k€, (139 k€ en 2020)
- subventions de 40 k€ à ce jour
- Début des travaux de la déchetterie (127 k€ en 2020, 1.8 M€ au BP 2021)
- Participation au très haut débit : coût total 1,9 M€ sur 5 ans

## UNE DETTE MAITRISÉE QUI S'ALOURDIT AVEC LES EMPRUNTS TRANSFÉRÉS EAU ET ASSAINISSEMENT



# INDICATEURS STRATÉGIQUES

RÉSULTATS 2020 - OBJECTIFS 2021



## LA QUALITÉ, AU COEUR DE NOS MÉTIERS

En mars 2020 la crise sanitaire a modifié durablement l'activité de l'intercommunalité. Les services du Bassin de Pompey ont su se mobiliser et se réorganiser pour garantir la continuité du service public sur le terrain qu'il s'agisse de la propreté de l'espace public, de la sécurité, ou encore de la collecte et du traitement des déchets. Ils se sont adaptés pour maintenir le lien avec l'utilisateur, adopter de nouvelles façons de travailler où le numérique et le travail en distanciel ont pris une place plus importante. Ils ont su apporter des réponses, porter des missions nouvelles pour accompagner les communes, les habitants et acteurs économiques. 2020 a également permis de mettre en pratique et améliorer nos procédures de gestion de crise pour garantir une continuité de service public de qualité en assurant la sécurité de tous.



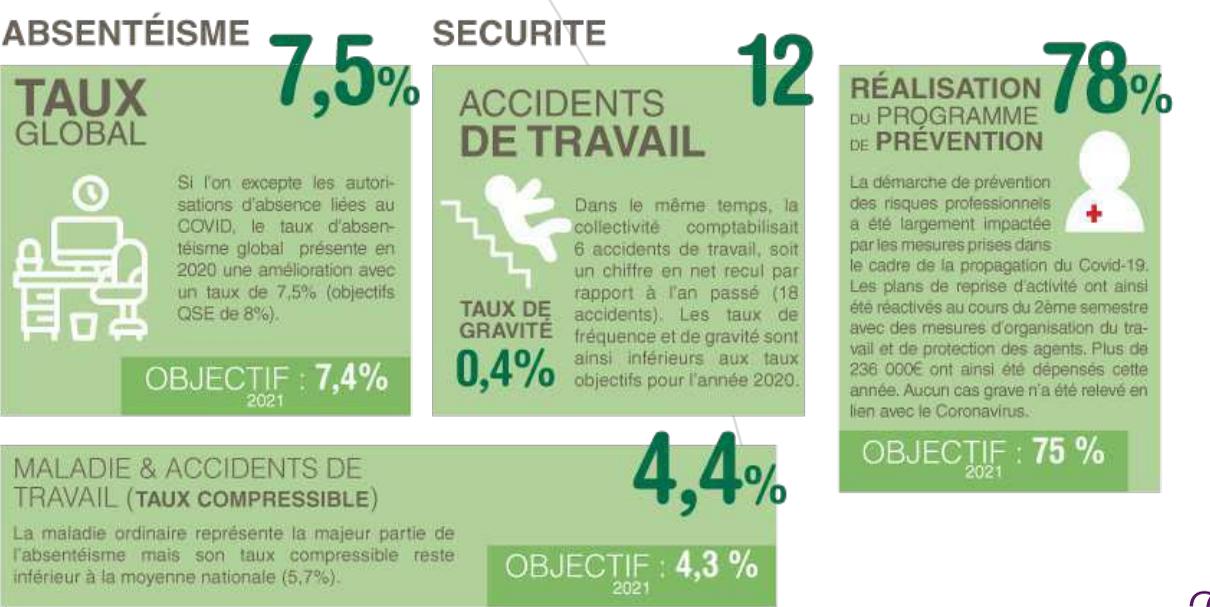
### Mesures sanitaires Covid-19, vérifié par AFNOR Certification, le Bassin de Pompey labellisé

Dans le cadre du plan de reprise et/ou continuité d'activité déployé suite au confinement, le Bassin de Pompey a souhaité s'assurer que les exigences requises pour cette reprise d'activité étaient bien présentes, en particulier pour tout ce qui touche à la santé et la sécurité. Aussi, la collectivité est engagée dans le dispositif Mesures sanitaires COVID-19 piloté par l'AFNOR – un outil pour améliorer les pratiques mais également un gage de confiance pour l'ensemble des publics : élus, agents, usagers... Concrètement, un évaluateur de l'AFNOR est venu constater en juillet, in situ, que le référentiel de bonnes pratiques construit pour l'occasion avait été bien pensé et était bien appliqué sur le terrain : distances minimales, procédures de nettoyage et de désinfection, etc...

Dans le cadre du plan de reprise et/ou continuité d'activité déployé suite au confinement, le Bassin de Pompey a souhaité s'assurer que les exigences requises pour cette reprise d'activité étaient bien présentes, en particulier pour tout ce qui touche à la santé et la sécurité. Aussi, la collectivité s'est engagée dans le dispositif Mesures sanitaires COVID-19 piloté par l'AFNOR – un outil pour améliorer les pratiques mais également un gage de confiance pour l'ensemble des publics : élus, agents, usagers...



### La sécurité c'est l'affaire de tous !



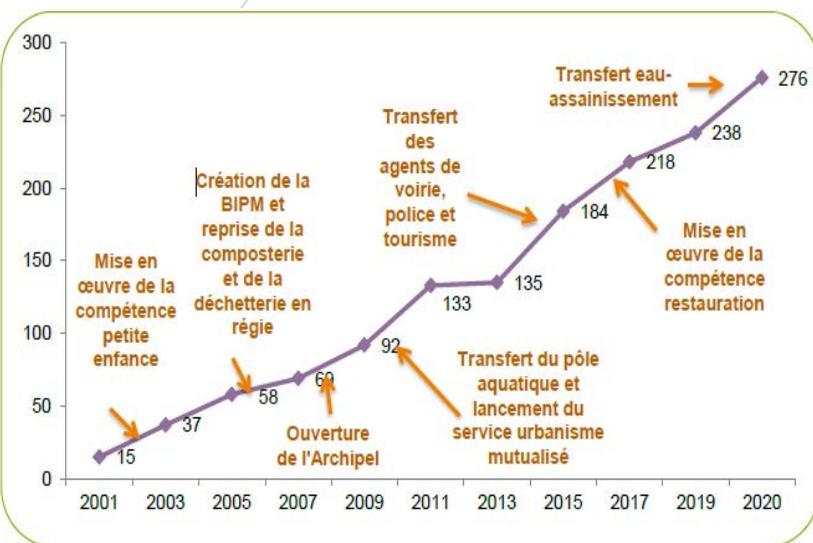
# RESSOURCES HUMAINES

## UNE COLLECTIVITÉ EN ACTION

### Une évolution des effectifs liée à l'intégration des agents du cycle de l'eau

276 agents au Bassin de Pompey fin 2020 contre 241 un an plus tôt.

La Communauté de Communes poursuit l'intégration de nouvelles compétences et de nouveaux agents. L'eau et l'assainissement, compétence transférée au 1er janvier 2020, contribue assez largement à cette hausse de 14% de l'effectif communautaire. Parmi les évolutions notables de cet exercice 2020, figurent également l'ouverture du guichet emploi, FL Job, en septembre ainsi que, quelques semaines plus tard, le lancement au titre de la politique d'insertion de l'activité d'entretien des locaux au profit du siège administratif et de la crèche l'Archipel à Pompey. 6 personnes participaient à ce chantier à la fin de l'année 2020 et bénéficiaient d'un contrat d'insertion au même titre que les aide-maraîchers ou les aides de cuisine travaillant sur les autres chantiers.



### Une année particulièrement marquée par la gestion de la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée du sceau du Coronavirus en termes de gestion des ressources humaines. Ainsi, le travail de l'ensemble des équipes communautaires a été transformé afin de tenir compte des mesures sanitaires et permettre la continuité du service public.

Dans le contexte de pandémie liée au COVID-19, la gestion de notre établissement s'est adaptée, phase après phase, afin d'assurer la continuité d'un certain nombre d'activités communautaires et la protection des agents. Ces objectifs se sont traduits successivement par la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan de continuité des activités (PCA), validé le 20 mars 2020, puis d'un plan de reprise d'activité validé le 14 mai 2020 et actualisé le 8 juin 2020. Dans le cadre du reconfinement annoncé en octobre, un plan de continuité d'activité avait également été validé le 10 novembre 2020. Enfin, dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire en avril 2021, un nouveau plan de continuité d'activités a été mis en œuvre avant de laisser la place aux plans de déconfinement et de réouverture de l'ensemble des services communautaires. Les mesures prises au sein de cellules de crise réunies (très) régulièrement au cours de l'année ont associé les managers de la Communauté de Communes et les représentants du personnel dans le cadre du dialogue social.

La situation a nécessité l'adoption de mesures adaptées afin de permettre en tout temps :

- La poursuite du travail in situ pour les policiers municipaux, les agents techniques (infrastructures, cycle de l'eau, ...), les agents de restauration ou encore les assistants maternels. Leur travail a été valorisé par l'attribution d'une prime exceptionnelle.
- La continuité des activités administratives partiellement à distance et un souci de maintenir l'accueil des usagers.
- La reprise des équipements, fermés dans le cadre du plan national, comme les établissements d'accueil à la petite enfance, les équipements Environnement (déchetterie et composterie) ou encore le pôle aquatique.

Avec ce maintien de l'activité communautaire tout au long de l'année, la politique de prévention des risques a été particulièrement active avec la volonté de :

- Renforcer les conditions d'hygiène : protocoles de désinfection et de nettoyage sur les sites, consignes adaptées pour la reprise du personnel communautaire (distanciation physique, gestes barrières)
- Doter les agents d'équipements de protection individuelle : masques (en tissu lavable, chirurgicaux ou FFP2), gel hydroalcoolique pour palier l'usage du savon, vitres de protection pour les points d'accueil, lingettes pour le nettoyage du matériel partagé et des véhicules, surblouses, gants de protection et visières

Ces mesures représentent notamment un investissement financier de **plus de 230 000€ et un engagement humain très important.**

L'ensemble des sites de travail ont ainsi bénéficié des mesures prises pour préserver la santé et la sécurité de chacun. Ces efforts ont été salués par le renouvellement de la certification sécurité OHSAS 18001 mais aussi plus spécifiquement dans le cadre du dispositif « mesures sanitaires Covid-19 » piloté par l'AFNOR. Le Bassin de Pompey avait souhaité s'assurer que les exigences requises pour la reprise des activités étaient bien présentes et a ainsi été labellisé en mai 2020 pour son engagement collectif durant cette crise sanitaire.

### LA MISE EN PLACE DU TRAVAIL À DISTANCE DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Les périodes de confinement ont été l'occasion d'adapter le système d'information au télétravail avec un important recensement des conditions matérielles permettant le déploiement des outils informatiques en usage plus mobile ainsi qu'un fort accompagnement de la hot-line informatique. La mise en place d'un outil VPN et le renforcement de la politique de mots de passe ont notamment permis d'optimiser la sécurité du travail en distanciel.



## INDICATEURS

### LES AGENTS DU BASSIN DE POMPEY

**40,7 ans**

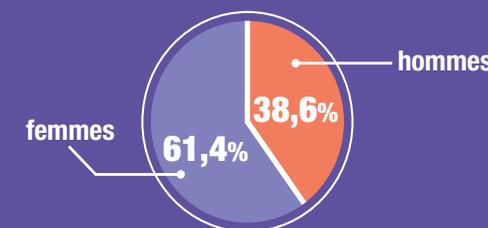
**DE MOYENNE D'ÂGE**  
soit 1,5 an de moins qu'en 2018 (42,2 ans) et loin de la moyenne nationale située à 43,5 ans (-2,9 ans)

**5 ans, 8 mois et 1 jour**

**D'ANCIENNETÉ MOYENNE**



**42% D'AGENTS DE LA FILIÈRE TECHNIQUE**  
**19 % DANS LA FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE**

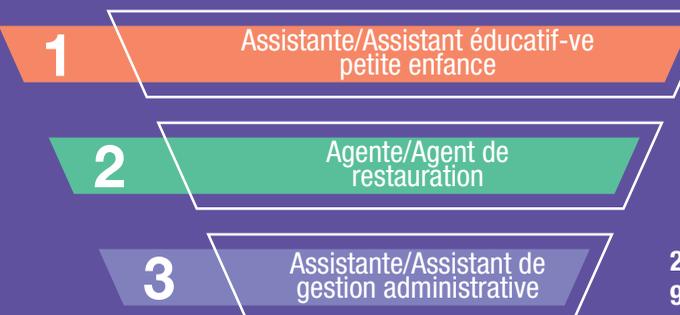


**74%**

**D'AGENTS TITULAIRES**



### Les métiers les plus représentés au Bassin de Pompey



**274 AGENTS**  
**94 MÉTIERS DIFFÉRENTS**



# Bassin de Pompey

Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
BP 60008  
Rue des 4 Éléments  
54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81  
Fax : 03 83 49 81 99

[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)



[facebook.com/bassinpompey](https://facebook.com/bassinpompey)



[@bassinpompey](https://twitter.com/bassinpompey)



## Projet de délibération n° 7

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES  
**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**  
**APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ANNÉE 2020**

Par délibération du 5 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L.1524-5 et L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- ❖ **DE PRENDRE ACTE** du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT de l'année 2020.

**Je vous laisse le soin de délibérer.**

**→ VOTE :**

- à l'unanimité
- à ..... voix pour
- à ..... voix contre
- à ..... abstention(s)
- à ..... ne prend pas part au vote



**SPL-Xdemat**  
**Société Publique Locale**  
**au capital de 198.989 euros**  
**Siège social : 21 rue Charles Gros 10000 TROYES**  
**749.888.145 RCS TROYES**

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

### RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2020 constitue le neuvième exercice social de notre société.

Le volume d'activité de cet exercice s'est révélé en terme de facturation, supérieur aux prévisions. A la clôture de l'exercice, nous avons la satisfaction de compter 2 705 actionnaires, prêts compris (ils étaient 2 468 à la clôture du précédent exercice soit près de 10 % d'augmentation) répartis de la manière suivante :

	Aisne	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meuse	Vosges	Meurthe-et-Moselle	Total
Nb actionnaires en 2020	302	291	494	268	397	98	364	491	2 705
Nb actionnaires en 2019	264	283	494	258	387	91	234	457	2 468
Ecart 2019/2020	+ 38	+ 8	0	+ 10	+ 10	+ 7	+ 130	+ 34	+ 237
% d'augmentation par rapport à 2019	+14,39%	+ 2,83 %	/	+3,88 %	+ 2,58 %	+ 7,69 %	+55,56%	+ 7,44%	+9,60%
Objectif 2020 fixés en mars	284	283	494	268	397	101	264	462	2 553
Ecart avec l'objectif 2020	+ 18	+ 8	0	0	0	- 3	+ 100	+ 29	+ 152
% des actionnaires par rapport aux collectivités situées sur le territoire	27,81 %	55,22 %	99,80 %	35,97 %	66,50 %	18,67 %	49,52 %	58,59 %	48,74 %

Le nombre d'actionnaires est donc passé en 9 ans de 336 à 2 705.

Il convient de noter la sortie de la société de quelques collectivités dont la Région Grand Est.

Les utilisateurs ont pu, durant l'exercice :

- continuer à bénéficier des outils de dématérialisation déjà proposés en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 (et régulièrement améliorés avec de nouvelles fonctionnalités) à savoir Xmarchés (plate-forme de dématérialisation des marchés publics), Xactes (télétransmission au contrôle de légalité), le certificat électronique de signature, Xelec (gestion dématérialisée des listes électorales, pour les communes), Xfluco (Indigo ou Hélios (télétransmission des flux comptables)), Xsip (système de paiement par carte bancaire) et Xopticar (outil de suivi des bus scolaires dans le cadre de la compétence transports des Départements), Xsare (accusé de réception électronique), Xcélia (archivage électronique intermédiaire), Xparaph (parapheur électronique), Xpost-it (alerteur des actions en attente pour les applications utilisées), Xsacha (outil d'archivage électronique), Xconvoc (la convocation dématérialisée avec le module supplémentaire de génération électronique des délibérations), Xrecensement (le recensement citoyen obligatoire), Xtdt (tiers de télétransmission homologué), Xfactures (facturation électronique), Xpassfam (portail des assistantes familiales pour la gestion des agréments, de dématérialisation des bulletins de liaisons, les demandes des frais de transport et la gestion de circuit de validation des congés), Xcontact (gestion des relations dématérialisées entre les collectivités et les citoyens conformément à l'obligation fixée par l'ordonnance du 6 novembre 2014), Xwork (relations dématérialisations entre personnes publiques comme une communauté de communes et ses communes membres), Xsave (solution de sauvegarde déportée), Xexchanges (espace d'échanges de fichiers), Xsms (outil de gestion d'envois de SMS à la demande), Xhost (gestion des transports scolaires des élèves handicapés), Xenquetes (dématérialisation des enquêtes publiques lancées par les collectivités pour leurs différents projets) Xorcas (outil de recherche de créances du département, au titre de l'aide sociale, en lien avec les notaire) et , ainsi que d'un nouveau portail pour les actionnaires de la SPL mais également côté administration ;
- bénéficier d'un nouvel outil de dématérialisation en 2020 à savoir, ProXiServices (outil de mise en relation des usagers avec les France Services), ainsi que de nouvelles fonctionnalités pour les outils existants suivants : Xmarchés (mise en production de l'interface avec 3P, archivage des attributions et génération du flux PES MARCHES), Xparaph (mise en place d'un cachet serveur), Xpost-it (refonte graphique) et Xmanager (développement de 3 modules – statistiques, automatisation des traitements et organisation de l'élection des représentants des assemblées spéciales).

Si le département de l'Aube présente à ce jour le plus grand nombre d'actionnaires et d'utilisateurs, nous avons constaté une augmentation au fur et à mesure des adhésions, des collectivités actionnaires situées sur le territoire des autres départements, notamment dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle, ce dernier département présentant à présent quasiment le même nombre d'actionnaires que dans l'Aube et qui devrait le dépasser tout début 2021.

## **INCIDENCES DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19**

L'année 2020 a principalement été marquée par la crise sanitaire. Cependant, les conséquences de cette crise pour notre société se sont révélées assez minimales de par :

- son modèle économique basé sur la cotisation des collectivités et groupements de collectivités actionnaires (versée comme prévu au cours de la première partie de l'année)
- et la continuité de l'activité de nos actionnaires durant toute l'année avec néanmoins un fléchissement durant le premier confinement.

Il n'a ainsi pas été fait recours au chômage partiel durant l'année 2020. Les salariés de la société ont simplement été partiellement à certaines périodes, mis en télétravail. Le respect des gestes barrière au sein de la Société a généré quelques dépenses supplémentaires en vue d'aménager les locaux du siège social et protéger ses salariés pour un retour en présentiel total ou partiel en toute sécurité.

Les services proposés par la société ont été maintenus dans leur intégralité.

Cette crise sanitaire a aussi eu pour effet d'augmenter l'utilisation de certains outils de dématérialisation tels que Xparaph et Xconvoc compte tenu du développement du travail en distanciel, avec pour Xconvoc, l'idée, pour répondre au contexte, de mettre à disposition à terme des actionnaires, une application de vote électronique.

Notre Société a par ailleurs mis à disposition de ses actionnaires, à titre gratuit et de manière solidaire, l'outil Xsms afin de permettre aux collectivités de faire passer facilement des messages à leurs administrés.

## ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé pour une somme de 47 688 € concernant les outils de dématérialisation suivants :

- Dans leur totalité (outils ou développements terminés en 2020 et mis à disposition des actionnaires) :
  - o ProXiServices (outil de mise en relation des usagers avec les France Services),
  - o Xmarches (mise en production de l'interface avec 3P, archivage des attributions et génération du flux PES MARCHES)
  - o Xparaph (mise en place d'un cachet serveur),
  - o Xpost-it (refonte graphique),
  - o Xmanager (développement de 3 modules – statistiques, automatisation des traitements et organisation du vote des représentants des assemblées spéciales).
- et seulement, pour partie, à finaliser en 2021 :
  - o Xcorde (gestion documentaire (GED) pour Xparaph et Xcontact...),
  - o Xcertif (gestion des certificats à usager interne),
  - o Xreunion (outil dématérialisé d'organisation de réunions),
  - o Xcontact (nouvelles fonctionnalités et version 3 appelée Maelis),
  - o Xpassfam (évolutions fonctionnelle demandées par les Départements),
  - o Xconvoc (refonte complète de l'application avec intégration d'un outil de vote électronique),
  - o Xsacha (version light de l'outil et traitement des éliminations),
  - o Xcesar (ex Xsare – mise en conformité avec la nouvelle réglementation),
  - o Xrecensement et Xsms (refonte graphique des deux applications).

Seuls les jours de développement ayant abouti à la mise à disposition en 2020 de nouveaux outils ou de nouvelles fonctionnalités sur les outils déjà existants ont été amortis comptablement dans le bilan au 31 décembre 2020 et ont valorisé l'actif immobilisé à hauteur de 76 008 €.

## EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité toujours soutenue de l'exercice 2020 nous a amené à bâtir un budget prévisionnel 2021 basé sur un chiffre d'affaires net de l'ordre de 1 280 000 €.

Notre développement devrait principalement être basé sur l'augmentation d'actionnaires sur les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Haute Marne et de la Marne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle dans la continuité des chiffres de 2020 ainsi que sur la progression de leur utilisation des outils proposés par la société. NB : Le département de l'Aube ne devrait compter qu'un seul nouvel actionnaire, l'Aube ayant atteint un taux d'adhésion proche de 100 %.

Au 27 février 2021, le nombre d'actionnaires s'élevait déjà à 2 751 actionnaires soit une augmentation de 1,70 % par rapport à l'année 2020 (base au 31 décembre 2020 : 2 705).

Par ailleurs, notre gamme d'outils de dématérialisation va encore s'étendre à compter de 2021, voire début 2022 avec la mise à la disposition des actionnaires, Xcorde (gestion documentaire GED), Xcertif (gestion des certificats à usager interne), Xreunion (outil dématérialisé d'organisation de réunions) et Xparsoc (création d'un portail pour les partenaires sociaux des Départements), ainsi que de nouvelles fonctionnalités pour Xcesar (refonte de l'outil Xsare au regard de la nouvelle réglementation), Xconvoc (refonte complète de l'application avec intégration d'un outil de vote électronique), Xsacha (développement d'une version light de l'outil et traitement des éliminations), Xcontact (création de la version mobile et d'une version 3 appelée Maelis avec en particulier, l'interface avec des logiciels métier), Xpassfam (version 3 avec les évolutions prioritaires des Départements utilisateurs), Xrecensement et Xsms (refonte graphique des deux applications).

Devrait également être développé par la société au cours de l'année 2021 en vue de sa mise à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouvel outil à savoir X2DAgents (outil de dématérialisation des dossiers agents des collectivités territoriales pour une gestion électronique des ressources humaines).

Enfin, l'ensemble des outils de dématérialisation de la société devrait être mis en conformité avec le RGPD et le renouvellement des homologations d'Xtdt devrait se poursuivre avec en 2021, celle pour Xfluco.



## EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Il convient de préciser que, s'agissant du neuvième exercice social, un comparatif est possible avec l'année précédente.

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Variation 2019/2020	Exercice précédent au 31/12/2018 pour mémoire	Exercice précédent au 31/12/2017 pour mémoire
Chiffre d'affaires H.T.	1 433 158 €	1 010 849 €	422 309 €	900 871 €	785 486 €
Total des produits d'exploitation	1 510 527 €	1 065 753 €	444 774 €	1 027 430 €	930 971 €
Charges d'exploitation de l'exercice	1 123 092 €	1 039 844 €	83 248 €	962 109 €	886 217 €
Résultat d'exploitation	387 435 €	25 908 €	361 527 €	65 321 €	44 754 €
Résultat financier	193 €	1 117 €	- 924 €	3 869 €	6 286 €
Résultat exceptionnel	/	44 606 €	- 44 606 €	11 549 €	17 249 €
Impôts sur les bénéfices	108 536 €	20 057 €	88 479 €	22 600 €	19 121 €
Total des produits	1 510 760 €	1 111 475 €	399 285 €	1 042 848 €	954 508 €
Total des charges	1 231 668 €	1 059 901 €	171 767 €	984 731 €	905 339 €
Résultat net	279 092 €	51 574 €	227 518 €	58 116 €	49 169 €

Pour rappel, le capital social de SPL-Xdemat est de 198 989 € divisé en 12 838 actions.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 453 237 € (au lieu de 1 148 040 € au 31 décembre 2019, 1 114 553 € au 31 décembre 2018, 992 992 € au 31 décembre 2017, 814 803 € au 31 décembre 2016, 644 747 € au 31 décembre 2015 et 548 722 € au 31 décembre 2014) soit une variation de 305 197 € par rapport au 31 décembre 2019.

Ces variations et donc l'augmentation du résultat net s'expliquent :

- en partie par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société avec une augmentation de 10 % en 2020 malgré le contexte et d'utilisation des outils de dématérialisation proposés,
- par le nombre sans précédent de certificats électroniques vendus par la société compte tenu des élections municipales (plus de 2 500 au lieu de 600 à 900 en moyenne),
- ainsi que par la mise à disposition moindre de personnels auprès de la société suite à la mise en place de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance apportée aux actionnaires avec le recrutement de salariés par la société et donc la diminution du nombre de jours mis à disposition par les Départements et le SMIC des Vosges. Cette mise à disposition a été marquée par ailleurs par les nouvelles modalités de remboursement au réel, approuvées pour 2020 par le Conseil d'administration mais également par le contexte de l'année, qui pendant le premier confinement, a limité l'activité des actionnaires et donc l'intervention des équipes.

Ce bilan fait apparaître au 31 décembre 2020, 680 892 € de capitaux propres (au lieu de 401 800 € au 31 décembre 2019) soit une variation de 279 092 € (+69,46 %).

Il mentionne également un total de dettes de 772 345 € au 31 décembre 2020 (au lieu de 746 240 € au 31 décembre 2019) correspondant pour près de 80 %, au montant à rembourser aux Départements et au SMIC des Vosges pour le nombre de jours de travail de leurs agents mis à disposition de la société ainsi que les frais de structure. Ce remboursement n'intervient qu'au premier semestre de l'année N+1 et représente la plus grosse dépense de la société (604 887,89 € en 2020 au lieu de 680 988 € en 2019). Les 20 % restant correspondent à des prestations fournies à la société SPL-Xdemat mais non encore facturées par les entreprises ou payées après le 31/12/2020.

Les autres dépenses 2020 restent stables par rapport à 2019 hormis, essentiellement :

- l'achat de certificats électroniques qui a fortement augmenté (248 881 € au lieu de 88 584 € en 2019) compte tenu de la forte demande suite aux élections municipales (achat compensé par le prix de revente versé à la société par les actionnaires),

- Un accroissement des salaires et des charges de par le recrutement en 2020 de trois personnes par le biais de contrats à durée indéterminée,
- Une augmentation du loyer suite au déménagement du siège de la société, dans une maison, occupée dans sa totalité, avec paiement d'un forfait de connexion internet des consommations téléphoniques,
- La diminution du remboursement des mises à disposition de personnels aux Départements et au SMIC des Vosges, malgré le principe d'un remboursement au réel avec intégration de frais de structure, eu égard à la reprise d'une partie de l'activité de support d'assistance par les salariés de la société, conformément au souhait des collectivités.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 279 092 € de la manière suivante :

#### **ORIGINE**

– Résultat bénéficiaire de l'exercice : 279 092 €.

#### **AFFECTATION**

– Au poste « autres réserves » : 279 092 € (soit un poste porté à 462 004 €).

Nous vous précisons que le poste « réserve légale » qui doit atteindre aux termes de la loi, 10 % du montant du capital social de la Société est intégralement doté puisqu'il s'élève à la somme de , 19 899 €.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Nous vous précisons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

## **DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE AU 31 DECEMBRE 2020**

### **Mandats et fonctions exercés dans la société par chaque mandataire social :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du code du commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute entreprise par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

#### Pour les membres du Conseil d'administration de la société :

- Alain BALLAND, Président de la société SPL-Xdemat :

Alain BALLAND est également Vice-Président du Conseil départemental de l'Aube, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Conseiller municipal de la commune de Saint-André-les-Vergers.

Enfin, en sa qualité de Conseiller départemental, il préside depuis quelques mois la Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube (SIABA).

- Jean-Marc ROZE, Vice-Président de la société SPL-Xdemat :

Jean-Marc ROZE est également 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de la Marne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs adjoint au Maire de Reims et Conseiller communautaire délégué à la Communauté d'agglomération du Grand Reims. Il est enfin, Président de la SEM Agencia et de la Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) du Grand Est.

- Renaud AVERLY, Vice-Président de la société SPL-Xdemat :

Renaud AVERLY est également Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs Maire de Corny-Machéroménil et Président de la Communauté de communes du Pays rethélois.

- Danièle BOEGLIN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Danièle BOEGLIN est également Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aube, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration.

Elle est par ailleurs Présidente du SMATB (Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Troyes Barberey). Elle est enfin administrateur de la société anonyme Mon Logis et de la société d'économie mixte SEM Energie.

- Marie-Noëlle RIGOLLOT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Marie-Noëlle RIGOLLOT est également Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aube, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration.

Elle est par ailleurs Maire de la commune de Baroville et Vice-Présidente à la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

Enfin, en sa qualité de Conseillère départementale, elle siège au Conseil d'administration de nombreuses structures parmi lesquelles figurent le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Aube, l'Office Public Habitat Troyes Aube Habitat et la Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube (SIABA).

- Jean-Michel CLERCY, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Jean-Michel CLERCY est également Maire de Saint-Mesmin. Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires aubois autres que le Conseil départemental de l'Aube.

Il est par ailleurs Conseiller communautaire de la Communauté de communes Seine et Aube.

- François MAINSANT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

François MAINSANT est également Maire de Saint-Jean-sur-Tourbe. Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires marnais autres que le Conseil départemental de la Marne.

Il est par ailleurs Président à la Communauté de communes de la Région de Suippes.

- Béatrice CARDON, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Béatrice CARDON est également Maire de Signy-le-Petit. Elle représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires ardennais autres que le Conseil départemental des Ardennes.

Elle est par ailleurs Vice-Présidente à la Communauté de communes Ardennes Thiérache.

- Gérard GROSLAMBERT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Gérard GROSLAMBERT est également 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Chaumont et Vice-Président de la Société d'économie mixte IMMOBAIL.

- Dominique THIEBAUD, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Dominique THIEBAUD est 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes du Grand Langres. Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires haut-marnais autres que le Conseil départemental de la Haute-Marne.

Il est par ailleurs également Maire de Bourg et 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres.

- Pierre-Jean VERZELEN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Pierre-Jean VERZELEN est également Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs Maire de Crécy-sur-Serre, Président des maires de l'Aisne et Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

- Benoît ROGER, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Benoît ROGER est également Conseiller municipal de la commune de Couvron-et-Aumencourt. Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires axonais autres que le Conseil départemental de l'Aisne.

- Jérôme DUMONT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Jérôme DUMONT est également Conseiller départemental de la Meuse, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

- Christophe CAPUT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christophe CAPUT est également Maire de la commune de Dommary-Baroncourt. Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires meusiens autres que le Conseil départemental de la Meuse.

Il est par ailleurs, Vice-Président de la Communauté de communes Damvilliers-Spincourt et Vice-Président du syndicat des eaux de Piennes (SIEP).

- Luc GERECKE, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Luc GERECKE est également Vice-Président du Conseil départemental des Vosges, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Maire de Contrexéville et Vice-Président de la Communauté de communes Terre d'eau. Il est enfin, administrateur de la SAEML Vosges Télévision.

- Christophe JACOB, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christophe JACOB est également Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC 88). Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires vosgiens autres que le Conseil départemental des Vosges.

- Christian ARIES, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christian ARIES est également Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Conseiller municipal de Longwy et Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Longwy. Au titre de conseiller communautaire, il est membre du Syndicat mixte de traitement des Ordures Ménagères de Longwy (SMTOM), du syndicat mixte des transports de l'agglomération de Longwy (SMITRAL) et Vice-Président du syndicat de cohérence territoriale de Meurthe-et-Moselle Nord (SCOT). Il est enfin Président du Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle.

- Laurent GARCIA, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Laurent GARCIA est également Maire de Laxou. Il représente à ce titre, au Conseil d'administration, les actionnaires meurthe-et-mosellans autres que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Il est par ailleurs député et Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Nancy.

Pour la direction générale de la société :

- Philippe RICARD, Directeur général de la société SPL-Xdemat :

Philippe RICARD exerce par ailleurs, les fonctions de Directeur informatique au sein du Conseil départemental de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société SPL-Xdemat. A titre accessoire, il réalise des missions informatiques pour le compte du Syndicat départemental des eaux de l'Aube.

- Isabelle DARNEL, Directeur général délégué de la société SPL-Xdemat :

Isabelle DARNEL exerce par ailleurs, les fonctions de Directeur général adjoint en charge du Pôle Développement des territoires au sein du Conseil départemental de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société SPL-Xdemat.

## **Conventions visées aux articles L. 225-40 et suivants du Code du commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 2° du code du commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre,

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société (soit uniquement le Département de l'Aube) ;
- et, d'autre part, une filiale dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (la société SPL-Xdemat ne possède pas de capital d'une autre société) :

### Conventions de mise à disposition de personnels du Département de l'Aube :

- Mise à disposition de Mme Christine LOUIS (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de Mme Sophie SIMONET (185 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de Mme Jacqueline GOFFEZ (202 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de M. Florian KNIBBE (145,1 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de M. Benoît DUBRULLE (204,52 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de M. Stéphane MAILLARD (53,4 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de M. Vincent BENCI (77,6 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de Mme Marie-Annick OUDIN (85,6 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de M. Nicolas PICOTIN (195,7 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de Mme Annie NOWAK (16,3 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Mise à disposition de M. Christophe DUXIN pour des missions d'expertise fonctionnelle (140,8 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

### Convention de remboursement des frais de structure :

- Remboursement des frais de structure du Département de l'Aube pour les agents mis à disposition de la société au regard de leur nombre, du nombre de jours par an travaillés à ces agents, de la surface de locaux occupée par eux, du coût au m2 (loyer + charges), du coût des fournitures de bureaux, des équipements informatiques et du mobilier utilisés, ainsi que de la durée d'amortissement desdits équipements et du coût RH pour la réalisation des paies.

### Convention de mise à disposition de locaux :

- Mise à disposition après avenant de la totalité des locaux de l'immeuble situé 21 rue Charles Gros à Troyes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Les équipements des salariés de la SPL occupant les locaux ont été achetés par la société. Le loyer comprend néanmoins une connexion internet et les consommations téléphoniques.

### Convention de mise à disposition ponctuelle d'un véhicule :

- Mise à disposition ponctuelle d'un véhicule au Directeur général de la société par le Département de l'Aube pour ses déplacements, pendant 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

### **Modalités d'exercice de la Direction générale**

Il est rappelé que le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2012 a décidé que la direction générale de la société, serait assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général, ce choix étant conforme aux statuts de la société et à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce. Ce Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

### **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous précisons qu'aucun mandat des commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration au cours de l'exercice.

### **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Le mandat des représentants des Départements actionnaires, se termine fin mars 2021 (durée maximale : 6 ans conformément à l'article 14 des statuts). De nouveaux élus devront être désignés en conséquence suite aux élections départementales, pour représenter les Départements au sein du Conseil d'administration.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

## Projet de délibération n° 8

Rapporteur : J-J. MAXANT

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES  
**MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT (MMH)**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

La commune a été destinataire du rapport d'activités 2020 de Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH) qui doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ce document n'apportant pas d'observation particulière, je vous propose de prendre acte de la présentation dudit rapport.

Vu le rapport soumis à son examen,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- ❖ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2020 de Meurthe-et-Moselle Habitat.

**Je vous laisse le soin de délibérer**

**→ VOTE :**

- à l'unanimité
- à ..... voix pour
- à ..... voix contre
- à ..... abstention(s)
- à ..... ne prend pas part au vote

---

Acteur de la relance  
économique, écologique  
et sociale

---

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
**2020**

mmh  
meurthe & moselle HABITAT



Retrouvez-nous sur [www.mmhabitat.fr](http://www.mmhabitat.fr)



# FAITS MARQUANTS



Présidence de mmH : élection pour la première fois d'une femme, Valérie BEAUSERT-LEICK. Pierre BAUMANN, conseiller départemental, a été désigné Vice-Président



Relever le défi de la crise sanitaire



8ème nouveau programme commercialisé en accession à la propriété à Longwy, près de 100 logements depuis l'origine



388 nouveaux logements réhabilités en 2021 pour l'adapter à la transition écologique



Street art réalisé par l'artiste Romain Froquet pendant le second confinement sur le centre Vand'affaires, propriété de mmH, à l'initiative de la mairie de Vandœuvre en partenariat avec le Conseil départemental 54 et mmH (crédit photos galerie Mathgoth -Paris)



Partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy pour explorer les champs possibles de l'habitat collectif à travers les questions du vieillissement de la population



Signature d'une convention-cadre avec l'O.H.S. de Lorraine pour agir en faveur de la préservation de l'autonomie des personnes vulnérabilisées par l'avancée en âge ou le handicap



Obtention du label e-Engagé RSE délivré par l'AFNOR Certification pour de bonnes pratiques et performances en matière de responsabilité sociale



Egalité professionnelle femmes-hommes : une note de 93/100 qui témoigne d'un engagement fort de l'entreprise



BIM : étape d'audits et de scénarii



Une hausse de 45% des dépenses engagées pour améliorer le confort des locataires

## Jouons collectif pour répondre à l'urgence sociale et environnementale !

Depuis mars 2020, notre société est fortement impactée sur le plan social et économique par la crise sanitaire.

Les équipes de mmH se sont mobilisées pour remplir au mieux leurs missions, comme en témoignent les initiatives et les projets que vous découvrirez dans ce rapport d'activités.

En s'adaptant, elles ont su être autant que possible au rendez-vous des attentes des locataires et des collectivités locales.

Nos équipes ont ainsi rappelé le rôle irremplaçable de meurthe & moselle HABITAT pour la cohésion sociale, dimension primordiale dans un contexte de pauvreté croissante, notamment chez les jeunes et les ménages les plus modestes.

Au moment où nous écrivons ces lignes, des perspectives de sortie de crise se dessinent. Sachons tirer les leçons de l'année qui vient de s'écouler. Elle illustre en effet à quel point les enjeux sanitaires, sociaux et écologiques sont liés. Nous sommes convaincus que l'habitat social constitue une des clefs pour répondre aux urgences qui s'expriment !

Tout d'abord en privilégiant des solutions résidentielles inclusives, respectueuses de l'environnement et attentives à la santé de chacun.e.

En apportant également des réponses adaptées à la diversité des besoins des territoires meurthe-et-mosellans, en valorisant nos atouts constitués par un réseau de proximité et une large palette d'offres en matière d'habitat et de services aux collectivités.

La situation nous oblige. Avec l'ensemble des parties prenantes, locataires, salariés, collectivités locales, partenaires associatifs, acteurs socio-économiques, jouons collectif pour relever les défis sociaux et écologiques d'aujourd'hui et de demain !



**Valérie BEAUSERT-LEICK**  
Présidente de mmH  
Présidente du conseil départemental  
de Meurthe-et-Moselle



**Lionel MAHUET**  
Directeur général de mmH

## 2020 : une année si particulière !

Avec une organisation du travail réinventée pour faire face à plus de neuf mois de confinements et de restrictions sanitaires sur l'année, les collaborateurs se sont mobilisés pour relever ce défi et faire preuve d'initiatives et de créativité. Notre engagement premier a été de veiller à la sécurité et la protection du personnel, des locataires, notamment les plus fragiles, par le maintien des services essentiels de proximité. Des liens étroits ont rapidement été constitués avec nos partenaires entreprises, collectivités et des services de l'Etat qui ont d'ailleurs exprimé des retours satisfaisants des locataires quant aux actions menées. Passé les premières semaines à gérer les urgences, nous nous sommes rapidement projetés la sortie du confinement. L'esprit d'équipe et le soutien managérial ont permis de reprendre rapidement nos missions, nos projets, pour agir, préparer la relance et poursuivre notre développement en relançant les chantiers. En cette période singulière, nous nous sommes révélés, à l'image du mouvement Hlm, des maillons essentiels de la solidarité. En continuant l'activité et en étant au service des locataires les plus fragiles, âgés et isolés, nous avons démontré une réelle capacité à amortir les effets négatifs d'une telle crise qui a prouvé notre résilience en temps difficile.

## 2020 : une année si particulière !

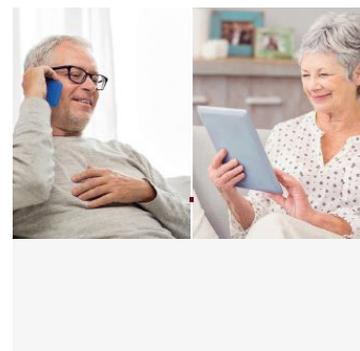


### PREMIÈRES DÉCISIONS

Mise en place d'une cellule de crise # création d'accueils téléphoniques d'urgence # organisation de veilles d'hygiène et de sécurité # maintien des interventions urgentes, de la continuité technique, de l'entretien des parties communes des immeubles, de la permanence d'urgence en dehors des horaires d'ouverture.

### LIENS

Présence permanente des équipes sur le terrain # communication aux résidents par lettres et moyens digitaux (site internet, Facebook...) # contact individuel des locataires en difficultés de paiement pour trouver une solution adaptée # 2 000 locataires-séniors contactés en lien avec les communes et CCAS et service gratuit d'ateliers collectifs à distance # actions d'encouragement au civisme et aux initiatives bénévoles et solidaires.

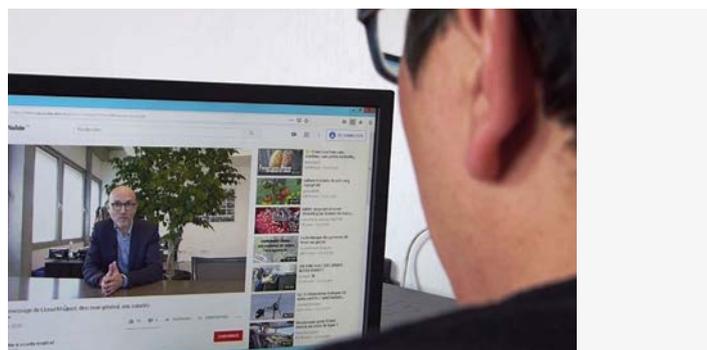


### CONTINUITÉ & SOUTIEN

Paiement des fournisseurs sans délai d'échéance pour favoriser leur trésorerie # maintien desancements de consultation des marchés publics pour assurer la continuité de la commande # reprise avant la fin du 1er confinement des CALEOL # redémarrage de 11 chantiers de construction et réhabilitation.

### RESSOURCES HUMAINES

Mise en place des PCA et PAA -plans de continuité et d'adaptation de l'activité de l'entreprise- # déploiement rapide du télétravail # communication régulière de la direction générale auprès des salariés (y compris en mode vidéo et web)



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2020

Trois conseils d'administration se sont tenus en présentiel et distanciel.

Le 16 octobre, les membres ont procédé à l'élection de Valérie BEAUSERT-LEICK en qualité de Présidente, succédant à Mathieu KLEIN en fonction depuis 2015. Pierre BAUMANN a été reconduit comme Vice-Président.

## Les 7 membres du Bureau

**Valérie BEAUSERT-LEICK**, Présidente  
**Pierre BAUMANN**, Vice-Président  
**Amélie GALLEGO**, **Evelyne GAREAUX**, **Joseph JAGER**,  
**Laurent RIGHI**, **Nadège TORCHIA**

## Les 23 membres du Conseil d'Administration

→ 13 membres désignés par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

- 6 conseillers départementaux :  
**Pierre BAUMANN**, **Valérie BEAUSERT-LEICK**,  
**Sylvie CRUNCHANT**, **Catherine KRIER**,  
**Sabine LEMAIRE-ASSFELD**, **Jean-Pierre MINELLA**

- 7 personnalités qualifiées :  
**Francine AUBRY-BEGIN**, **Amélie GALLEGO**,  
**Evelyne GAREAUX**, **Bertrand KLING**,  
**Henry LEMOINE**, **Jean-Paul MONIN**, **Laurent RIGHI**

→ 4 par les locataires

**Michel HISLEN** (Association Locataires Indépendants/CGI)  
**Anne-Marie MARTIN** (Association Locataires Indépendants/CGI)  
**Joseph JAGER** (CLCV), **Viviane SUSSET** (CLCV)

→ 1 représentante d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

**Nadège TORCHIA** (Arélia)

→ 5 personnes qualifiées désignées par les institutions

- Sur proposition d'Action Logement  
**Patrice HALTEBOURG**

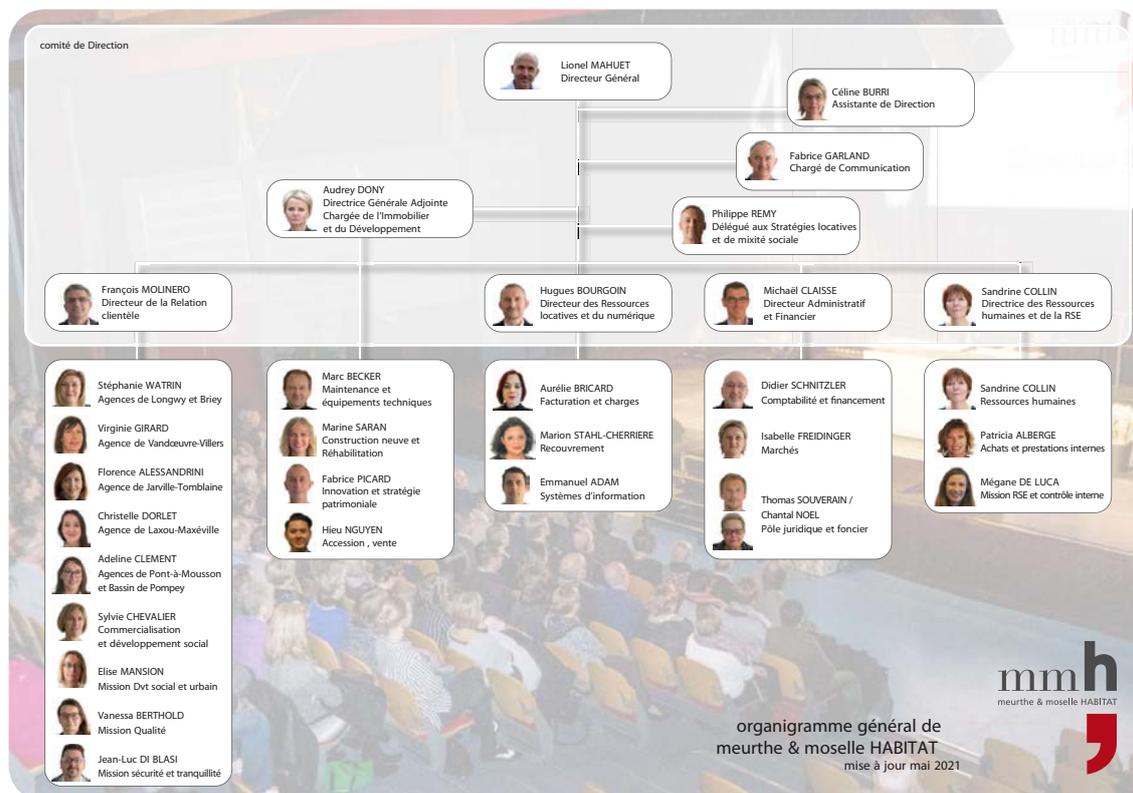
- Par la Caisse d'Allocations Familiales  
**Dominique VOINSON**

- Par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)  
**Jean-Paul LACRESSE**

- Par les organisations syndicales  
**Benjamin BRAULIO** (CFDT)  
**Alain HUMBERT** (CGT)

→ et un représentante du Comité Social et Economique avec voix consultative  
**Alexandra GEORGES**

## ORGANIGRAMME





## PATRIMOINE

**14 181** LOGEMENTS sur 150 communes du département  
dont 251 équivalents logements FPA et résidence sociale



mmH est aussi propriétaire de **3 859** STATIONNEMENTS

**51** LOGEMENTS LIVRÉS à Tomblaine, Saulxures-lès-Nancy et Frouard

**250** LOGEMENTS en chantier au 31 décembre 2020

**30** LOGEMENTS VENDUS ET **99** DÉMOLIS



## RESSOURCES HUMAINES

**187** COLLABORATEURS  
**110** FEMMES / **77** HOMMES



**23** RECRUTEMENTS  
dans l'année dont 10 en alternance



## PRÉVENTION & ACCOMPAGNEMENT



**1 645** PLANS D'APUREMENT

**48 966€** D'AIDES accordées dans le cadre du FSL

**84** CRÉANCES EFFACÉES par décision exécutoire pour  
**247 078€**

# TRAVAUX SUR LE PARC IMMOBILIER

**34,5 M€** c'est le montant des fonds injectés dans l'économie locale



**45% DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**  
en travaux d'amélioration du confort des résidents par des opérations de réhabilitations lourdes

**17,2 M€** contre 11.8 M€ en 2019

POUR AMÉLIORER, RENDRE ACCESSIBLE,  
ENTREtenir ET FAIRE DES ÉCONOMIES D'ENERGIE

Travaux de réhabilitation **11 M€**

Gros entretien **1,9 M€**

Remise en état des logements **2,5 M€**

Entretien courant des logements et des parties communes **1,8 M€**



## GESTION LOCATIVE



LOGEMENTS ATTRIBUÉS dans l'année

**1073** en baisse de 25% liée aux impacts de la crise  
sanitaire et à un volume moindre de logements livrés

ÉVOLUTION DES LOYERS  
**+1,53%**

208 locataires assujettis au SLS. Tous les ans les locataires  
doivent déclarer leurs ressources. Si elles augmentent au-delà  
d'un plafond, ils doivent régler un « surloyer de solidarité »

MONTANT DE LA RLS **4,2 M€**

**3,64%** TAUX D'IMPAYÉS  
des locataires présents

Saisies de sollicitations de locataires **10 600**

Taux de rotation des logements **8,3%**  
contre 10,1% en 2019, en baisse par le nombre moins important  
de locataires ayant quitté leur logement

BAISSE DE LA VACANCE  
COMMERCIALE **0,98%**  
soit 137 logements contre 245 en 2020

Part des locataires bénéficiaires de l'APL **60%**  
Etats des lieux réalisés **2236**

# RESSOURCES HUMAINES & ENGAGEMENT RSE

## Des équipes mobilisées qui ont su faire face



Dans le contexte de crise sanitaire, mmH a su s'adapter rapidement par l'élaboration d'un plan de continuité et d'adaptation de l'activité. L'évolution de l'organisation et des conditions de travail, l'aménagement des locaux, l'adaptation des équipements en lien avec la médecine du travail ont assuré la sécurité sanitaire des collaborateurs et des clients. Le déploiement du télétravail s'est appuyé sur la mobilisation remarquable du service des systèmes d'information et des managers pour la diffusion des matériels et la réussite du pilotage des équipes à distance. Toutes ces mesures et l'implication de l'ensemble des équipes ont permis l'atteinte des objectifs annuels et la poursuite du développement du volet RH du projet d'entreprise Vivacité 2018-2023 co-construit avec les salariés.

## L'engagement RSE

Il intègre le respect des principes du pluralisme, de l'égalité professionnelle et de la diversité au travers des recrutements, de la gestion des carrières et de la sensibilisation des responsables intermédiaires. Il se traduit par :

**Une mixité professionnelle favorisée** en lien avec la commission parité hommes - femmes

**Un bon bilan du plan d'action Egalité hommes-femmes** avec la note de 93/100 qui confirme que l'entreprise respecte l'égalité professionnelle et la met en oeuvre.

**L'obtention du label E-engagement RSE**

**Des actions de sécurité et santé au travail** : plan de prévention de la pénibilité, formations, aménagements de lieux de détente, sécurisation des accueils en agences, amélioration des lieux de travail, plan d'actions des risques psychosociaux, ligne d'écoute psychologique accessible en permanence, campagne de vaccination grippale prise en charge

**Plus de 8% de la masse salariale consacrée à la reconnaissance de l'implication des collaborateurs**

**Une communication pour favoriser la compréhension de l'organisation, l'appropriation des projets, l'accès à l'information en toute transparence**

**D'autres engagements** : Actions pour intégrer le handicap et favoriser l'insertion par le respect de l'obligation en matière d'emploi de travailleurs en situation de handicap (6% de l'effectif total). Accord d'entreprise en faveur du droit d'expression des salariés et du droit à la déconnexion. Renouvellement de la charte d'engagement pour le plan de déplacements inter-établissements (PDIE) des Rives de Meurthe sur les thèmes de la mobilité des salariés et des enjeux de développement durable. Prévention de la corruption par un dispositif de recueil des alertes des salariés et formalisation d'un code de conduite associant les instances représentatives du personnel

### Crise sanitaire

- information et échanges réguliers avec les représentants du personnel
- désignation d'un référent interlocuteur unique Covid-19
- formalisation d'un plan de continuité et d'adaptation de l'activité
- formalisation des procédures et du protocole sanitaire en concertation avec le médecin du travail

— **Effectif** 110 femmes et 77 hommes

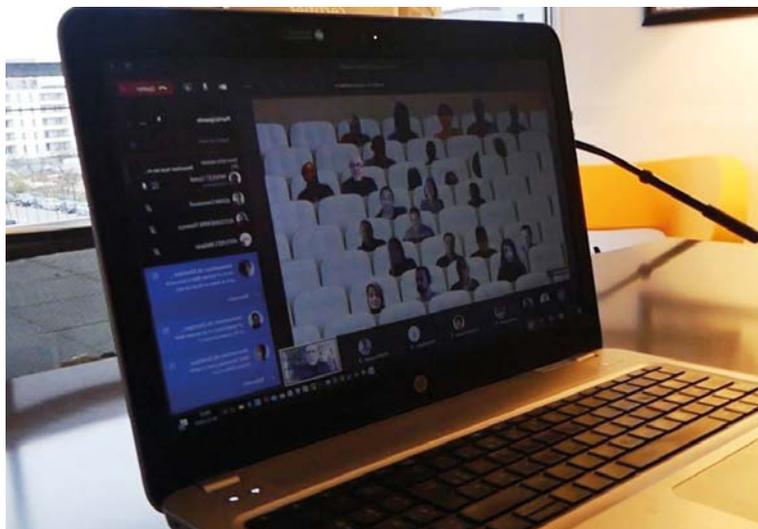
— **Age moyen** 46,98 ans

— **Recrutements** 8 en CDI, 10 en alternance et 5 en CDD

— **Taux d'absentéisme** 4,9%

## Evolution des emplois et des compétences

Malgré le contexte, une partie des formations internes et externes ont été assurées au service de l'adaptation et du développement des compétences. Grâce aux outils informatiques permettant la formation à distance, les nouveaux salariés ont bénéficié de sessions de découverte de l'ensemble des services du siège pour mieux comprendre les processus de gestion et la coordination des activités. La majorité des salariés a été formée par exemple à la dernière version bureautique. Thèmes des formations : stratégie qualité et gestion locative, marchés, management, hygiène et sécurité, bureautique et logiciels informatiques, immobilier et développement, adaptation aux postes de travail, gestion des ressources humaines.



Le télétravail a été déployé rapidement dans l'entreprise.



L'évolution des métiers et des compétences a été accompagnée tout au long de l'année pour s'adapter aux changements et favoriser les parcours.

Mobilité professionnelle pour huit salariés, organisation d'un séminaire de la direction des ressources locatives, équipement de tablettes pour l'ensemble des personnels de terrain avec la dématérialisation des états des lieux, visites sécurité et contrôles de nettoyage, audit de suivi Qualibail au sein des services du siège et des agences, mise en place d'un Serveur Vocal Interactif dans les agences de proximité, lancement d'un projet Référentiel commun des procédures, poursuite de la mise en place de la démarche BIM (Building Information Modeling)



Formations, rencontre d'intégration des nouveaux collaborateurs ou séminaire de la direction des Ressources locatives et du numérique ont pu s'organiser en présentiel hors périodes de restrictions sanitaires début 2020

# DÉVELOPPEMENT & TRAVAUX DU PARC IMMOBILIER

## Répondre aux besoins sociétaux des territoires

Nous avons poursuivi nos activités de développement et d'amélioration du parc immobilier avec les entreprises et les artisans au service des résidents et des territoires. En matière de construction neuve, une attention particulière est toujours portée à la qualité urbaine, architecturale et environnementale : bonne intégration dans le site, pérennité du bâti, performance énergétique et adaptation des projets à l'évolution des usages et des modes d'habiter qui pourront se modifier avec les effets de la crise et du changement climatique.

Après 320 logements livrés en 2019, 51 logements locatifs l'ont été en 2020 à Tomblaine, Saulxures-lès-Nancy et Frouard, réalisés par des entreprises locales. De nouvelles résidences sont prévues cette année pour un total de **165 logements**. Les productions futures, respectueuses de l'environnement, s'inscrivent dans les politiques publiques locales : revitalisation de centre-ville de petites ou moyennes agglomérations, valorisation de patrimoine ancien, amélioration de quartiers urbains... Par ce développement du parc constant et régulier, financé pour partie en fonds propres, nous répondons à une demande en logements bénéficiant à des profils de ménages divers, avec des loyers plus faibles que ceux du marché privé. Cette production, créatrice d'activités et d'emplois, contribue à doter les territoires de logements indispensables à leur évolution.

—  
" **932** logements  
en cours d'études  
et de travaux "  
—

## 165 logements prévus à la livraison en 2021

### À la location



#### VANDOEUVRE

Résidence La Lisière, 12 appartements situés dans les contours du quartier Village

Architecte : Elodie Winingier



#### LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

Résidence La Buissonnière, 15 appartements au lieu-dit La Madeleine autrefois logements de fonction des instituteurs d'un groupe scolaire

Régis Fildier, Graffite Architecture



#### NOMENY

Les Terrasses en Valou, ensemble résidentiel de 13 pavillons locatifs destinés aux séniors et un local dédié aux services (ADMR)

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



#### ESSEY-LÈS-NANCY

Résidence du Ruisseau, 17 appartements dans un quartier résidentiel prisé

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



#### NEUVES-MAISONS

Un équipement public composé d'une caserne de gendarmerie et 28 logements de fonction

Atelier Vagabond architectes associé à Benjamin Tock



#### LIVERDUN

Les Quatre Saisons, un ensemble résidentiel de 4 pavillons et 12 logements collectifs

Weisse's Theret Architecture

## 81 logements destinés à l'accèsion à la propriété livrés ou en construction en 2021



### CUSTINES

**Le Clos des Lys, 9 appartements et 4 maisons dans un environnement naturel et paysagé**

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



### SEICHAMPS

**Le Carré Vert, 16 appartements et 5 pavillons dans le quartier résidentiel de la Zac de la Haie Cerlin**

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



### ESSEY-LÈS-NANCY

**Les Berges du Grémillon, 13 appartements**

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



### LONGWY

**Les Villas de l'Oppidum, 5 pavillons réalisés au sein du quartier Voltaire en pleine mutation urbaine**

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



### LIVERDUN

**Les Villas du Joli Bois, 12 pavillons dans le quartier Rond Chêne à l'emplacement d'un ensemble d'habitations de mmH démolit**

Cabinet d'architecture Weisse's Theret



### MALZÉVILLE

**17 appartements rue du Général de Gaulle en centre-ville**

Architecture Dynamo Associés

—  
" 69m<sup>2</sup> c'est la taille moyenne d'un T3 livré par mmH au cours de ces 15 dernières années, surface 10% supérieur à la réglementation en vigueur "  
—

## 3 résidences et 51 logements supplémentaires en 2020



### PROJETS D'AMÉNAGEMENT MIXTE AVEC ÉQUIPEMENT PUBLIC À TOMBLAINE

**15 appartements à destination des séniors (résidence Le Diapason) et une crèche au rez-de-chaussée (Frimousse) réalisée pour le compte des communes d'Essey-lès-Nancy, Saint-Max et Tomblaine**

Cabinet d'architecture : KL architectes



### DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY LA RÉSIDENCE DU MEIX et ses 17 appartements à Saulxures-lès-Nancy

Cabinet d'architecture Malot & Associés



### LA RÉSIDENCE L'EAU VIVE À FROUARD,

**un ensemble résidentiel à destination des séniors composé de 19 appartements et d'un local associatif (La Maison des Séniors)**

Cabinet B2H Architecture

## L'accession sociale à la propriété

Devenir propriétaire d'un appartement ou d'une maison, même avec des revenus modestes, est une aspiration de beaucoup de nos concitoyens pour se construire un parcours résidentiel. Le dispositif sécurisé proposé par mmH depuis 2015 a permis de commercialiser une centaine de logements à des conditions avantageuses : prix maîtrisé, frais de notaire réduits, exonération de la taxe foncière, garantie de rachat et de relogement durant 15 ans... et aides au financement (Prêt à Taux Zéro, Action Logement). Pour les collectivités locales, l'accession sociale à la propriété représente un levier important pour renforcer le dynamisme des territoires. Vecteur de mixité, elle contribue à diversifier les types d'habitat sur un quartier et répondre aux demandes des publics accédants.



Les Berges du Grémillon à Essey-lès-Nancy, un des derniers programmes livrés en 2021

## Une palette de projets d'équipements et d'aménagements variés

Dans un environnement qui évolue rapidement, mmH développe depuis plusieurs années de nouveaux leviers d'actions au service des projets des collectivités locales : crèche à Tomblaine, caserne de gendarmerie à Neuves-Maisons, locaux périscolaires et municipaux à Malzéville, maison départementale des Solidarités à Tomblaine, foyer d'accueil... sont autant d'exemples d'un savoir-faire de l'entreprise partagé pour le compte des collectivités.



A Malzéville, vaste projet d'aménagement mixte de centre-ville livré en 2022, à l'emplacement de l'ancien FPA La Maisonnée comprenant un bâtiment public (accueil périscolaire, salles municipales), un aménagement urbain et paysager, une résidence à destination des séniors de 40 logements en location et un programme d'accession sociale à la propriété de 17 logements

## Pour une meilleure efficacité énergétique et des économies de charges



Le Plan Stratégique de Patrimoine et de Gestion Sociale 2018/2027 prévoit une diversité d'interventions, depuis l'entretien régulier du bâti jusqu'au projet de requalification lourde. Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'entreprise s'inscrit ainsi dans la transition environnementale nécessaire, participe à la réduction de l'empreinte carbone et favorise la maîtrise des charges locatives pour les résidents par une réduction de la consommation énergétique et des coûts d'exploitation et de maintenance. **576 logements seront concernés en 2021** par des travaux de réhabilitation en phase de démarrage ou achevés à Joeuf, Dieulouard, Vézelize, Homécourt, Longlville, Pont-à-Mousson et Herserange. En lançant les études pour l'actualisation de sa stratégie patrimoniale, mmH souhaite renforcer ses ambitions pour mieux répondre encore à l'urgence écologique et sociale des années à venir. Ces chantiers sont souvent entrepris avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional.

—  
" Offrir des logements abordables et diversifier nos compétences sont plus que jamais prioritaires "  
—



Vézelize, requalification du quartier par la démolition d'un immeuble et la réhabilitation de 3 résidences

## Un outil numérique pour l'exploitation des bâtiments (BIM)

Le nouveau système d'information patrimoniale permettra à terme de gérer plus efficacement et qualitativement les 14 000 logements du parc immobilier pour le suivi des équipements techniques, des dépenses de charges, de programmation de travaux sur le patrimoine, et en offrant une meilleure concentration de l'information techniques des ouvrages. Le BIM (Building Information Modeling) est une méthode de travail moderne, efficace et collaborative, reposant notamment sur une maquette numérique représentant l'ouvrage en trois dimensions.

## Rénovation urbaine : 4 projets de la métropole au Pays Haut

D'importants investissements via l'ANRU ont permis de rénover plusieurs quartiers d'habitat. L'objectif : désenclaver ces territoires pour mieux les relier au reste de la ville, et restaurer leur attractivité économique et sociale. Dans le Grand Nancy, le quartier Vand'Est de Vandoeuvre entamera prochainement sa première transformation majeure. Après le démarrage de la démolition en 2021 de deux immeubles et 77 logements situés au 1-3 rue d'Haarlem, nous étudions en lien avec la ville, la métropole et l'urbaniste, un projet d'une trentaine de logements neufs destinés à l'accession sociale à la propriété. L'agence de proximité, située actuellement sur le quartier, sera relocalisée au rez-de-chaussée de ce programme en lien avec la future place de Londres. A Laxou, les études sont en cours pour réhabiliter deux résidences et 44 logements des années 50 situés rue Marius Piant. Dans le Pays Haut, la transformation du quartier Voltaire à Longwy menée depuis plusieurs années aux côtés de l'Etat, des collectivités et des financeurs touche à sa fin. La requalification des espaces extérieurs se termine et la diversification de l'habitat se traduira par la livraison en fin d'année de 5 pavillons vendus par mmH en accession sociale. A Herserange, quartier Concorde et Luxembourg, des travaux de résidentialisation et de réhabilitation énergétique de 188 logements sont à l'étude ainsi que la démolition de 20 logements.

## Des solutions résidentielles pour les seniors

Sachant qu'un Lorrain sur trois aura plus de 60 ans en 2040, mmH agit pour mettre sa capacité de maîtrise d'ouvrage au service de besoins en logements diversifiés, en particulier à destination des seniors, multiplie les initiatives partenariales et cultive les alliances sur un enjeu de société majeur.

Part importante de logements neufs construits à destination des seniors. Convention de partenariat avec l'OHS de Lorraine pour associer les compétences et articuler une offre de services au bénéfice des personnes vulnérabilisées par l'avancée en âge ou le handicap. Mission de réflexion avec des étudiants de l'école d'architecture de Nancy en association avec le conseil départemental 54 pour explorer les champs possibles de l'habitat collectif à travers les questions du vieillissement.



### L'évolution du parc immobilier en 2020

51 logements neufs livrés

99 démolis  
Immeubles à Longwy et Vézelize

66 logements réhabilités  
résidences Camus et Eluard à Frouard

30 logements vendus dont 5  
en accession sociale à la propriété

Et pour 2021...

165 logements locatifs neufs  
dont 64 en accession à la propriété

Démarrage du chantier de démolition de  
77 logements dans le quartier Vand'Est à  
Vandoeuvre

388 logements réhabilités

1 résidence accompagnée de services  
à destination des seniors en travaux à Foug  
(Les Hêtres, 19 logements) avec une maison  
commune d'activités (à l'initiative du conseil  
départemental)

# ÉCOUTE & QUALITÉ DE SERVICE

## Un impératif stratégique, vecteur de cohésion

Dans le contexte du confinement et des restrictions sanitaires de l'année 2020, notre réactivité et notre capacité d'adaptation se sont avérées des atouts, pour assurer la continuité et la qualité de service. Nous sommes résolument attachés à animer au quotidien une relation de proximité au contact des habitants, des associations et des collectivités. C'est le cœur de notre identité.

### Présence et mobilisation

Un plan d'actions conséquent a été mis en œuvre pour faire face à une situation inédite. Toutes celles et ceux qui travaillent directement auprès des locataires ont joué un rôle actif pour l'accueil physique et téléphonique, l'accompagnement social, l'entretien, la sécurité et la veille... . Après avoir été contraint au début du premier confinement de traiter uniquement les urgences tout en assurant une veille sécuritaire des biens et des personnes, nous avons procédé à un retour progressif à la normale, en lien avec nos prestataires, sur la base de protocoles sanitaires assurant la sécurité de chacun-e.

### Des solutions numériques pour améliorer le service, renforcer les contacts et gagner du temps

Pour réduire les impacts de la crise sanitaire sur la qualité des services, les contacts individuels, souvent téléphoniques, et les solutions numériques ont prouvé leur complémentarité pour faciliter l'écoute, l'échange et répondre aux attentes. La crise a permis de mesurer tout l'intérêt d'une stratégie digitale engagée depuis plusieurs années. Notre offre s'est complétée par le démarrage d'un nouvel extranet locataire simple, convivial et efficace (multiplication par trois du nombre d'utilisateurs et des paiements du loyer). L'expérimentation de serveurs vocaux interactifs en agences a été lancée en fin d'année pour mieux orienter les locataires dans la recherche de leur interlocuteur. Enfin les états des lieux réalisés en mobilité sur des tablettes numériques ont été généralisés, offrant un gain de temps réel et permettant d'ajouter en présence du locataire des éléments complémentaires fiables et indiscutables. Cette panoplie numérique est complétée par le site internet de l'entreprise et la présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube LinkedIn).

Les nouvelles pratiques induites par le digital nécessitent de poursuivre une culture de la transformation basée sur la recherche de l'excellence attendue par le client et l'accompagnement des plus fragiles en complémentarité de la présence des équipes sur le terrain.

### Propreté et tranquillité résidentielle

Ces deux points constituent une préoccupation qui s'est accentuée en cette période particulière. Parce que 60% des clients considèrent que la propreté des parties communes n'est pas respectée, nous veillons à mettre en place des actions adaptées de contrôles des tâches, de sensibilisation et de lutte contre les incivilités pour préserver la qualité du vivre-ensemble. Nous avons contrôlé plus de 2000 entrées d'immeubles. Par ailleurs, 10 600 sollicitations des locataires ont été enregistrées en 2020, avec une augmentation sensible concernant les troubles du voisinage (périodes de confinement). Près de 80% des réclamations écrites ont fait l'objet d'éléments de réponses sous 8 jours.



—  
" Près de **60%** du personnel au service de la proximité 10 points d'accueil complètent le réseau des 7 agences "  
—



—  
" Une écoute renforcée, aidée de moyens numériques, est indispensable en temps de crise "  
—

## Pour nous aider à progresser

Plusieurs outils permettent de mesurer l'efficacité de nos actions. Notre certification Qualibail, depuis 2012, est un gage d'engagements pris et respectés pour nos locataires. Malgré le contexte, un audit de suivi AFNOR a pu être réalisé en octobre. La mesure de la satisfaction apporte des renseignements précieux pour nous aider à progresser. Tout au long de l'année, des enquêtes sont transmises par mail à l'arrivée et au départ de chaque locataire en complément des auto-contrôles internes mensuels renseignant 39 indicateurs de suivi de la qualité. Autre source d'écoute, la participation à la vie des quartiers et la concertation. Pour l'entreprise, c'est une culture ancienne et ancrée dans nos pratiques. Si en 2020, les actions d'animation n'ont pu se dérouler hormis quelques chantiers-jeunes et des opérations de sensibilisation aux encombrants, les rencontres annuelles organisées avec les représentants des locataires au cours de 5 Conseils de Concertation Locative ont constitué des temps de débats et d'échanges précieux pour que chacun se sente partie prenante. A titre d'exemple, après le 1er confinement, nous avons conclu une charte avec les associations de locataires visant à renforcer l'accompagnement des résidents en situation de fragilité économique liée à la crise sanitaire de COVID 19.

**775** visites conseils  
réalisées avec le locataire avant son état des lieux de sortie

**789** visites de courtoisie  
faites par les responsables de site environ 2 mois après  
l'emménagement du locataire pour s'assurer de sa bonne  
installation

**Des entretiens commerciaux** découvertes  
pour répondre aux besoins en logement du demandeur

**Des kits de bienvenue offerts** à chaque nouveau  
client contenant en particulier 4 ampoules basse consommation

**1,3 M€** consacré à des actions sur le cadre de vie, de  
cohésion et de développement social sur les Quartiers prioritaires  
Politique de la Ville

**Prime de fidélité** 44 000€ versés à 145 locataires  
ayant 20 années d'ancienneté

**205 000** visiteurs recensés dans l'année sur le site internet  
et 170 publications Facebook

